



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2009**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 14

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2009**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

Page

Première partie

Première session ordinaire de 2009

I.	Organisation de la session.	1
A.	Élection du Bureau	1
B.	Déclarations liminaires.	1
C.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Délibérations du Conseil d'administration	2
A.	Rapport annuel au Conseil économique et social.	2
B.	Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes.	5
C.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	7
D.	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	9
E.	Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2009	10
F.	Réunion d'annonce de contributions	11
G.	Point sur les initiatives prises par l'UNICEF pour améliorer son fonctionnement	12
H.	Questions diverses	13
I.	Adoption de projets de décision.	15
J.	Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration	15
III.	Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM).	17
A.	Croissance démographique et urbanisation rapide : l'insécurité alimentaire augmente dans les milieux urbains	17
B.	Instabilité des prix des denrées alimentaires et liens avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	19
C.	Harmonisation entre les fonds et programmes des Nations Unies : pratiques de fonctionnement.	21
D.	Harmonisation entre les fonds et les programmes des Nations Unies : programmation– renforcement des capacités des États : aide du système des Nations Unies au développement des capacités des États	22

Deuxième partie
Session ordinaire de 2009

I.	Organisation de la session	24
A.	Ouverture de la session	24
B.	Adoption de l'ordre du jour	25
II.	Délibérations du Conseil d'administration	25
A.	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme	25
B.	Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF	30
C.	Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration	31
	Session de réflexion spéciale sur la santé mondiale, en particulier sur l'éradication de la poliomyélite	32
D.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	34
E.	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain	41
F.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel	43
G.	Questions diverses	43
H.	Adoption des projets de décision	43
I.	Clôture de la session	44

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2009

I.	Organisation de la session	45
A.	Ouverture de la session	45
B.	Adoption de l'ordre du jour	46
II.	Délibérations du Conseil d'administration	46
A.	Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration	46
B.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	47
C.	Suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida lors de ses réunions	56
D.	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation	58
E.	Rapport annuel sur les activités d'audit interne	59
F.	Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011	61
G.	Plan stratégique à moyen-terme : prévisions financières pour la période 2009-2012	61
H.	Collecte de fonds privés : rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008	64

I. Questions diverses	64
J. Décisions concernant les projets de décision en suspens.....	65
K. Clôture de la session.....	65
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009.....	66

Première partie

Première session ordinaire de 2009

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 6 février 2009

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Ont été élus à la présidence du Conseil d'administration M. Oumar Daou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence M^{me} Ismat Jahan, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation, M. Léo Mèrorès, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation, M^{me} Simona Miculescu, Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation, et M. Takeshi Osuga, Ministre, membre de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation.

B. Déclarations liminaires

2. Dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion de son départ, M. Anders Lidén, qui a présidé le Conseil d'administration en 2008, a remercié le Conseil d'administration et les observateurs, la Directrice générale et le secrétariat de leur remarquable coopération au cours de l'année passée. Il a en particulier rendu hommage aux connaissances et à l'expérience du personnel de l'UNICEF sur le terrain. Le nouveau Président a ensuite déclaré qu'il estimait que la présidence du Conseil d'administration était un honneur pour lui et pour le Groupe des États d'Afrique. Il a fait observer que les nombreux défis actuels, notamment les multiples facettes des crises économique, alimentaire, énergétique et environnementale, avaient des répercussions toutes particulières sur les pays à faible revenu. Il était essentiel, dans ces conditions, de protéger les droits, la santé et le bien-être des enfants.

3. Dans ses observations liminaires, la Directrice générale a souligné qu'il était nécessaire de maintenir la transparence des opérations de l'UNICEF et de veiller au respect du principe de responsabilité afin de promouvoir un climat de confiance. Mettant l'accent sur les graves conséquences de la crise financière pour les enfants, elle a souligné qu'il importait de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de continuer d'investir dans les structures sociales et les services sociaux. Elle a noté qu'il ne restait que sept années pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et évoqué les progrès sensibles que l'UNICEF et ses partenaires avaient accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs et cibles. Le Fonds avait intensifié ses travaux avec ses partenaires dans plusieurs domaines, en particulier pour justifier et documenter les résultats, mettre les nouvelles technologies au service du développement, promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris au moyen d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, protéger les droits des enfants dans les situations d'urgence et mettre fin à la traite d'enfants. Une courte présentation vidéo a ensuite été projetée sur les travaux menés par l'UNICEF en 2008.

C. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2009/1).

5. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 43 délégations dotées du statut d'observateur, dont 2 entités des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales et 3 organisations non gouvernementales, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel au Conseil économique et social

6. La Directrice chargée des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2009/3), ainsi que le document relatif aux rapports du Corps commun d'inspection présentant un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2009/6) au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. La Directrice a expliqué que le rapport annuel portait essentiellement sur la façon dont, dans le cadre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'UNICEF travaillait avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les ONG et d'autres partenaires afin de promouvoir les droits et le bien-être des enfants. Une grande partie du rapport concernait les améliorations du fonctionnement des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. À cet égard, l'UNICEF avait lancé une importante initiative en 2008 en mettant au point un plan d'action relatif à l'examen triennal complet à l'échelle de l'organisation, dont la mise en œuvre serait suivie de près.

8. En ce qui concerne les ressources, la Directrice a noté que l'augmentation de 12 % enregistrée par les recettes de l'UNICEF en 2007 était supérieure aux 2,6 % prévus dans le rapport. La faible part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources et les répercussions éventuelles de la crise financière sur les recettes et les dépenses de l'UNICEF demeuraient toutefois préoccupantes. Pour surveiller les effets de la crise sur les enfants et les femmes, l'UNICEF privilégierait notamment la collecte et l'exploitation de données ventilées. Parmi les autres questions qu'elle a abordées, la Directrice a évoqué les actions engagées pour promouvoir le renforcement des capacités afin d'accroître l'efficacité et l'efficacités des opérations, les améliorations de la coopération Sud-Sud et l'importance de l'égalité des sexes et de la prise en compte systématique de la situation des femmes.

9. De nombreuses délégations ont accueilli le plan d'action concernant l'examen triennal complet avec satisfaction et certaines ont exprimé l'espoir que d'autres organismes suivent l'exemple de l'UNICEF. Des intervenants ont insisté sur l'importance de la procédure d'examen complet (notamment quadriennal) et de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, en particulier de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Cette procédure, ont-ils noté, aiderait l'ONU à assurer l'efficacité, l'efficacités, la coordination et la cohérence de ses activités. Un intervenant a prié l'UNICEF d'informer le Conseil

d'administration des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'examen complet. Pour améliorer la cohérence, plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait d'être « unis dans l'action » et ont recommandé que les données d'expérience des pays pilotes fassent l'objet d'un suivi et soient mises en commun. Un intervenant a prié le Fonds d'établir un rapport sur les avantages et les inconvénients que présentait l'union dans l'action. Un autre a souligné que les gouvernements devaient jouer un rôle moteur dans cette initiative.

10. Il a été rendu hommage à l'UNICEF pour les travaux qu'il avait menés avec d'autres institutions afin de promouvoir la réforme et la cohérence de l'ONU, notamment aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Comme indiqué dans le rapport annuel, le Fonds était intervenu plus activement dans les consultations à propos du partenariat humanitaire, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'auprès du Bureau de la coordination des activités de développement et du Conseil des chefs de secrétariat. Des efforts supplémentaires devaient cependant être consentis pour mettre en place des arrangements conjoints de financement avec d'autres organismes. Une délégation a demandé des précisions à propos de la façon dont le Fonds mettait en œuvre le Programme d'action d'Accra, en particulier en ce qui concerne l'ouverture de crédits budgétaires et les travaux menés dans le cadre d'approches sectorielles. Il a également été demandé au Fonds de donner davantage d'informations sur l'appui qu'il fournissait dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et, sur le plan de la collaboration interinstitutions, sur les mesures adoptées afin de renforcer la collaboration avec les commissions régionales. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de respecter les priorités et plans nationaux et d'utiliser les mécanismes nationaux. D'autres suggestions ont été formulées afin de continuer à renforcer le réseau des coordonnateurs résidents.

11. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par les éventuelles répercussions de la crise financière sur le flux des ressources consacrées aux activités de développement des Nations Unies. Elles ont souligné la nécessité d'augmenter les contributions aux ressources ordinaires ou ressources de base de l'UNICEF, dont la part dans l'ensemble des ressources avait diminué au fil des ans. Il a été proposé que le Fonds élabore d'autres stratégies pour avoir un financement souple et prévisible, notamment des fonds thématiques, lesquels étaient indispensables à la mise en œuvre de l'examen triennal complet, tout comme étaient essentiels les arrangements conjoints de financement avec les institutions des Nations Unies et les contributions du secteur privé. Le Fonds devait agir sur les recettes mais aussi prêter attention aux conséquences désastreuses de la crise alimentaire, de la crise liée aux changements climatiques et de la crise financière pour les populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes vivant dans la misère.

12. Face à ces crises, notamment aux défis dans le domaine de l'environnement, le Fonds a été encouragé à mettre l'accent sur la participation des femmes dans les prises de décisions dans le cadre de l'appui général qu'il fournissait à la promotion de l'égalité des sexes et à la prise en compte systématique de la situation des femmes.

13. En plus de l'attention qu'il portait à l'Asie et à l'Afrique, en particulier pour accélérer les progrès dans le domaine de la santé de la mère et du nouveau-né, le Fonds a été encouragé à collaborer plus étroitement avec les pays à revenu intermédiaire aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté et à l'élimination des disparités. Il a été noté que les partenariats jouaient un rôle essentiel pour progresser dans la réalisation de ces objectifs et de ceux du plan stratégique du Fonds à moyen terme. Évoquant l'importance des partenariats, plusieurs délégations ont salué la contribution du Fonds à la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et « triangulaire », en particulier en ce qui concerne le transfert de technologies nouvelles ou naissantes. Cette coopération a aidé de nombreux pays de programme, en particulier en Afrique, à avoir accès aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience. Des précisions ont été demandées à propos de la coopération Sud-Sud et des résultats obtenus, ainsi que de la constitution de partenariats visant à faciliter la mise en commun de technologies qui bénéficient aux enfants.

14. La mise en commun des connaissances et l'exploitation des technologies nouvelles ou naissantes ont également été évoquées comme étant des éléments importants du renforcement des capacités nationales et de la promotion de la prise en main des programmes par les pays. Les délégations ont jugé particulièrement positives les actions que le Fonds avaient engagées pour renforcer les capacités dans les domaines de la gestion des données et des connaissances, de la prestation de services sociaux, ainsi que de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant et de la nutrition infantile, notamment de la production et de l'utilisation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi.

15. Des délégations ont souligné que le Fonds jouait un rôle crucial dans les opérations humanitaires, notamment dans le passage de la crise au relèvement et au développement. Le Fonds a été encouragé à appuyer davantage les actions de consolidation de la paix et à rendre compte des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de l'initiative groupée, en particulier en ce qui concerne la protection de l'enfance, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les progrès accomplis pour améliorer le partenariat avec la Banque mondiale ont été jugés encourageants.

16. Plusieurs délégations ont noté l'importance du suivi et de l'évaluation pour améliorer les politiques et programmes. Il faudrait à cet égard développer la collecte et l'exploitation de données fiables et affiner les indicateurs clefs des résultats ainsi que leur analyse. À ce propos, des délégations ont également évoqué la nécessité de faire rapport plus efficacement au Conseil d'administration. En particulier, l'UNICEF a été prié d'améliorer encore la présentation et le contenu analytique du rapport annuel au Conseil économique et social. Plusieurs intervenants ont proposé que le rapport suive de plus près la structure et l'ordre de la résolution de décembre 2007 relative à l'examen triennal complet, ainsi que le plan de mise en œuvre exposé dans le rapport du Secrétaire général (E/2008/49), dont le Conseil économique et social avait pris acte dans sa résolution 2008/2 en juillet 2008. En outre, le rapport devrait présenter une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des enseignements tirés de l'expérience et de la mise en œuvre de la résolution relative à l'examen triennal complet.

17. La délégation irlandaise a demandé à être régulièrement informée des travaux que menait l'UNICEF pour qu'il soit donné suite aux engagements contractés lors

du quatrième Forum mondial des partenaires sur les enfants touchés par le VIH et le sida, que le Gouvernement irlandais et l'UNICEF avaient accueilli en octobre 2008.

18. Compte tenu des observations des délégations concernant l'importance de la réforme des activités opérationnelles de l'ONU, la Directrice a noté que le Fonds avait adopté plusieurs mesures et notamment : créé une nouvelle division chargée de la gouvernance, des Nations Unies et des affaires multilatérales; soutenu, contrôlé et compilé les enseignements tirés de l'expérience des pays pilotes; activement participé à l'examen des questions de cohérence avec le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois comités de haut niveau; et contribué à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement parmi les organismes des Nations Unies. Le Fonds avait également participé à des stratégies sectorielles et à des arrangements relatifs aux fonds sectoriels communs.

19. La Directrice générale a insisté sur ces observations en soulignant que le Fonds était fermement déterminé à améliorer la cohérence du système des Nations Unies, en particulier pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné qu'il importait de renforcer les capacités dans plusieurs domaines – données et statistiques, opérations d'approvisionnement et cadres juridiques visant à protéger les droits, notamment des enfants et des femmes. Le Fonds travaillait par ailleurs en priorité avec l'Afrique et l'Asie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et avec les pays à revenu intermédiaire pour les questions de protection de l'enfance et d'autres questions. Elle a souligné l'importance de la collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires aux fins de la préparation aux situations d'urgence et en ce qui concerne les enfants touchés par les conflits armés, ainsi que la nécessité de centrer les efforts sur la situation de la femme pour briser le cycle de la pauvreté.

20. Après avoir fait part de ses observations à propos du rapport annuel, la Directrice générale a présenté les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) présentant un intérêt pour l'UNICEF, en mettant l'accent sur l'amélioration du dialogue avec le CCI et la suite donnée aux recommandations formulées par les inspecteurs. Elle a noté qu'en 2008, le Fonds avait répondu à 21 demandes du CCI et qu'il contribuait activement à renforcer la coordination des organisations membres et des organismes des Nations Unies afin de garantir la constance et la cohérence de la suite donnée aux rapports du CCI. Plusieurs délégations ont salué la procédure du CCI et les efforts que le Fonds avait consentis pour appliquer les recommandations formulées dans les rapports.

21. Le rapport annuel sera soumis, pour examen, en même temps qu'un résumé des observations faites pendant le débat, au Conseil économique et social, lors de sa session de fond de 2009.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/2 (voir annexe).

B. Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

23. Le Conseil d'administration était saisi d'un document sur le suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2009/4), présenté par le Directeur chargé des politiques et pratiques et commenté par la Conseillère principale pour l'égalité des sexes.

24. Des délégations ont rendu hommage aux travaux que le Fonds avait menés pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF et se sont félicitées qu'un point ordinaire de l'ordre du jour soit consacré à la présentation des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes. Le plan d'action d'un an visant à donner suite à ces recommandations a été accueilli avec satisfaction, mais certaines délégations ont estimé que l'UNICEF devait tenir davantage compte de l'urgence de la situation et souligné qu'il fallait définir une direction stratégique claire. Elles ont recommandé l'adoption d'un plan à moyen terme, étayé par une politique révisée en matière d'égalité des sexes, qui comporte un plan par étapes et des délais pour veiller à ce que les résultats soient atteints. Elles ont en outre recommandé une augmentation des ressources tant humaines que financières à cette fin. Plusieurs délégations ont également souligné que les travaux de l'Organisation en faveur de la prise en compte systématique de la situation des femmes exigeaient un encadrement énergique et dynamique et un contrôle par la direction des progrès accomplis dans ce domaine.

25. En ce qui concerne l'actualisation de la politique d'égalité des sexes, des délégations ont souligné qu'il importait que de vastes consultations soient tenues dans le cadre de ce processus, notamment avec les membres du Conseil d'administration, les institutions des Nations Unies et la société civile et que la politique adoptée soit largement diffusée à l'intérieur de l'organisation de façon à pouvoir être assimilée et mise en œuvre. Une délégation a souligné que cette politique et les programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF devraient couvrir l'hygiène, les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation ainsi que l'éducation sexuelle.

26. Plusieurs délégations ont salué les travaux menés par le Fonds pour établir des liens entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et jugé que ceux-ci constituaient une source d'information utile, notamment pour d'autres organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires. Elles ont également estimé que le cours en ligne sur l'égalité des sexes était une initiative très intéressante. Des questions précises ont été posées sur l'ampleur de la collaboration du Fonds et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins de la prise en compte du souci de l'égalité des sexes dans les programmes humanitaires et sur les conseils donnés au niveau national dans le cadre du rôle de l'UNICEF dans la communication de l'information relative à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

27. La Directrice générale a affirmé que le Fonds était attaché à l'égalité des sexes, en soulignant que le cycle de la pauvreté ne pouvait être brisé si l'on ne s'attaquait pas aux inégalités entre les sexes et qu'on ne se penchait pas en particulier sur les besoins et les droits des adolescentes. Elle a noté que le souci de l'égalité entre les sexes était présent dans tous les aspects des travaux du Fonds, notamment en ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant; l'élimination des obstacles à l'éducation des filles, la promotion de l'éducation en matière de santé de la procréation comme moyen de prévention du VIH/sida; l'emploi d'une démarche fondée sur la notion de droits pour donner aux filles et aux femmes les moyens d'agir, afin qu'elles risquent moins d'être victimes d'abus et d'exploitation sexuels et soient mieux à même d'être indépendantes sur le plan financier; la promotion de

meilleurs mécanismes nationaux visant à protéger les filles de la violence et à éviter qu'elles ne soient données en mariage lorsqu'elles ne sont encore que des enfants. La Directrice générale a fait observer que l'absence de données ventilées par sexe constituait une difficulté particulière à laquelle il convenait de remédier.

28. La Conseillère principale pour l'égalité des sexes a fait observer que le plan d'action d'un an visant à donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de l'égalité entre les sexes avait été mis au point au terme d'une année de consultations avec les hauts responsables de l'ensemble de l'organisation et que, comme indiqué au paragraphe 7 du document E/ICEF/2009/4, ce plan d'action serait suivi d'un plan multistrates et d'un cadre de suivi axé sur les résultats devant être établis en 2009. Répondant aux questions posées, elle a également évoqué plusieurs exemples de collaboration avec le HCR, notamment dans le cadre du sous-groupe sur l'égalité entre les sexes de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur l'action humanitaire, dont les deux organisations faisaient partie, ainsi que des initiatives conjointes visant à promouvoir une assistance humanitaire équitable et à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les programmes humanitaires. À propos de précisions à apporter concernant le rôle du Fonds dans la communication de l'information relative à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle a indiqué qu'un manuel avait été publié en plusieurs langues pour aider les bureaux de pays et les équipes de pays des Nations Unies à faciliter la communication d'information.

29. Le Directeur chargé des politiques et pratiques a souscrit aux recommandations tendant à ce que l'organisation adopte une approche axée sur les résultats pour assurer le suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et a indiqué que le renforcement des indicateurs clefs des résultats selon une perspective sexospécifique dans le plan stratégique du Fonds à moyen terme constituait un pas important dans ce sens. En ce qui concerne le renforcement des ressources humaines préconisé, il a noté que le tableau d'effectifs et les dépenses connexes du prochain exercice biennal étaient en cours d'examen et qu'étaient envisagées en parallèle d'autres options telles que la collaboration avec des institutions et experts extérieurs.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/3 (voir annexe).

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

31. Le Président a dit que, conformément à ses décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé les budgets indicatifs de six programmes de pays à sa deuxième session ordinaire de 2008. Ces descriptifs avaient été ensuite révisés en tenant compte, selon le cas, des observations faites par les délégations au cours de cette session puis publiés, avec un tableau récapitulatif des résultats, sur le site Web de l'UNICEF dans les six semaines ayant suivi l'examen des projets à la deuxième session ordinaire. Les descriptifs révisés de programme de pays devaient être approuvés par le Conseil d'administration lors de la session en cours selon la procédure d'approbation tacite, à moins que cinq membres n'aient informé par écrit le secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le

secrétariat n'ayant reçu aucune demande dans ce sens, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Angola, Côte d'Ivoire, Haïti, Kenya, République bolivarienne du Venezuela et Timor-Leste.

Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires

32. La recommandation (E/ICEF/2009/P/L.1) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes.

33. Le représentant du Kenya a souligné qu'il était important que la crise financière, alimentaire, énergétique et liée aux changements climatiques ne s'accompagne pas d'une réduction des programmes. Le Kenya faisait partie des pays d'Afrique qui ne pourraient pas atteindre nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, mais l'absence de réalisation de ces objectifs dans les pays en développement constituerait un échec collectif. L'adaptation du programme de pays de l'UNICEF aux priorités et plans de développement du Kenya supposait la transposition des programmes à plus grande échelle et un accroissement des ressources allouées; c'est en partie grâce à elle que le pays connaissait depuis peu une croissance soutenue.

34. Le représentant de la Côte d'Ivoire a dit que les programmes exécutés avec l'appui de l'UNICEF avaient aidé le Gouvernement à accomplir des progrès sensibles en matière d'assistance aux enfants touchés par les conflits armés. Comme suite aux accords de paix de 2007, l'UNICEF allait participer aux projets de consolidation de la paix et aux activités de développement. Le Gouvernement appréciait l'appui que le Fonds apportait à la réduction de la pauvreté et à d'autres activités ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

35. La représentante de l'Afghanistan a noté que l'initiative de l'UNICEF visant à synchroniser le cycle de planification stratégique avec la stratégie nationale de développement constituait une démarche pragmatique pour créer des conditions garantissant les droits des enfants et des femmes au développement, à bénéficier d'une protection et à participer à la vie sociale. Elle a vivement engagé les partenaires de développement à veiller à ce que l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies disposent des moyens financiers et logistiques voulus pour aider les pouvoirs publics à faire face aux défis posés par la sécurité, la crise alimentaire et la promotion de la santé des plus vulnérables, notamment pour réduire la mortalité de l'enfant et améliorer la santé maternelle. Le Gouvernement afghan a recommandé que des fonds supplémentaires soient alloués à l'éducation et à la promotion de l'égalité des sexes, à la santé et à la nutrition, en particulier dans le cadre des programmes de nutrition dans les écoles.

36. La représentante du Chili a noté que le Fonds était réputé dans son pays pour ses excellentes compétences techniques et son grand professionnalisme. Le Chili avait besoin de l'appui de partenaires extérieurs pour mieux satisfaire les besoins des enfants tout en veillant au respect de leurs droits, mais les succès qu'il avait remportés en faisant reculer la mortalité infantile et en améliorant la nutrition et l'éducation préscolaire en avaient fait un modèle à suivre dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques en faveur des enfants et de la famille. Le Gouvernement chilien craignait que le système de reclassement ne produise une diminution des ressources ordinaires pour les pays à revenu

intermédiaire et il importait que le Fonds poursuive son programme de coopération avec le Chili.

37. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation formulée dans la décision 2009/1 (voir annexe).

D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

38. Le rapport (A/63/5/Add.2 et Corr.1) a été présenté par le Contrôleur. Des délégations se sont félicitées que les états financiers du Fonds aient fait l'objet d'une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes et se sont déclarées satisfaites des progrès que le Fonds avait accomplis dans la mise en œuvre des recommandations. Elles ont également salué les mesures spécialement prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit. Des intervenants ont insisté sur plusieurs points prioritaires, en particulier sur la nécessité de centrer les efforts sur l'application des recommandations et l'importance d'harmoniser les mesures avec les autres institutions des Nations Unies dans le cadre de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Des précisions ont été demandées à propos des risques encourus par l'organisation, de la situation de trésorerie de l'UNICEF et des fonds non utilisés en fin d'exercice, ainsi que des éventuelles conséquences de la crise financière et des fluctuations monétaires sur les recettes et les dépenses de l'UNICEF au cours des prochaines années.

39. Le Contrôleur a expliqué que des mesures avaient été prises pour renforcer la gestion et le contrôle des ressources financières en 2008 et que la situation devrait s'améliorer une fois les normes IPSAS entièrement mises en œuvre et le système unifié de progiciel de gestion intégré mis en service dans les bureaux extérieurs. Il a pris note des inquiétudes formulées à propos du solde en espèces au titre des ressources ordinaires et a précisé que 50 % de celui-ci représentait un fonds de roulement destiné à servir de volant de sécurité au Fonds et que le reste serait alloué aux activités des programmes. Il a également expliqué qu'un examen interne avait été conduit pour évaluer les conséquences éventuelles de la crise financière mondiale et que le budget du prochain exercice biennal envisageait une révision des futurs niveaux de dépenses au cas où une diminution sensible des recettes serait prévue. Enfin, il a noté que la mise en œuvre des normes IPSAS était en bonne voie et que les états financiers devraient y être conformes d'ici à la fin de 2010.

40. M. Hu Xue, membre du Comité des commissaires aux comptes, se tenait par ailleurs à la disposition des délégations pour répondre aux questions qu'elles pourraient se poser à propos du rapport. Il a pris note des vues et recommandations formulées par les délégations.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/4 (voir annexe).

E. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2009

42. Le Directeur chargé de la collecte de fonds et des partenariats privés a présenté le rapport (E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2). Plusieurs délégations ont rendu hommage au Directeur et à son équipe, qui ont poursuivi leurs travaux pendant la restructuration de la division l'année précédente.

43. Des questions ont été posées à propos des éventuelles conséquences de la crise économique sur les recettes du secteur privé en 2009. L'accent a été mis sur la nécessité de surveiller les répercussions de la crise sur la collecte de fonds privés et de renforcer les partenariats avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Un intervenant s'est déclaré préoccupé par le niveau des dépenses par rapport aux projections de recettes, tandis qu'un autre a appelé l'attention sur la diminution des montants alloués aux fonds d'investissement dans le budget de 2009. Il a été jugé important de faire davantage appel au secteur privé et de développer les activités de sensibilisation dans les pays industrialisés.

44. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative relative au nouveau modèle opérationnel de partenariat du Groupe des cartes et articles-cadeaux. Elles ont reconnu qu'il était encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur les recettes et les dépenses. Compte tenu de la diminution des ventes de cartes et d'articles-cadeaux, une question a été posée à propos de la façon dont le nouveau modèle était appliqué. Il a été expressément demandé à l'UNICEF de communiquer les informations dont il disposait à propos des recettes et des dépenses du secteur des cadeaux. Une délégation a encouragé le Fonds à tenir des consultations avec les comités nationaux et exprimé l'espoir que le taux de contribution des comités nationaux serait maintenu.

45. Le Directeur a répondu que la division de la collecte de fonds et des partenariats privés et les comités nationaux renforceraient le suivi des indicateurs pour évaluer l'incidence de la conjoncture économique sur les recettes et que des mesures seraient prises pour maintenir le taux de contribution élevé des comités nationaux. Les projections de recettes pour 2009 étaient prudentes. La division était consciente de la nécessité de développer les mécanismes de collecte de fonds privés, notamment sur les marchés non traditionnels, et de se préparer à des incidents majeurs. Le Directeur a également souligné le rôle du nouveau groupe de la responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis du renforcement de l'engagement du secteur privé.

46. Le Directeur a jugé légitimes les questions soulevées à propos des activités du Groupe des cartes et articles-cadeaux. Il a dit que le personnel chargé de la collecte de fonds et des partenariats privés et les comités nationaux avaient contribué à la mise au point du nouveau modèle opérationnel et que toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour améliorer les rapports entre les dépenses et les recettes. La Directrice générale adjointe Hilde Frafjord Johnson a ajouté que les membres du Conseil d'administration avaient été informés des progrès accomplis dans la mise en œuvre du bilan stratégique du Groupe des cartes et articles-cadeaux dans le cadre de consultations officielles.

47. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a résumé les activités récentes des comités nationaux, notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la mobilisation de ressources.

48. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/6 (voir annexe).

F. Réunion d'annonce de contributions

49. Ouvrant la dixième conférence d'annonce de contributions, la Directrice générale s'est réjouie de la participation des gouvernements, des comités nationaux pour l'UNICEF et du secteur privé, auxquels elle a souhaité la bienvenue et qu'elle a remerciés de continuer à appuyer le Fonds. Elle a fait remarquer que la capacité de l'UNICEF à travailler efficacement avec les gouvernements et les autres partenaires était proportionnelle aux contributions des donateurs. Elle a par ailleurs indiqué que les contributions globales des gouvernements à l'UNICEF étaient passées de 725 millions de dollars en 2000 à plus de 2 milliards de dollars en 2008. Pour ce qui est des ressources ordinaires, les chiffres préliminaires indiquaient qu'en 2008, les gouvernements donateurs avaient versé 616 millions de dollars à l'UNICEF, contre 538 millions de dollars en 2007.

50. En comptant les annonces de contributions faites en novembre 2008 pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et celles qui avaient été faites en dehors de telles conférences, l'UNICEF a reçu de 41 gouvernements des annonces de contributions au budget ordinaire de 2009 représentant un montant de 291 millions de dollars (contre 384 millions de dollars en 2008). Cela constituait 45 % de l'objectif financier du plan stratégique à moyen terme de 2009, soit 642 millions de dollars.

51. Au total, 14 donateurs (la Belgique, la Croatie, la Finlande, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, la Mauritanie, le Myanmar, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la République de Corée, la République démocratique populaire de Corée, Sri Lanka et la Suède) ont majoré leur annonce de contribution en monnaie locale par rapport à leurs contributions de 2008. Deux pays (l'Islande et Malte) ont recommencé à annoncer leur contribution. Plusieurs donateurs sont intervenus lors des annonces de contributions mais n'ont pas été en mesure d'indiquer le montant de la leur en raison des procédures d'approbation du budget par leur gouvernement. Ils se sont engagés à communiquer ce montant sous peu à l'UNICEF. Le représentant du Mali a annoncé que son gouvernement avait l'intention de verser une contribution à l'UNICEF en 2009. Un document de séance établi après la session comportait des informations détaillées sur les contributions des gouvernements aux ressources ordinaires de l'UNICEF, annoncées ou versées pour 2008, et des montants indicatifs pour 2009.

52. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des travaux de l'UNICEF et ont salué la contribution de l'organisation à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sa participation au renforcement de la cohérence et de l'harmonisation des organismes des Nations Unies. Certains intervenants se sont dits préoccupés par les effets que la crise financière et la crise des prix des denrées alimentaires auraient sur les groupes vulnérables. Ils ont encouragé l'UNICEF à prendre des mesures spécifiques pour contrer les effets de la crise et se sont engagés à soutenir ses efforts en ce sens en veillant à ce qu'il dispose de ressources ordinaires et thématiques pour les enfants et les femmes.

G. Point sur les initiatives prises par l'UNICEF pour améliorer son fonctionnement

53. Le Directeur de la gestion du changement a présenté un exposé sur les objectifs, les résultats obtenus jusque-là et les prochaines étapes prévues dans le cadre de chacune des initiatives que l'UNICEF avait prises pour améliorer son fonctionnement. Il a précisé que la phase de mise en œuvre de ces initiatives et de communication à l'échelle du système avait débuté en 2009, et se poursuivrait en 2010, et que des mesures seraient expressément prises en 2011 pour harmoniser, affiner et évaluer les modifications adoptées.

54. Plusieurs délégations ont applaudi les mesures prises par l'organisation pour améliorer son fonctionnement et se sont dites impatientes d'en voir les résultats. Des précisions ont été demandées à propos des projets visant à apporter des améliorations efficaces et efficientes au fonctionnement de l'organisation et de la création envisagée d'un bureau de la coordination et de l'appui sur le terrain.

55. Plusieurs intervenants se sont par ailleurs dits intéressés par l'émergence de la fonction de gestion des connaissances et ont demandé des informations à propos des liens renvoyant à des capacités de recherche accrues à l'UNICEF et au Centre de recherche Innocenti.

56. Un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur les liens existant entre les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du Fonds, la procédure des programmes de pays et la coopération avec les autres institutions des Nations Unies. Des questions ont été posées pour savoir comment les contributions des organismes publics seraient prises en compte pour mettre au point une procédure commune plus légère pour les programmes de pays, si ces partenaires participeraient aussi au Moment de réflexion stratégique, et comment il serait tenu compte du contexte local de chaque programme de pays de l'UNICEF dans les travaux de l'initiative concernant les approches de programmation dynamique. Des délégations se sont également intéressées aux progrès accomplis au niveau interinstitutions dans la simplification de la procédure des programmes de pays et ont demandé comment il serait tenu compte des mandats des différentes institutions des Nations Unies. Un intervenant a souligné qu'il était important de disposer d'outils compatibles, notamment de progiciels de gestion intégrés au niveau interinstitutions, mais que les institutions devaient veiller à faciliter la réalisation de travaux en commun en harmonisant leurs pratiques opérationnelles.

57. Le Directeur chargé de la gestion du changement a répondu qu'un plan de travail détaillé avait été mis en place pour veiller à ce que les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du Fonds soient effectivement mises en œuvre. Des stratégies de communication et de formation étaient en train d'être élaborées pour aider les bureaux du siège à apporter les améliorations prévues. Un groupe de référence sur le terrain avait également été constitué pour garantir la participation de tous les niveaux de l'organisation à l'élaboration des mesures d'amélioration et à leur mise en œuvre.

58. En ce qui concerne la participation de partenaires, il a été noté qu'il était prévu de consulter les autorités nationales et les partenaires interinstitutions au niveau national à propos de la simplification de la procédure des programmes de pays. Le groupe de référence sur le terrain jouerait un rôle fondamental pour veiller à la tenue de ces consultations. Comme il était important pour l'UNICEF de s'employer

d'abord à améliorer ses procédures opérationnelles internes, les travaux débutaient à peine au niveau interinstitutions. La simplification et l'harmonisation des procédures opérationnelles faisaient l'objet de débats au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement; l'UNICEF consultait en outre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à propos de l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des résultats; et les bureaux de pays de l'UNICEF au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie collaboraient étroitement à l'amélioration du fonctionnement de l'organisation pour veiller à ce qu'il soit tenu compte de leurs points de vue en tant que pays pilotes participant au projet « Unis dans l'action ».

59. En ce qui concerne le bureau d'appui à la coordination sur le terrain, le Directeur général adjoint Omar Abdi a précisé que la création de ce bureau avait été retardée en attendant l'examen des fonctions, rôles et responsabilités prévus dans le cadre de l'Initiative concernant la responsabilisation.

60. Le Directeur général adjoint Saad Houry a ajouté que des entretiens individuels seraient organisés avec les membres du Conseil d'administration à mesure que la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation progresserait. En ce qui concerne la gestion des connaissances et la recherche, l'UNICEF jouait déjà un rôle important dans ces domaines. Ainsi, l'analyse de la situation des enfants et des femmes dans le monde était désormais le fruit des relations de l'UNICEF avec les pouvoirs publics, la société civile, les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires au niveau national. Le Directeur général adjoint a souligné que l'allègement de la procédure des programmes de pays visait à aider l'UNICEF à mieux s'adapter à la situation de chaque pays. Il a également précisé que le Moment de réflexion stratégique ne modifierait pas la procédure de consultation avec les pouvoirs publics et les partenaires nationaux à propos de l'élaboration du programme de pays, mais qu'il renforcerait cette dernière en y intégrant davantage de contributions globales du siège sur les plans stratégique et technique.

H. Questions diverses

Point sur l'action humanitaire de l'UNICEF à Gaza

61. Faisant le point sur l'action humanitaire du Fonds à Gaza, la Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a insisté sur les conséquences désastreuses de la situation sur les enfants de part et d'autre de la frontière. Environ 430 enfants avaient perdu la vie au cours des semaines passées et plus de 1 870 avaient été blessés; le chiffre exact des victimes n'avait pas encore été établi. La Directrice régionale a précisé que l'UNICEF, qui collaborait avec d'autres institutions et de nombreux autres partenaires, centrait son action sur l'éducation, l'eau, l'assainissement et la santé. La protection, en particulier psychosociale, était un élément clef de son action. Dans l'appel interinstitutions accéléré pour Gaza lancé le 2 février 2009, le Fonds avait demandé 34,5 millions de dollars pour financer des activités en faveur des enfants et des familles de Gaza.

62. La Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'ONU a salué l'excellent travail de l'UNICEF et des autres institutions des Nations Unies à Gaza et a appelé à un renforcement de la protection dont bénéficiaient les enfants. Il était

urgent de mobiliser des ressources et un appui pour les deux phases d'aide humanitaire et de reconstruction immédiates.

63. Les délégations ont salué l'action de l'UNICEF et ont engagé ce dernier à continuer de fournir une assistance. Un certain nombre d'intervenants ont souligné qu'il était nécessaire de pouvoir acheminer librement l'aide humanitaire aux personnes touchées par la crise et plusieurs ont demandé que le blocus soit levé. Deux intervenants ont estimé qu'il fallait renforcer le droit international. Craignant que la crise ne freine davantage la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, une délégation a dit qu'il convenait d'arrêter un plan de relèvement à long terme et recommandé qu'il soit rendu compte des progrès accomplis dans l'aide aux enfants et aux familles aux prochaines sessions du Conseil d'administration. Une autre délégation a rendu hommage à l'excellent travail de l'UNICEF dans le domaine de la réadaptation psychosociale des enfants et a demandé des précisions sur les critères retenus pour en évaluer les résultats.

Système de redevabilité de l'UNICEF

64. Le Directeur général adjoint Omar Abdi a rendu compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'Initiative concernant la responsabilisation, en soulignant l'importance de la transparence et du respect du principe de responsabilité pour la crédibilité de l'UNICEF. Le système de redevabilité regroupait les politiques, procédures et outils qui constituaient le cadre de l'organisation en matière d'éthique, de supervision et de responsabilisation.

65. Les délégations qui ont pris la parole ont souligné qu'il était important de mettre en place un système de responsabilisation rigoureux. Des délégations ont regretté qu'une décision n'ait pas été prise à propos de la responsabilisation lors de la session en cours du Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souhaité que le système de redevabilité fasse l'objet d'un examen et d'une décision à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2009, tandis que d'autres ont estimé que le débat risquerait de pâtir du peu de temps disponible entre février et juin. Plusieurs intervenants ont jugé encourageant que le dialogue à ce sujet se poursuive tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait éviter qu'il se politise.

66. Plusieurs intervenants ont souscrit à l'idée selon laquelle les institutions devraient adopter des formulations et des procédures uniformes lors de la diffusion des rapports d'audit interne, car cela irait notamment dans le sens des mesures prises pour renforcer la cohérence, tandis que d'autres ont estimé que l'adoption de formulations et procédures communes était impossible en raison des différences existant entre les institutions.

67. Des délégations ont souligné qu'il fallait se montrer prudent au moment de diffuser des rapports d'audit interne et qu'il importait que la procédure soit appliquée avec soin, dans l'esprit comme dans la lettre, afin d'éviter les malentendus et d'instaurer la confiance.

68. Le Président du Conseil d'administration a conclu le débat en convenant que les négociations à propos du système de redevabilité se poursuivraient et a annoncé qu'il comptait nommer un modérateur à cette fin.

Prorogation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF

69. Le Directeur général adjoint Saad Houry a brièvement présenté la proposition visant à prolonger le plan stratégique à moyen terme (PSMT) jusqu'à la fin de 2013. Cette mesure serait conforme à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée avait invité les fonds et programmes des Nations Unies à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec l'examen complet et décidé que le prochain examen complet aurait lieu en 2012.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/5 (voir annexe).

Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

71. Le bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public a été présenté par le Directeur adjoint de la Section de la comptabilité de la Division de la gestion financière et administrative, qui a donné un aperçu de ce que les normes représentaient pour le Fonds et résumé les progrès accomplis à ce jour et les principaux messages à propos de l'adoption des normes IPSAS par l'UNICEF. Une délégation a affirmé qu'elle soutenait le projet tout en reconnaissant les difficultés et en soulignant les améliorations qui en résulteraient en matière de gestion. Elle a dit être disposée à participer à des rencontres bi ou multilatérales pour comprendre les incidences de l'adoption des normes IPSAS pour les partenaires extérieurs, notamment les bailleurs de fonds, en particulier pour mieux déterminer comment appuyer le processus. Des informations ont par ailleurs été demandées à propos de l'harmonisation avec les autres fonds et programmes lors du passage de l'élaboration à l'exécution des politiques.

I. Adoption de projets de décision

72. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2009/1 à 2009/6 (voir annexe).

J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

73. Dans ses remarques finales, la Directrice générale a dit que les débats particulièrement fructueux de cette session avaient permis à l'UNICEF de recueillir des idées intéressantes et elle a remercié les membres du Conseil d'administration des contributions qu'ils avaient annoncées. La situation était particulièrement difficile pour les organismes humanitaires et de développement, compte tenu des conséquences probables de la récession financière, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. L'UNICEF et ses partenaires avaient continué à examiner l'incidence de cette récession sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il était essentiel de travailler avec les partenaires, de mieux tirer parti des ressources disponibles et d'encourager les bailleurs de fonds à maintenir le niveau de leurs contributions.

74. La Directrice générale a souligné l'attachement de l'UNICEF à la transparence et au respect du principe de responsabilité. L'organisation s'efforçait d'être un modèle d'excellence, non seulement en ce qui concerne les programmes en faveur des enfants mais aussi dans le domaine de la gestion. Elle s'employait à ce titre à améliorer la transparence des opérations, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines et les pratiques de fonctionnement, ainsi que la gestion des connaissances et la communication interne. À cette fin, elle avait simplifié ses pratiques de fonctionnement, notamment dans le cadre de 10 initiatives qu'elle avait mises en œuvre pour améliorer son fonctionnement. Elle s'employait à instaurer une culture du perfectionnement, en particulier en ce qui concerne la prestation de services. L'UNICEF développait sa collaboration avec ses partenaires, notamment avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements et des ONG, en particulier aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

75. La Directrice générale a noté que la session avait essentiellement porté sur l'évaluation des programmes et l'amélioration des données et des éléments d'appréciation, notamment en tant que moyen d'influer sur les dépenses des pays et de veiller à ce que l'aide remédie aux lacunes les plus graves et profite aux groupes les plus vulnérables.

76. Indiquant qu'elle était sensible au vif intérêt porté à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et à son suivi par la direction, la Directrice générale a souligné qu'elle était personnellement déterminée à promouvoir l'égalité des sexes et à introduire une perspective sexospécifique dans les programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF de façon à en améliorer les retombées pour les filles et les femmes. Il s'agissait là d'un point d'autant plus essentiel compte tenu de l'importance de la situation des femmes pour briser le cycle de la pauvreté.

77. La Directrice générale a estimé que le bilan qu'avait dressé la Directrice régionale de l'action humanitaire de l'UNICEF à Gaza mettait en évidence les répercussions des conflits sur les enfants et le rôle crucial de l'UNICEF lors de conflits et de crises humanitaires dans des domaines tels que la santé, l'eau et l'assainissement, la nutrition, l'éducation, la protection et le soutien psychosocial.

78. Enfin, la Directrice générale a rendu hommage à Per Engebak, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui partait à la retraite après 33 ans de service à l'UNICEF.

79. En conclusion, le Président a noté que la session avait donné lieu à de fructueux échanges à propos de questions importantes figurant au centre des préoccupations de l'UNICEF, notamment des programmes de pays de coopération, de la mobilisation de ressources financières et budgétaires, du suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique pour l'égalité des sexes, des initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation, d'autres mesures destinées à renforcer le respect du principe de responsabilité à l'UNICEF et du bilan de l'action humanitaire à Gaza.

80. Le Président a ajouté que l'essentiel des travaux de la session avait contribué à l'action menée par l'UNICEF pour répondre aux besoins pressants de millions d'enfants dans le monde entier et leur offrir aide et protection en toutes circonstances. Il a rappelé que le monde ne pouvait prospérer et les populations vivre en harmonie tant que persisteraient des fléaux tels que la mortalité infantile et

maternelle, les épidémies, l'analphabétisme, la faim et la pauvreté et que tous les acteurs devaient unir leurs forces pour relever ces défis. Il était essentiel d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement si l'on voulait améliorer les conditions de vie de centaines de millions d'enfants et favoriser la croissance et le développement durable dans les pays pauvres.

81. Face aux difficultés économiques actuelles, les partenaires de développement ne devaient pas revenir sur les engagements qu'ils avaient pris en termes de ressources et devaient travailler ensemble pour trouver des solutions.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM)

82. Le présent chapitre, soumis en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009, constitue un résumé des débats qui ont eu lieu les 23 et 26 janvier 2009 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM. Le document a été élaboré conjointement par les secrétariats de ces fonds et programmes et approuvé par les Présidents des trois Conseils d'administration.

A. Croissance démographique et urbanisation rapide : l'insécurité alimentaire augmente dans les milieux urbains

83. Le Président du Conseil d'administration du PAM a invité le Directeur exécutif adjoint du PAM à présenter le document d'information au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. Le Directeur exécutif adjoint a noté la croissance rapide des zones urbaines et le « nouveau visage » de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire auquel leurs habitants devaient faire face. La pauvreté urbaine deviendrait de plus en plus un obstacle majeur au développement et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur exécutif adjoint a attiré l'attention des membres du Conseil sur certains aspects plus généraux indiquant qu'en raison de la crise alimentaire et de la crise financière, il serait encore plus difficile de faire face aux défis de l'urbanisation. Sur le milliard de personnes souffrant de la faim dans le monde, beaucoup vivaient dans des zones urbaines; il fallait répondre rapidement à leurs besoins. Bien qu'il soit important de réagir face à la pauvreté, la faim et la malnutrition dans les zones urbaines, il ne fallait pas oublier les dizaines de millions de personnes qui vivaient dans des endroits éloignés et ne pouvaient pas s'exprimer. L'assistance alimentaire et nutritionnelle pouvait couvrir des besoins immédiats et être un moteur de croissance important, dont on avait fortement besoin dans l'économie mondiale actuelle, où l'on reconnaissait l'impact considérable et positif sur la productivité et la croissance que pouvait avoir une population mieux nourrie et mieux éduquée. En dernier lieu, il a fait observer que les catastrophes liées aux changements climatiques mettaient en danger la santé, la nutrition et l'éducation et qu'en partie, les mécanismes de survie des populations touchées par les changements climatiques consistaient à se

déplacer vers les zones urbaines, dont certaines étaient particulièrement exposées aux phénomènes climatiques extrêmes.

84. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint a souligné que les interventions et les initiatives des gouvernements devaient être appuyées par une action coordonnée entre les organismes des Nations Unies, et qu'il fallait mobiliser une vaste coalition d'acteurs – en impliquant les gouvernements et les administrateurs municipaux, ainsi que les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile qui traitaient de la pauvreté urbaine. Il fallait se concentrer davantage sur l'urbanisation et les problèmes particuliers auxquels se heurtaient les habitants des zones urbaines souffrant de la faim et de la pauvreté, y compris les difficultés liées au fait que les taudis urbains n'étaient pas officiellement recensés, et que les pauvres des zones urbaines étaient très mobiles et n'avaient qu'un accès limité aux services sociaux. Un appui des gouvernements à tous les niveaux était nécessaire afin de définir des interventions appropriées permettant d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les pauvres des zones urbaines.

85. Le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a partagé les perspectives de son pays sur la manière dont le Gouvernement avait réagi face aux problèmes posés par la crise alimentaire et énergétique. Il a indiqué que 72 % de la population vivaient dans des zones urbaines et qu'à peine 7 % des terres pouvaient être cultivées. L'augmentation des prix des denrées alimentaires en 2007 avait eu un impact négatif sur les personnes les plus pauvres; la facture des importations de denrées alimentaires avait triplé et l'accès à l'alimentation était précaire. Il a souligné que la sécurité alimentaire était une priorité pour son gouvernement, qui avait réagi à ce problème non seulement en augmentant la production alimentaire, mais également en relevant le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres.

86. De nombreuses délégations se sont félicitées du document et ont appuyé l'intention des organismes des Nations Unies de travailler dans les zones urbaines, mais elles ont demandé que les zones rurales ne soient pas négligées et que d'autres partenaires pertinents soient inclus, tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). La planification des programmes et les interventions devaient être fondées sur des évaluations de la vulnérabilité et devaient faire participer toutes les parties prenantes parmi les pauvres des zones urbaines, en particulier les femmes. En outre, certaines délégations ont indiqué que la participation du secteur privé était critique pour le succès des programmes. Quelques délégations ont souligné qu'il importait d'aider les gouvernements à mener interventions et initiatives, tout en veillant à ce que des politiques adéquates soient élaborées aux niveaux national et infranational et des investissements consacrés à l'amélioration des capacités des États et des municipalités.

87. Les participants ont répondu qu'il était plus difficile de faire participer les pauvres des zones urbaines que ceux des zones rurales parce que les liens au sein de la collectivité et de la famille n'étaient pas aussi solides. En outre, des facteurs tels que la mobilité, le manque d'influence et le fait qu'il était difficile de structurer les collectivités entravaient les efforts faits par les pauvres pour participer de manière efficace et structurée. Le rôle joué par le secteur privé dans la production et la distribution des denrées alimentaires a été reconnu; on a mentionné en particulier les activités menées avec les Fondations Bill et Melinda Gates et Rockefeller et l'Organisation des Nations Unies afin d'établir des liens plus étroits entre les petits

agriculteurs et les marchés, grâce à un budget de 1 milliard de dollars consacré aux achats de denrées alimentaires dans les pays en développement en 2008.

B. Instabilité des prix des denrées alimentaires et liens avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle

88. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité la Directrice générale du Fonds à présenter le document d'information sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires et les liens avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à diriger les débats au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. La Directrice générale a souligné les difficultés constantes créées par l'instabilité des prix des denrées alimentaires, en particulier leur rôle dans l'aggravation des vulnérabilités dans les pays en développement, la détérioration de la situation nutritionnelle des pauvres risquant d'être accrue par la crise économique mondiale. Elle a également souligné l'importance d'une collaboration étroite afin de lutter contre les effets de l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de la crise économique mondiale, de manière à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

89. Le Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a décrit les mécanismes coordonnés de réaction de l'Organisation des Nations Unies qui avaient été mis en place pour aider les gouvernements à appliquer leurs mesures à court et à long terme afin d'atténuer l'effet de l'instabilité des prix des denrées alimentaires; d'accroître la productivité agricole, en particulier des petits agriculteurs; de s'attaquer au problème de la malnutrition, et de renforcer l'efficacité des systèmes de protection sociale, tels que décrits dans le Cadre d'action global publié en juillet 2008. Le PAM avait reçu un appui significatif aux fins du renforcement de ses programmes, mais le financement n'était toujours pas suffisant pour appuyer tous les objectifs du Cadre.

90. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a mis en évidence la forte dépendance de ce pays à l'égard des importations de denrées alimentaires et a décrit l'appui coordonné apporté par l'ONU aux mesures prises par le Gouvernement face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Ces mesures visaient essentiellement deux objectifs : a) accroître la production et le commerce des denrées alimentaires; et b) élargir les mesures sociales et les filets de sécurité pour les plus vulnérables dans les domaines de l'éducation, de la nutrition et de la santé. Le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a donné des détails supplémentaires au sujet des mesures prises par son gouvernement, surtout en ce qui concerne le lancement d'une révolution verte accélérée et les services essentiels fournis par les organismes des Nations Unies d'une manière coordonnée par l'intermédiaire de l'équipe de pays.

91. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations concernant le fait que la crise économique mondiale pourrait avoir pour effet de réduire encore davantage le pouvoir d'achat des pauvres et d'accroître le nombre des personnes vivant dans la pauvreté qui n'avaient pas les moyens d'acquérir les aliments dont elles avaient besoin, ce qui risquait d'entraver la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (Réduire l'extrême pauvreté et la faim).

92. Les délégations ont appuyé le Cadre d'action global et souligné l'importance d'une intervention coordonnée de l'ONU. Elles ont déclaré que le Mozambique constituait une bonne étude de cas à cet égard, mentionnant également la détermination de celui-ci à adhérer au principe « Unis dans l'action ». Elles ont aussi exprimé leur appui à la mise en place d'un partenariat plus large pour traiter de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, dont la création avait été proposée à la Réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire pour tous, organisée conjointement par le Gouvernement espagnol et l'ONU à Madrid, les 26 et 27 janvier 2009 (voir A/63/732-E/2009/8). La fourniture d'une assistance aux petits agriculteurs a été jugée essentielle, étant donné que ceux-ci pouvaient stabiliser l'offre locale de denrées alimentaires. Une recommandation particulière a été d'accroître la proportion de l'aide publique au développement affectée à la lutte contre la faim.

93. Un certain nombre de délégations ont recommandé l'adoption de mesures intégrées multisectorielles contre l'instabilité des prix des denrées alimentaires, étant donné qu'elle avait des incidences sur la nutrition, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et la protection en général. Les femmes étaient jugées particulièrement vulnérables, surtout celles qui étaient à la tête d'un ménage, leur capacité de faire face à l'instabilité des prix des denrées alimentaires étant généralement moindre; elles étaient en outre souvent exposées à la violence, surtout en période d'insécurité alimentaire. Plusieurs délégations ont souligné le rôle que devaient jouer les différentes organisations dans la promotion de l'autonomisation des femmes.

94. Lorsqu'ils ont répondu, les participants ont indiqué que l'instabilité actuelle et l'aggravation probable des conditions en raison de la crise économique mondiale devraient également offrir l'occasion de résoudre des problèmes profondément enracinés. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle efficace en contribuant au renforcement des capacités nationales, en fournissant une assistance technique et en encourageant la création de larges partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile. L'exemple du Mozambique montrait qu'une intervention coordonnée du système des Nations Unies pouvait effectivement appuyer les efforts des pouvoirs publics.

95. En ce qui concerne l'appui aux petits agriculteurs, les organismes ayant leur siège à Rome collaboraient avec la Banque mondiale afin de relever les défis auxquels devaient faire face ces agriculteurs, dont la plupart étaient des femmes. L'égalité des sexes était considérée comme une préoccupation constante dans tous les aspects de l'intervention du système des Nations Unies.

96. La Directrice générale de l'UNICEF, rappelant que le système des Nations Unies était bien coordonné sous la direction du Secrétaire général, a souligné qu'il fallait élargir les partenariats. Une approche fondée sur la prise en compte de tous les stades de l'existence était essentielle pour résoudre les problèmes touchant à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la survie de la mère et de l'enfant; cela comprenait les besoins nutritionnels des femmes enceintes; la promotion de l'allaitement au sein exclusivement; et la fourniture de compléments nutritifs pour les nourrissons et les jeunes enfants. Il fallait suivre une approche intégrée, étant donné les liens entre les maladies et la malnutrition, et les incidences de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène sur la malnutrition.

97. L'aspect positif de l'instabilité des prix des denrées alimentaires était que le monde avait commencé à centrer son attention sur l'accroissement de la productivité agricole et l'importance du rôle de la nutrition vis-à-vis de la santé.

C. Harmonisation entre les fonds et programmes des Nations Unies : pratiques de fonctionnement

98. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présidé la séance consacrée à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement entre les fonds et programmes des Nations Unies. La Directrice exécutive du FNUAP a présenté le document de travail au nom des quatre organisations, en mettant l'accent sur les progrès réalisés au niveau mondial en ce qui concerne l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a commenté les réalisations obtenues et les défis rencontrés au Mozambique dans ce domaine. Le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait un exposé soulignant l'importance que son gouvernement attachait à la réforme de l'ONU et, en particulier, à la simplification et à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

99. Au cours des débats, les délégations ont exprimé leur appui et leur intérêt pour les travaux en cours sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, notamment la proposition relative à ces pratiques. Elles ont souligné la nécessité pour le système des Nations Unies tout entier d'aller de l'avant, en tenant pleinement compte des orientations intergouvernementales existantes. Des délégations ont félicité l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique des progrès accomplis. Un certain nombre de délégations ont fait appel au système des Nations Unies pour qu'il veille à ce que les réformes en cours au niveau national s'accompagnent de réformes semblables au niveau mondial et qu'un appui adéquat soit fourni aux pays.

100. Les délégations ont souligné que les économies réalisées grâce à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement au niveau national devraient être répercutées à l'échelle des programmes dans les pays intéressés. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements supplémentaires sur la différence entre les travaux effectués dans le contexte du Comité de haut niveau sur la gestion relevant du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ceux entrepris par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement.

101. Dans sa réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a remercié les délégations de leur appui et des orientations qu'elles avaient indiquées. Elle a réaffirmé le ferme attachement du système des Nations Unies à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et au règlement des questions mises en lumière par les États Membres. Elle a fait remarquer qu'il existait une répartition claire des tâches entre les organismes des Nations Unies, qui recherchaient des solutions à l'échelle du système par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur la gestion au niveau mondial, et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui appuyait les pays. Les enseignements tirés de l'expérience et les questions nécessitant l'attention du système tout entier étaient renvoyés du niveau national par le Groupe des Nations Unies pour le développement au Comité de haut niveau sur la gestion. La Directrice exécutive a également fait observer qu'une part

importante de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la cohérence à assurer devait aussi être prise en charge au niveau des organes directeurs afin que les organismes des Nations Unies reçoivent les mêmes messages. Le Coordonnateur résident au Mozambique a remercié les délégations de leur appui et fait observer que l'harmonisation des pratiques de fonctionnement était essentielle à l'efficacité de l'exécution des programmes au niveau national. Le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a clos le débat en indiquant que la fragmentation du système des Nations Unies n'était pas une option, puisque les pays avaient besoin d'un système fort et cohérent.

D. Harmonisation entre les fonds et les programmes des Nations Unies : programmation – renforcement des capacités des États : aide du système des Nations Unies au développement des capacités des États

102. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administrateur du PNUD à ouvrir les débats sur le développement des capacités nationales et le rôle des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. L'Administrateur a souligné qu'il importait que le système des Nations Unies coordonne son action pour contribuer à l'accroissement de l'activité économique, à l'équité de la répartition des richesses, à une gestion rationnelle de l'environnement et à l'implication d'un plus grand nombre aux différents processus démocratiques : la viabilité sociale, la viabilité écologique et la viabilité économique étaient complémentaires. Il a également réaffirmé que les connaissances possédées par les organismes des Nations Unies pouvaient aider les États à réaliser leurs objectifs nationaux de développement.

103. L'Administrateur a ensuite examiné le rôle essentiel que devaient jouer les États pour assurer le développement économique et social, la stabilité et le maintien de la paix, ainsi que la nécessité d'investir dans les capacités de direction et dans les institutions nationales à cet effet. Il a souligné l'utilité du travail des États faisant office de catalyseurs et de facilitateurs entre la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement internationaux s'agissant de faire avancer l'exécution des programmes nationaux de développement. L'expérience des organismes des Nations Unies pourrait jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de solutions Sud-Sud.

104. La Représentante permanente adjointe de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est exprimée au nom du représentant du Ministère de la planification, empêché. Elle a mis en relief les réalisations faites récemment en matière de développement des capacités dans son pays, notamment l'organisation d'élections pacifiques, l'adoption de mesures aux fins de la reconstruction après le tsunami et le retrait de la liste des pays soumis aux exigences du Fonds monétaire international. Elle a évoqué ensuite l'adaptation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au contexte local par l'intermédiaire de « l'Engagement de Jakarta » en faveur de l'efficacité du développement, dispositif clef pour l'Indonésie et ses partenaires de développement. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies avait activement aidé l'Indonésie à renforcer ses capacités infranationales d'adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local, fourni une assistance aux institutions nationales et locales pour qu'elles soient

mieux à même d'appliquer la nouvelle politique de décentralisation, et servi d'intermédiaire pour le partage des connaissances et des données d'expérience à l'échelle mondiale dans des domaines tels que les changements climatiques, les élections locales et les stratégies de réduction de la pauvreté; les capacités de l'Indonésie avaient été données en exemple tandis qu'elle apprenait des autres pays et tirait parti de leurs capacités. L'intervenante a conclu en remerciant le Conseil d'administration d'avoir encouragé les initiatives visant à renforcer les capacités au niveau national, ainsi que le système des Nations Unies d'avoir aidé les pays à satisfaire leurs besoins.

105. Les délégations ont appuyé l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales dans l'examen triennal complet pour 2007. Elles ont réaffirmé que si chaque organisation devait établir des priorités pour le renforcement et le développement des capacités compte tenu de son mandat, elle n'en devait pas moins se laisser guider par les priorités définies par les pays de programme. Une délégation a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement prenne acte des différents points de vue des acteurs du développement concernant la cohérence à l'échelle du système, suggérant que les concepts axés sur la coopération Sud-Sud et triangulaire pourraient renforcer l'harmonisation des activités opérationnelles entre les organismes des Nations Unies. Elle lui a aussi demandé de déterminer, par des analyses, où il serait possible d'harmoniser l'action – compte tenu des mandats et des avantages comparatifs de chaque organisation – et d'obtenir des résultats en matière de développement, puis de faire rapport sur la question. Deux délégations ont demandé que l'on favorise l'innovation et la coordination pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que d'autres cibles prioritaires en matière de développement national, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les réformes. Ces délégations ont encouragé les équipes de pays des Nations Unies à hiérarchiser le développement des capacités et préconisé un recours plus résolu au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de mesurer les résultats en la matière. Le Conseil d'administration a demandé que le dialogue se poursuive sur la question du renforcement des capacités nationales et sur le rôle des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à cet égard.

Deuxième partie

Session annuelle de 2009

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 8 au 10 juin 2009**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

106. Le Président a ouvert la session en rendant hommage à la Directrice générale pour son rôle à la tête de l'UNICEF et les initiatives de grande envergure qu'elle avait lancées en faveur des enfants, en particulier dans le contexte de la crise financière et de la résurgence des conflits. Il a souligné que les enfants et les femmes étaient particulièrement touchés par ces crises, et demandé que l'on s'attache à améliorer la protection sociale. La persistance de la crise financière et économique entravait les efforts de développement, et risquait de conduire à des crises humanitaires et de plonger des millions d'enfants plus profondément encore dans la pauvreté. Le Président a souligné aussi qu'il fallait évaluer les conséquences de la crise sur la sécurité alimentaire et la santé ainsi que le bien-être et l'éducation des enfants, autant de domaines d'action privilégiés de l'UNICEF. Il a invité les gouvernements et tous les partenaires de l'UNICEF à unir leurs efforts pour protéger les enfants et créer un monde dans lequel leurs droits soient respectés.

107. Passant à l'ordre du jour de la session annuelle, le Président a fait observer que tous les points à examiner, y compris la session de réflexion spéciale sur la santé mondiale et l'élimination de la poliomyélite, étaient particulièrement importants dans le contexte des enjeux et des défis majeurs du moment. La complexité des questions relatives au développement et aux activités humanitaires était désormais évidente, tout comme la nécessité d'accroître l'harmonisation et la cohérence dans le système des Nations Unies.

108. La Directrice générale, dans ses observations liminaires, s'est félicitée du nouveau partenariat instauré entre les États-Unis d'Amérique et l'Organisation de la Conférence islamique pour éliminer la poliomyélite et promouvoir la santé infantile et maternelle. Rendant compte des visites qu'elle avait effectuées dans divers pays et de l'assistance humanitaire apportée par l'UNICEF durant l'année écoulée, la Directrice générale a insisté sur le fait que le Fonds s'employait avec les gouvernements et d'autres organismes et partenaires des Nations Unies à faire en sorte que les enfants et les familles aient accès à l'aide d'urgence, notamment à l'eau salubre et à l'assainissement, à la nutrition, à la vaccination et aux médicaments. L'UNICEF apportait aussi son appui aux écoles et aux espaces adaptés aux besoins des enfants. Dans de nombreux pays, l'instabilité des conditions de sécurité compromettait gravement le travail de l'UNICEF et la sécurité de son personnel. La crise économique faisait ressortir la nécessité d'assurer la cohérence à l'échelle du système, du fait qu'elle pouvait ralentir les efforts de développement et avoir des conséquences néfastes sur la nutrition, les soins de santé et la scolarisation. L'UNICEF s'employait avec la Banque mondiale, entre autres, à promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de protection sociale pour contribuer à la protection des enfants et des femmes.

109. La Directrice générale a déclaré que la réunion des dirigeants mondiaux organisée par l'UNICEF à New York en avril avait été une occasion unique de mettre en commun des expériences et d'entendre des personnalités influentes extérieures à l'organisation, notamment le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La réunion avait porté principalement sur la manière dont l'UNICEF pourrait mieux assurer au niveau mondial la direction des initiatives en faveur des enfants. Les participants avaient examiné la manière dont l'UNICEF pourrait accroître sa capacité de rassembler, de promouvoir, de coopérer et de mobiliser, s'agissant en particulier des quatre principaux agents du changement qu'étaient les tendances démographiques, les changements climatiques, le progrès technologique et les tendances économiques.

B. Adoption de l'ordre du jour

110. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier, et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2009/8).

111. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 44 délégations dotées du statut d'observateur, 1 entité des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et 4 organisations non gouvernementales, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (point 3 de l'ordre du jour)

112. La Directrice générale a présenté le rapport (E/ICEF/2009/9), en faisant observer qu'il décrivait les principaux résultats enregistrés dans le cadre d'alliances axées sur les enfants durant la troisième année de l'exécution du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2013. Le rapport annuel était aussi le premier à faire suite à l'examen approfondi à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme. Cette année, le répertoire de données l'accompagnant avait été élargi afin de présenter les informations et les tendances les plus récentes concernant des cibles très variées relevant des objectifs du Millénaire pour le développement et du plan stratégique à moyen terme, ainsi que les indicateurs concernant les résultats obtenus par l'UNICEF en matière de gestion, d'activités et de finances. La Directrice générale a passé en revue plusieurs des principaux succès remportés et des défis restant à relever présentés dans le rapport, puis le Directeur chargé des politiques et pratiques a présenté les éléments marquants relatifs aux données pour 2008.

113. L'un des thèmes principaux du débat qui a suivi a été l'urgence de l'action à mener face aux crises financière, économique et alimentaire mondiales. Plusieurs délégations ont déclaré que les effets de ces crises étaient exacerbés par les changements climatiques. Les pires effets étaient ressentis par les groupes de population les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les populations vivant dans des situations de crise humanitaire prolongée, et celles qui vivaient dans des pays en développement. L'UNICEF était appelé à jouer un rôle de

premier plan s'agissant de mettre en évidence les menaces pesant sur le bien-être des enfants et de placer les besoins de ces derniers au cœur du débat et de l'action mondiaux.

114. Les intervenants ont engagé l'UNICEF à mieux suivre la situation, en particulier pour ce qui était de l'impact sur les enfants et les femmes, ce qui constituerait une avancée majeure en ce sens. Ils lui ont également demandé de poursuivre les efforts déployés pour recueillir des données fiables et renforcer les capacités nationales dans ce domaine. On s'est inquiété de l'incidence des crises sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique; sur l'atténuation de la pauvreté; sur les systèmes de santé; et sur les activités de l'UNICEF et les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Plusieurs délégations ont demandé au Fonds de présenter dans leurs grandes lignes les mesures concrètes qu'il prévoyait de prendre ou avait déjà prises pour s'adapter aux crises, et certaines ont recommandé que ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une action bien coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies. On a souligné que les initiatives devaient être adaptées aux besoins propres à chaque pays, pour renforcer la capacité des pays de faire face aux crises et pour appuyer les actions nationales grâce à des mesures de protection sociale.

115. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF du progrès enregistrés dans tous les domaines d'intervention, et pour les améliorations apportées à la présentation des rapports. On a notamment cité l'importance accrue attachée à la santé de la mère et du nouveau-né; les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile et concernant la nutrition de l'enfant; la réduction du nombre de décès dus à la rougeole, grâce au travail effectué dans le cadre du partenariat mondial contre la rougeole; l'élargissement de la couverture vaccinale et l'utilisation de nouveaux vaccins; les progrès enregistrés sur la voie de l'élimination de la poliomyélite; la mobilisation de fonds pour lutter contre le paludisme; l'expansion de l'éducation, notamment de l'éducation des filles et de l'éducation dans les situations d'urgence; les avancées réalisées dans la lutte contre le VIH/sida; et l'élan pris dans l'amélioration des mesures de protection de l'enfance, notamment le renforcement des capacités dans le domaine de la justice pour mineurs. Des délégations ont également remercié l'UNICEF pour son appui aux interventions d'urgence dans leur pays.

116. Les intervenants ont toutefois insisté aussi sur le fait que les résultats obtenus dans plusieurs domaines étaient loin d'atteindre les objectifs fixés et que les rapports sur les domaines d'intervention étaient inégaux. Des délégations ont demandé ce qui serait fait à cet égard. Des intervenants ont demandé que les rapports à venir soient plus analytiques, privilégient davantage les résultats et les incidences; présentent une évaluation plus solide des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; traitent des difficultés rencontrées par l'UNICEF, sur les plans interne et externe; et exposent les enseignements tirés des initiatives engagées pour surmonter ces difficultés. Plusieurs délégations ont demandé que la présentation du rapport soit révisée de sorte à abréger les explications relatives aux activités et à accorder plus de place aux faits et aux résultats. Une délégation a demandé davantage d'informations sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et une autre a souhaité que les rapports traitent des incidences de l'occupation étrangère sur les enfants. Plusieurs intervenants ont demandé des informations sur les efforts engagés par l'UNICEF pour accroître la participation des enfants et des jeunes.

117. Plusieurs délégations, tout en félicitant l'UNICEF d'avoir fait une place plus large à la santé de la mère et du nouveau-né, ont insisté sur le fait que ce domaine exigeait une attention plus marquée et de meilleurs résultats, ce qui nécessiterait en particulier l'adoption d'une approche multisectorielle. On a notamment fait observer que les progrès enregistrés quant au recul de la mortalité de l'enfant étaient encore très éloignés de la cible fixée dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont souhaité savoir ce que l'UNICEF entendait faire à cet égard. Des demandes précises ont été formulées quant à l'élargissement de la couverture vaccinale contre la méningite, en particulier en Afrique de l'Ouest, et à l'intensification des efforts déployés pour lutter contre les maladies diarrhéiques et la pneumonie. Une délégation a exhorté l'UNICEF à définir une approche axée sur les droits de l'homme dans le domaine de la survie et du développement du jeune enfant. Une question a été posée au sujet des progrès réalisés dans l'atténuation des disparités en matière de santé et de nutrition, question intéressant tout particulièrement les pays à revenu intermédiaire.

118. Plusieurs délégations considéraient que les partenariats conditionnaient l'amélioration de la situation en matière de santé et de nutrition. Un intervenant a mis en avant, en particulier, la contribution de l'UNICEF au Partenariat international pour la santé, au H8 et, plus récemment, au H4, mis en place avec le FNUAP, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale. Un autre intervenant s'est félicité de la participation de la Banque mondiale aux activités consacrées à la santé de la mère et du nouveau-né et a également exhorté les fonds et programmes des Nations Unies à resserrer leur coopération dans ce domaine. Deux intervenants ont salué comme une forme de collaboration fructueuse l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants (rebaptisée Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants). L'accent a également été mis sur l'accroissement des investissements et le renforcement des capacités des systèmes de santé. Une délégation a remercié l'UNICEF pour l'appui technique fourni aux gouvernements africains aux fins de l'élaboration de plans de santé à moyen terme visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement connexes.

119. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir élargi l'accès des enfants à l'éducation de base et relevé le taux de poursuite des études, notamment grâce aux écoles amies des enfants, élargi l'accès des filles à l'éducation et favorisé l'accès à l'éducation durant les crises et les conflits. On a demandé des informations sur l'évaluation externe des écoles amies des enfants; sur l'appui aux plans relatifs à l'éducation nationale, notamment les mesures visant à réduire les disparités; et sur l'appui aux États fragiles grâce aux fonds de transition pour l'éducation.

120. Les délégations ont souhaité davantage de progrès en matière de protection de l'enfance, et l'une d'elles a évoqué la nécessité d'accroître les ressources dans ce domaine. Il faudrait notamment mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Rio; protéger les enfants et les femmes contre le viol et la violence sexuelle, notamment durant les conflits; protéger les enfants contre tout abus par le biais des nouveaux médias, en particulier Internet; prendre des mesures pour combattre la traite; éliminer les mines terrestres et autres engins explosifs frappant sans discrimination; aider les enfants ayant été associés à des forces ou des groupes armés; aider les enfants à exercer pleinement leurs droits durant les conflits armés; et appuyer les initiatives nationales en faveur des enfants ayant des besoins spéciaux. Une délégation a félicité l'UNICEF pour son rôle de premier plan dans les

travaux du sous-groupe chargé de la protection des enfants dans les situations d'urgence et dans l'élaboration d'une approche commune de la justice pour mineurs dans le système des Nations Unies, et pour les efforts qu'il déployait pour appuyer les systèmes nationaux de suivi et de communication des informations relatives aux violations conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Une autre délégation a salué l'action menée par l'UNICEF auprès des gouvernements pour améliorer les systèmes de justice pour mineurs. Plusieurs intervenants se sont réjouis de la désignation d'un représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

121. Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/sida, en particulier l'élargissement de la prévention de la transmission materno-fœtale et de la gestion du sida pédiatrique, plusieurs délégations ont demandé instamment que l'on s'intéresse davantage à cette question. Une délégation a demandé à l'UNICEF d'agir en plus étroite coordination avec le FNUAP pour définir une approche plus énergique de la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation afin de les aider à se protéger contre l'infection par le VIH et à éviter les grossesses non désirées ou précoces. Certains intervenants ont constaté une diminution du montant des ressources de l'UNICEF consacrées à ce domaine d'intervention par rapport à 2007, et l'un d'eux a fait valoir que 6,7 % seulement des dépenses totales afférentes aux programmes avaient été alloués à la lutte contre le VIH/sida en 2008. Plus spécifiquement, il fallait consentir des efforts pour élargir l'accès à des services de consultation et de soin confidentiels; dispenser une thérapie préventive aux enfants exposés au VIH/sida; accroître la disponibilité des médicaments peu coûteux, notamment les antirétroviraux; faire parvenir une assistance aux orphelins et aux autres enfants vulnérables et à leurs familles; et promouvoir la prévention auprès des jeunes.

122. Les délégations ont rendu hommage à l'UNICEF pour son action humanitaire. Plusieurs ont toutefois constaté que les bureaux de pays continuaient de faire état de l'incertitude de certains d'entre eux quant à leurs responsabilités en tant que chef de groupe. Elles ont exhorté la Directrice générale à veiller à ce que les chefs des bureaux de pays reçoivent l'appui et la formation nécessaires pour être en mesure de s'acquitter de leur rôle essentiel de chef de file. Il a été suggéré que l'UNICEF s'engage davantage dans la concertation sur les politiques à mener, en particulier pour ce qui est de la consolidation de la paix et du relèvement rapide.

123. De nombreuses délégations ont fait valoir que la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les aspects des travaux de l'UNICEF était indispensable à l'obtention de résultats dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme. L'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes était également indispensable pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et rompre le cycle de la pauvreté. Tout en saluant les efforts faits par l'UNICEF dans ce domaine, les intervenants ont souligné qu'ils devaient être intensifiés. Un intervenant a noté le rôle majeur du Fonds dans le processus de refonte de l'architecture du système des Nations Unies en matière d'égalité hommes-femmes.

124. Plusieurs délégations ont salué les efforts engagés par l'UNICEF pour améliorer ses activités et sa gestion axées sur les résultats et son approche du budget en s'alignant sur d'autres institutions. On a toutefois souligné que, dans plusieurs domaines, le Fonds continuait de faire rapport sur les activités plutôt que sur les

résultats obtenus. Certains intervenants se sont dits préoccupés par le report à 2012 de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et ont demandé des précisions sur l'adoption des normes et leurs incidences financières. L'UNICEF a également reçu des éloges pour son action en faveur de la transparence et de la responsabilité, notamment grâce au système de responsabilisation. Plusieurs intervenants ont demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour améliorer les délais de recrutement et d'attribution des postes d'administrateur, qui étaient bien loin de l'objectif fixé dans le plan stratégique à moyen terme.

125. Plusieurs intervenants ont déclaré que l'harmonisation et une coopération accrue entre les organismes des Nations Unies étaient essentielles à une meilleure programmation. Une délégation a rappelé qu'elle avait approuvé la multiplication par deux des programmes communs des Nations Unies auxquels l'UNICEF participait entre 2007 et 2008. La mise en œuvre de programmes communs était importante au regard d'une cohérence et d'une efficacité accrues du système des Nations Unies et de la réduction des coûts de transaction. Les délégations ont encouragé l'UNICEF, pour y parvenir, à donner l'impulsion nécessaire à l'initiative « Unis dans l'action » et à continuer d'appuyer celle-ci sur le terrain. Une délégation a suggéré que les organismes des Nations Unies s'emploient à élaborer un seul document de pays et un seul mécanisme de communication de l'information par pays, et était d'avis que l'évaluation des pays pilotes devrait avoir un caractère national et être menée par les gouvernements. Une autre délégation s'est félicitée de la contribution de l'UNICEF aux travaux du Groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et a estimé que les efforts d'harmonisation entre organismes devraient porter aussi sur l'efficacité de l'aide.

126. Le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est dit satisfait de la nouvelle stratégie de collecte de fonds conçue par l'UNICEF. La délégation a souligné que les comités nationaux assuraient quelque 26 % des revenus de l'UNICEF. Plus de 50 % de leurs ressources allaient aux ressources ordinaires – ressources de base de l'UNICEF.

127. Plusieurs délégations considéraient comme une priorité urgente l'augmentation des contributions aux ressources ordinaires ainsi que de la part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources, surtout dans le contexte de la crise économique mondiale. On a fait observer que la part des ressources ordinaires avait continué de baisser en 2008. De nombreux intervenants ont engagé les donateurs à redoubler d'efforts pour aider l'UNICEF en ces temps difficiles, et plusieurs gouvernements ont ensuite fait part de leur intention de maintenir ou d'accroître leurs contributions.

128. La Directrice générale a clos le débat en remerciant les délégations pour leurs observations constructives, leur détermination et leur soutien. Elle a souligné que l'amélioration de la santé et des systèmes de santé était une priorité pour l'UNICEF, en particulier dans le domaine des soins à apporter aux mères et aux nouveau-nés. L'UNICEF avait noué plusieurs partenariats nouveaux et revitalisés qui étaient essentiels à cet égard. Comme l'avaient noté les délégations, il importait de venir à bout non seulement de la rougeole et du paludisme, mais aussi de tous les autres maux « oubliés », comme la pneumonie ou la diarrhée, la dénutrition, sans oublier les liens unissant la diarrhée et la dénutrition à l'accès à l'eau salubre et à

l'assainissement. La nutrition étant l'une des premières victimes de la crise économique, l'UNICEF intensifiait ses efforts dans ce domaine. Le Fonds s'occupait par exemple des enfants souffrant de malnutrition aiguë grave en distribuant des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, entre autres mesures.

129. Face à la crise, l'UNICEF consacrait des ressources à l'appui à l'éducation et à la prévention de l'abandon scolaire. Il s'employait par ailleurs pleinement, aux côtés d'autres organismes et partenaires, y compris la Banque mondiale, à promouvoir les programmes de protection sociale destinés aux populations très vulnérables. Concernant la lutte contre le VIH/sida, des progrès étaient enregistrés dans plusieurs domaines grâce à l'initiative « Unis pour les enfants, unis contre le sida »; il était crucial de faire parvenir aux jeunes les messages pertinents pour favoriser la prévention. L'égalité des sexes restait un thème privilégié dans tous les domaines de travail de l'UNICEF, de la santé maternelle à l'éducation des filles en passant par les investissements en faveur des adolescentes. Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'UNICEF menait une action en amont, effort particulièrement important dans les pays à revenu intermédiaire. Il était impératif de renforcer les systèmes de protection partout dans le monde. S'agissant des situations d'urgence et de conflit, l'UNICEF jouait un rôle clef dans la réforme de l'action humanitaire et la mise en œuvre de l'approche intersectorielle. Veiller au déploiement rapide du personnel nécessaire était une autre priorité. Entre autres initiatives destinées à promouvoir la participation des enfants, l'UNICEF faisait participer les jeunes à son action grâce aux nouvelles technologies.

130. Pour maintenir son efficacité opérationnelle, l'UNICEF s'employait avec de nombreux partenaires à utiliser ses ressources de manière plus efficace en mettant l'accent sur les résultats. Cela supposait un ferme attachement à la cohérence de l'action des Nations Unies. L'UNICEF œuvrait aussi avec les donateurs à accroître la part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources. Dans le domaine du recrutement, le Directeur des ressources humaines récemment nommé dirigerait les efforts visant à réduire les délais d'attribution des postes et à attirer des talents nouveaux pour l'avenir. Au nombre des compétences les plus appréciées chez les nouvelles recrues était la capacité de mener une action en amont, qui incluait la concertation sur les politiques à mener en matière de protection sociale, de consolidation de la paix ou de relèvement rapide, notamment. La promotion de bonnes politiques avait pour point d'ancrage l'obtention de données fiables et l'échange de données d'expérience.

131. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/7 (voir annexe).

B. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (point 4 de l'ordre du jour)

132. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (E/ICEF/2009/15), présenté par le Directeur général adjoint, M. Omar Abdi, qui a expliqué que ce document était le résultat d'une série de consultations internes et externes menées aux fins d'harmoniser le système en place à l'UNICEF avec ceux d'autres organismes, et de consolider la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats.

133. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en place d'un système de redevabilité aligné sur les instruments similaires utilisés dans le système des

Nations Unies. Des intervenants ont fait valoir, entre autres, qu'il importait de renforcer les capacités et la maîtrise nationale des programmes; de disposer de modalités efficaces de suivi et d'évaluation; de continuer à assurer l'harmonisation et la cohérence avec les autres organismes; d'assurer la cohérence avec l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le plan stratégique à moyen terme et ses stratégies d'appui et la Convention relative aux droits de l'enfant; d'assurer la liaison avec le Comité consultatif pour les questions d'audit; de définir les résultats attendus et des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité du système de redevabilité; de procéder à des examens périodiques du système pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins changeants de l'organisation; et de renforcer les systèmes de gestion des risques et les pratiques connexes à l'UNICEF.

134. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF intégrait le renforcement des capacités et la maîtrise nationale dans ses activités, et s'est félicitée de l'initiative lancée dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Une autre délégation a suggéré une concertation avec le FNUAP quant à la manière d'intégrer chaque mécanisme de contrôle et de redevabilité dans un cadre plus global et synergique. La même délégation a demandé des informations complémentaires sur les systèmes et pratiques de l'UNICEF relatifs à la gestion des risques. Évoquant les rapports d'audit interne, une délégation a fait valoir qu'il fallait respecter la fonction de contrôle du Conseil d'administration, et recommandé en outre d'adhérer strictement aux procédures établies par ce dernier et aux règles relatives à la confidentialité.

135. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/8 sur l'audit interne et la surveillance (voir annexe).

136. Après l'adoption de la décision, deux délégations ont réaffirmé le principe de la confidentialité des rapports d'audit, et l'une d'elles a recommandé que la communication de ces rapports soit soumise à l'accord des gouvernements concernés.

C. Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration (point 5 de l'ordre du jour)

137. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi de deux rapports, à savoir le rapport sur le cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration (E/ICEF/2009/10) et l'inventaire des relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF (E/ICEF/2009/11 et Corr.1) qui l'accompagnait, tous deux présentés par la Directrice générale adjointe, M^{me} Hilde Frafjord Johnson. Le secrétariat a également communiqué au Conseil d'administration un programme d'action et 15 études de cas sur l'action menée par l'UNICEF aux côtés de divers partenaires clefs. La Directrice générale adjointe a fait observer que les prochaines étapes consisteraient notamment à mettre en place et appliquer le cadre, à former le personnel et à élaborer des outils de suivi et d'évaluation. Le Directeur chargé de la collecte de fonds et des partenariats privés a ajouté que le cadre stratégique avait été élaboré à l'issue de consultations approfondies avec les parties prenantes aux niveaux interne et externe, et a mis en avant le rôle majeur des comités nationaux dans le lancement et la gestion des partenariats.

138. Les délégations ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour clarifier et étayer son approche des partenariats. Elles se sont dites favorables au renforcement des liens avec la société civile et les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, en encourageant la promotion de la participation des enfants et des jeunes ainsi que du secteur privé. Il a été recommandé de mettre en œuvre le cadre stratégique selon les principes de l'efficacité de l'aide, de la viabilité et de la maîtrise nationale, et conformément au plan stratégique à moyen terme et aux programmes de pays de l'UNICEF. Une délégation a souligné l'importante contribution apportée aux partenariats par les comités nationaux, et une autre a recommandé que la collecte de fonds mette en relief les besoins de l'UNICEF en matière de contributions aux ressources ordinaires (de base).

139. Plusieurs délégations ont déclaré que le cadre stratégique devrait aussi porter sur la collaboration de l'UNICEF avec les gouvernements. La Directrice générale adjointe a précisé que les relations avec les gouvernements des pays donateurs comme des pays de programme sortaient du champ d'application et de l'objet du cadre stratégique, et relevaient d'autres processus et documents, comme le plan stratégique à moyen terme. Plusieurs délégations ont fait observer que l'UNICEF, en développant son approche des partenariats, devait respecter son rôle d'organe intergouvernemental. Le Directeur chargé de la collecte de fonds et des partenariats privés a répondu que l'engagement de l'UNICEF aux côtés de la société civile et d'autres acteurs ne changerait pas ce rôle. Une délégation a demandé qu'une session informelle ou une manifestation soit organisée en parallèle des sessions futures du Conseil d'administration afin de faire ressortir le rôle des comités nationaux et leur contribution à l'action de l'UNICEF s'agissant de lever des fonds et de promouvoir les partenariats. Le Directeur chargé de la collecte de fonds et des partenariats privés a approuvé cette demande.

140. Les délégations ont aussi souligné qu'il fallait renforcer le suivi et l'évaluation de la participation de l'UNICEF aux partenariats et demandé la tenue régulière de consultations avec le Conseil d'administration à cet égard. Dans sa décision, le Conseil d'administration a demandé une analyse rigoureuse des enseignements qui seraient tirés de la mise en œuvre du cadre stratégique et l'établissement, d'ici à 2012, d'une version révisée de ce cadre, ce dernier devant être élargi de manière à inclure les organisations multilatérales.

141. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/9 (voir annexe).

Session de réflexion spéciale sur la santé mondiale, en particulier sur l'éradication de la poliomyélite

142. Après avoir examiné le cadre stratégique, le Conseil d'administration a participé à une session de réflexion spéciale où a été mis en avant le rôle essentiel des partenariats au regard de la santé mondiale et de l'éradication de la poliomyélite. Sont notamment intervenus des spécialistes de la santé représentant le Gouvernement nigérian, Rotary International et l'UNICEF. Les participants ont regardé « The Final Inch », documentaire sur la campagne d'éradication de la poliomyélite dans les zones d'endémie en Inde. Le Président et la Directrice générale ont fait des observations liminaires.

143. Le Directeur général de l'Administration nigériane de promotion des services de santé primaires, M. Muhammad Ali Pate, a présenté un aperçu des efforts engagés pour éliminer la poliomyélite dans son pays, évoquant ainsi la mobilisation

réussie des dirigeants politiques et religieux locaux et de leurs communautés, qui a conduit à une amélioration systématique de la couverture sanitaire. Dans la Déclaration d'Abuja adoptée en février 2009, l'ensemble des 36 gouverneurs du Nigéria se sont engagés à appuyer l'action menée pour éradiquer la poliomyélite. D'importants problèmes restaient à résoudre, notamment la nécessité d'intensifier les efforts, de mobiliser durablement des fonds et de revitaliser un système de soins de santé primaires affaibli. L'UNICEF était un partenaire important, notamment parce qu'il promouvait une forte capacité de mobilisation au niveau local et favorisait l'échange d'enseignements et de meilleures pratiques observées dans le monde entier.

144. Le Président du Comité international PolioPlus de Rotary International, M. Robert Scott, a décrit les activités de Rotary International et de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Il a remercié la Fondation Bill et Melinda Gates pour son ferme soutien financier en faveur de l'élimination de la poliomyélite, les fonds versés devant atteindre un montant de 1,2 milliard de dollars. Dans les quatre pays où la maladie restait endémique (Nigéria, Afghanistan, Inde et Pakistan), la participation politique et sociale était cruciale. Tout en se félicitant de la récente annonce d'un partenariat entre le Gouvernement américain et l'Organisation de la Conférence islamique, l'intervenant a fait observer qu'il subsistait d'importants déficits de financement.

145. Le Directeur associé chargé de la santé à l'UNICEF, M. Peter Salama, a déclaré que les deux années à venir seraient critiques si l'on voulait venir à bout de la poliomyélite d'ici à 2010. Les partenariats stratégiques étaient tout aussi essentiels pour lutter contre la rougeole et le paludisme et les autres causes sous-jacentes de la mortalité de l'enfant, comme la diarrhée et la pneumonie. Ces maux étaient étroitement liés à l'insalubrité, aux mauvaises conditions d'hygiène et à la dénutrition. Outre l'action menée « en aval », l'UNICEF et ses partenaires privilégiaient l'appui aux politiques et la mobilisation de ressources.

146. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont salué la participation de l'UNICEF aux partenariats stratégiques en matière de santé mondiale. Il était essentiel d'insister sur le renforcement des systèmes de soins de santé primaires. D'autres délégations ont fait état des efforts qu'elles déployaient pour poursuivre sur la voie de l'élimination effective de la poliomyélite et pour renforcer leurs systèmes de soins de santé. Les délégations ont exprimé leur soutien au rôle de premier plan joué par l'UNICEF à l'appui de la réalisation des quatrième et cinquième objectifs du Millénaire pour le développement, relatifs à la santé maternelle et infantile. D'autres ont estimé que les efforts déployés pour éradiquer la poliomyélite devaient venir compléter et renforcer ceux qui étaient faits pour lutter contre d'autres maladies et contre la dénutrition. Il importait aussi d'harmoniser l'action des divers partenaires, en particulier au niveau national.

147. Dans ses observations finales, la Directrice générale a dit que le débat avait mis en lumière l'importance cruciale des partenariats à long terme au regard de l'efficacité de l'action sur le terrain, de la mobilisation de ressources et de l'énonciation de stratégies communes.

D. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 6 de l'ordre du jour)

a) Projets de descriptif de programme de pays

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

148. Le Directeur régional a présenté au Conseil d'administration un aperçu de 10 projets de descriptif de programme de pays, concernant l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, le Monténégro, l'Ouzbékistan, la Roumanie, le Tadjikistan et le Turkménistan (E/ICEF/2009/P/L.5 à L.14).

149. Le représentant de l'Arménie a remercié l'UNICEF pour son soutien, en soulignant que le programme de pays à l'examen était conforme aux priorités nationales de son pays et au programme de développement durable adopté en 2008 ainsi qu'au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'Arménie s'est félicitée que la priorité du programme soit passée de l'assistance au développement. Son représentant a insisté sur l'importance de la décentralisation et de la planification locale dans le contexte de l'assistance aux communautés les plus vulnérables et de l'action menée par l'UNICEF aux côtés d'autres organismes des Nations Unies.

150. Le représentant de la Bulgarie a fait valoir l'importance du partenariat triennal noué avec l'UNICEF pour poursuivre les progrès réalisés dans la réforme des systèmes de soins aux enfants et de protection de l'enfance et pour mobiliser un large appui en faveur des enfants. L'un des grands objectifs du programme était de forger un partenariat national de plus grande envergure pour mobiliser des ressources et appeler l'attention sur les enfants handicapés, les enfants vivant dans des institutions spécialisées et les populations rom et rurales, entre autres. Le cadre de coopération pour 2010-2012 reprend les principales priorités énoncées dans les stratégies pour 2008-2018 relatives aux enfants, adoptées par le Parlement. Ce programme de coopération, premier du genre depuis l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, présentait une vision clairement définie du rôle nouveau que le bureau de l'UNICEF jouait dans le contexte social et économique en rapide évolution de la Bulgarie.

151. Le représentant du Monténégro a déclaré que son pays, bien qu'étant un pays à revenu intermédiaire, devait surmonter de nombreux obstacles, liés notamment à la crise économique et financière mondiale, à l'insécurité alimentaire et à la hausse des prix. En outre, les disparités touchaient de manière disproportionnée les groupes vulnérables comme les Rom, les réfugiés, les enfants handicapés, les enfants privés de soins parentaux et les familles démunies. Face à ces obstacles, la participation de l'UNICEF aux programmes de l'Union européenne pour aider les pays à revenu intermédiaire prenait une importance considérable. En faisant fond sur les deux priorités que sont l'investissement dans les systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance et l'exécution du programme de réforme, le programme de pays aiderait le Gouvernement à mettre en place les infrastructures nécessaires à la planification et aux mesures relatives aux droits de l'enfant et à renforcer les capacités en matière de surveillance de ces droits.

152. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a également fait part des nombreuses difficultés rencontrées par son pays, en dépit de son statut de pays à

revenu intermédiaire. Il a notamment évoqué l'accentuation de la pauvreté dans le contexte de la crise économique mondiale, en précisant que 50 % des ménages vulnérables recevaient une aide sociale. D'autres problèmes touchaient particulièrement les groupes vulnérables, comme la détérioration de l'état de santé des enfants, les faibles taux de vaccination, l'augmentation du taux d'abandon scolaire et les questions complexes liées à la protection de l'enfance (violence, traite et justice pour mineurs). Le nouveau programme de pays quinquennal concordait avec les cadres stratégiques et de réforme du Gouvernement, en particulier les nouvelles stratégies d'insertion sociale et de développement. Le programme mettrait l'accent sur l'élaboration de mesures en faveur des groupes vulnérables et des droits de l'enfant et sur la lutte contre la pauvreté des enfants.

153. Évoquant le projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine, une délégation a encouragé l'UNICEF à engager de vastes consultations avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux lors de l'élaboration de nouveaux programmes. Elle a aussi recommandé qu'une stratégie adéquate oriente les efforts faits par l'UNICEF pour renforcer les capacités à différents niveaux. Le Fonds a été instamment invité à accroître son investissement dans la réforme du système de justice pour mineurs en associant les parties prenantes nationales et en définissant plus clairement leur rôle. Il a été recommandé d'inclure dans la version révisée du tableau récapitulatif des résultats les données de base relatives aux résultats escomptés dans les domaines d'intervention, lorsqu'elles étaient disponibles.

154. Le représentant du Turkménistan a souligné que le nouveau projet de programme de coopération quinquennal s'inscrivait dans la suite logique du programme précédent, qui avait abouti à de nombreux résultats remarquables, parmi lesquels les initiatives menées conjointement par le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF pour améliorer les services de santé. Le nouveau programme appuierait les stratégies de développement du pays, qui couvraient la période allant jusqu'à 2020, et aiderait le Turkménistan à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'intervenant a remercié tout spécialement le bureau régional de l'UNICEF pour son soutien, ainsi que le bureau de l'UNICEF à Ashgabat.

155. Le représentant du Tadjikistan a fait observer que de nombreuses questions visées dans le projet de descriptif de programme de pays l'étaient aussi dans la stratégie de développement nationale couvrant la période allant jusqu'en 2015 et dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le pays devait surmonter plusieurs obstacles dans les domaines des catastrophes naturelles, de l'éducation et de la protection de l'enfance. En dépit du fait que le Gouvernement allouait 50 % de son budget aux besoins sociaux, obtenir des ressources suffisantes restait un problème. Il était essentiel de maintenir une coopération solide entre les nombreux acteurs qui s'employaient à résoudre ces difficultés dans le pays.

156. Faisant référence au projet de descriptif de programme de pays concernant le Tadjikistan, les délégations ont apprécié le fait que le programme soit lié aux stratégies nationales en vigueur pour combattre la pauvreté, aligné sur le PNUAD et orienté vers les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les quatrième et cinquième objectifs. Elles ont approuvé l'intégration de la protection de l'enfance dans d'autres volets du programme, ainsi que l'appui à la réforme du système de justice pour mineurs. Il était cependant primordial d'insister sur la prévention et sur le changement d'attitude vis-à-vis des enfants en conflit avec la

loi, et de prêter davantage attention au changement de mentalité dans la société afin de lutter contre la maltraitance, la négligence et la violence dont les enfants étaient victimes. Outre la protection de l'enfance, l'inégalité des sexes, les faibles taux de persévérance scolaire chez les filles et la suite donnée aux recommandations du Comité des droits de l'enfant étaient autant de questions qui méritaient qu'on leur attache plus d'importance. L'UNICEF a par ailleurs été invité à resserrer sa coopération avec d'autres acteurs afin d'améliorer la protection sociale et à faire appel aux compétences locales toutes les fois que cela était possible. Il a en outre été recommandé que le Fonds partage les enseignements tirés de son expérience en matière de renforcement des capacités nationales.

157. La représentante du Kazakhstan a fait valoir que le précédent programme de pays avait contribué au renforcement des capacités nationales en améliorant les services et les politiques sociales en faveur des enfants. Elle a remercié l'UNICEF pour son soutien, en particulier l'aide apportée au Kazakhstan pour surmonter les effets de plusieurs situations d'urgence, et notamment l'action menée concernant l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Le Kazakhstan espérait bénéficier d'une assistance technique continue, en particulier aux fins de la collecte de données fiables et de la conduite d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples. Le nouveau programme pour 2010-2015, étroitement aligné sur les priorités nationales et le PNUAD, privilégiait l'atténuation des disparités; l'adoption de mesures sociales et d'un budget axés sur les enfants; la santé, l'épanouissement et la protection des enfants et des adolescents; la prévention et le traitement du VIH/sida; la participation des enfants; et l'instauration d'alliances en faveur des enfants.

158. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a évoqué le projet de descriptif de programme établi pour son pays, présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour (Rapport annuel de la Directrice générale). Il a fait observer que le nouveau programme de coopération étaierait l'exécution du Plan d'action national en faveur des droits de l'enfant pour la période 2005-2015, en prolongeant l'action menée pour éliminer la pauvreté chez les enfants, combler les écarts sociaux et promouvoir l'insertion sociale. Ce programme contribuerait aussi à la réalisation des objectifs de la protection de l'enfance, de l'élimination de la discrimination et de l'établissement des normes les plus élevées possible fondées sur l'égalité en matière d'éducation, de bien-être et de santé des enfants. Entre autres réalisations récentes, l'intervenant a mentionné l'adoption de lois relatives à la violence dirigée contre les enfants et la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

159. Une délégation a exprimé son appui aux programmes menés au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

160. Le Directeur régional a remercié toutes les délégations pour leurs observations, dont il serait tenu compte lors de la révision des descriptifs de programme de pays. Il a répondu aux observations spécifiques portant sur les projets de descriptif.

Afrique de l'Est et Afrique australe

161. La Directrice régionale par intérim a présenté les deux descriptifs de programme de pays concernant la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, relatifs au Botswana et au Burundi (E/ICEF/2009/P/L.2 et L.3).

162. Le représentant du Botswana a apprécié les résultats obtenus grâce à la coopération passée, notamment l'élaboration et l'adoption du plan stratégique accéléré relatif à la survie et au développement des enfants, la place accrue accordée à la protection sociale, l'appui de l'UNICEF au renforcement des capacités nationales en vue de l'élaboration de mesures et de normes axées sur les droits de l'enfant et le rôle essentiel de l'UNICEF dans la formulation du projet de loi sur les enfants, actuellement soumis à l'examen du Parlement. Le projet de descriptif de programme pour 2010-2014 reprenait les priorités du dixième plan de développement du pays et contribuerait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la concrétisation du programme « Vision nationale 2016 ». L'intervenant a souligné que le Botswana avait besoin d'aide face aux différents défis à relever, compte tenu en particulier de la crise économique et financière mondiale. L'une des priorités majeures était l'assurance d'une éducation de qualité et pertinente.

163. Une délégation s'est dite favorable à l'inclusion d'un volet consacré à l'éducation dans le programme de pays relatif au Botswana.

164. Le représentant du Burundi a fait observer que l'élaboration du nouveau projet de programme de coopération pour 2010-2014 avait été guidée par les objectifs du Millénaire pour le développement, la Vision Burundi 2025, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et le PNUAD pour 2010-2014. Avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires, le Gouvernement avait pu obtenir des résultats remarquables en dépit de l'extrême pauvreté et de la guerre, parmi lesquels le libre accès aux soins de santé pour tous les enfants de moins de 5 ans et pour les femmes qui accouchent; l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire, qui a conduit à une augmentation du taux de scolarisation, en particulier chez les filles; l'adoption d'un nouveau code pénal destiné à décourager la violence à l'encontre des enfants et des femmes; la démobilisation et la réintégration des enfants associés aux groupes et aux forces armées; et diverses autres mesures de promotion des droits de l'enfant. Restait à surmonter les obstacles que constituaient la réintégration des rapatriés et des personnes démobilisées, la situation des personnes déplacées, la pandémie de VIH/sida et la malnutrition des enfants. L'intervenant a demandé que soient honorés les engagements pris lors de la Table ronde tenue à Bujumbura en mai 2007.

165. Une délégation, s'exprimant au sujet du projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi, a dit que son gouvernement aurait souhaité une consultation plus approfondie avec les partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Elle espérait que le ministère concerné et d'autres acteurs seraient étroitement associés à l'élaboration du plan d'action. L'intervenant a posé trois questions précises concernant la manière dont l'UNICEF obtiendrait et allouerait le financement supplémentaire requis, le lien entre le programme et l'initiative de Partenariat international pour la santé, et les plans relatifs aux projets mixtes et au suivi commun avec d'autres organismes des Nations Unies.

166. La Directrice régionale par intérim a remercié les délégations pour leurs observations et répondu à une question concernant le projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana, elle a pris note de la demande tendant à ce que des aménagements soient faits quant à la place de l'éducation dans le descriptif

et mis en lumière l'idée de l'utilisation du système éducatif pour sensibiliser les jeunes, leur inculquer des compétences pratiques et changer leurs comportements.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

167. La Directrice régionale a présenté le projet de descriptif de programme de pays pour le Liban et le projet de programme pour la sous-région du Golfe (E/ICEF/2009/P/L.17 et L.16).

168. Le représentant du Liban a remercié l'UNICEF pour sa coopération, qui remontait à 1948, pour sa contribution au développement et pour son assistance durant le conflit. Si d'importants progrès avaient été faits sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le pays devait encore renforcer son système législatif et réorganiser et revitaliser les secteurs sociaux clefs. Dans le cadre du nouveau projet de programme de pays, qui était conforme aux priorités nationales de développement et aux objectifs du Millénaire pour le développement, le Liban comptait bien bénéficier des conseils techniques de l'UNICEF, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités des ministères et du rapprochement des interventions de relèvement dans les situations d'urgence et de sortie de crise avec des réformes politiques à plus long terme dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. Le Liban s'intéressait par ailleurs aux stratégies d'action novatrices en faveur des pays à revenu intermédiaire.

169. La représentante du Qatar a déclaré que son pays avait pris des mesures juridiques pour protéger les enfants utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux et pour fixer un âge minimum pour le mariage. Elle dit qu'il aurait fallu indiquer au paragraphe 7 du projet de descriptif de programme de zone que le Qatar avait adhéré en avril 2009 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Renvoyant au paragraphe 11 dudit projet, relatif au rôle croissant des jeunes, elle a souligné que son pays avait pris plusieurs mesures pour promouvoir la participation des jeunes, notamment l'organisation de l'initiative SILATECH (« votre lien », en arabe) lancée par S. A. la cheikha Mozah bint Nasser al Missnad.

170. Le représentant de l'Arabie saoudite a remercié la Directrice régionale pour son exposé détaillé et déclaré que son pays se réjouissait de travailler aux côtés de l'UNICEF pour mettre en œuvre le nouveau programme pour la sous-région du Golfe. Une action menée conjointement avec les partenaires permettait de surmonter bien des obstacles et d'aller de l'avant.

171. Une délégation, exprimant son appui aux projets de descriptif de programme de pays pour la région, a salué le fait qu'ils tenaient compte des priorités nationales et privilégiaient la survie, la protection et l'épanouissement des enfants ainsi que leurs droits.

172. La Directrice régionale a remercié les délégations pour leurs observations et indiqué qu'une correction serait apportée au paragraphe 7 du projet de descriptif de programme de zone pour préciser que le Qatar avait adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a souligné le ferme appui apporté à la participation des enfants dans la région et apprécié les progrès accomplis par les gouvernements dans les domaines du travail des enfants et de la traite dont ils étaient victimes.

Asie du Sud

173. Après la présentation d'une brève vidéo sur l'Afghanistan, le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme pour ce pays pour 2010-2013 (E/ICEF/2009/P/L.15), en soulignant que le nouveau programme serait modulé compte tenu des conditions de sécurité afin d'accélérer les interventions à impact important à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF continuerait de diriger l'équipe spéciale chargée du suivi et de la notification afin d'atteindre les objectifs d'ensemble de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, en étroite coopération avec le Gouvernement et d'autres partenaires.

174. Le représentant de l'Afghanistan, faisant valoir que le nouveau projet de descriptif de programme pour son pays était aligné sur la stratégie de développement nationale, a décrit plusieurs des obstacles majeurs qui compromettaient la sécurité de la population et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agissait notamment des taux de mortalité maternelle et postnatale, parmi les plus élevés au monde; des attentats qui visaient constamment les écoles, les étudiants et les enseignants; et du faible taux de scolarisation (50 %) des enfants en âge d'aller à l'école. Pourtant, en dépit de ces obstacles, le nombre d'enfants scolarisés avait augmenté. Le nouveau programme de coopération permettrait d'apporter à l'Afghanistan l'appui dont il avait grand besoin pour assurer l'éducation des enfants et des femmes, protéger les enfants contre les attentats, étayer les mécanismes de suivi et de notification concernant les enfants touchés par le conflit armé, empêcher l'exploitation et le travail des enfants et revoir le Code des mineurs.

175. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la condition inférieure qui était celle des femmes et des filles en Afghanistan et ont évoqué notamment les mariages précoces et le fossé entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Des délégations ont demandé une analyse par sexe et une ventilation par sexe des indicateurs clefs relatifs aux progrès réalisés dans tous les domaines; une analyse approfondie de la situation à partir de données actualisées; la formation des enseignants; la construction de murs d'enceinte et d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles; le renforcement de la sécurité dans les écoles; et une coordination plus étroite avec le programme d'enseignement EQUIP. Des délégations ont demandé des précisions sur l'appui fourni par l'UNICEF s'agissant des rapports présentés au Comité des droits de l'enfant; du suivi de la qualité des activités menées dans les provinces; de la prise en main par le pays; de la coopération avec le Ministère de l'éducation pour ce qui est du suivi de l'éducation et du renforcement des capacités; et du lien entre les objectifs, les obstacles et les volets du programme.

176. D'autres délégations ont insisté sur la nécessité d'un rôle accru dans le domaine de la protection de l'enfance, notamment grâce au suivi, à l'évaluation et à la notification en cas de violation des droits de l'enfant; à une coordination accrue entre les acteurs dans le pays, s'agissant en particulier du renforcement des moyens statistiques et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide; à la collecte d'éléments de preuve sur le terrain pour alimenter les activités de politique générale et de sensibilisation, notamment à l'aide d'une enquête en grappes à indicateurs multiples incluant des données sur la mortalité maternelle et postnatale; à l'élargissement de la place faite au renforcement des capacités; à l'échange de données d'expérience; et à une approche plus en amont de l'engagement. Il a été recommandé d'inclure dans

le tableau récapitulatif des résultats des points de référence pour chaque domaine de résultats, afin de suivre les progrès accomplis.

177. Des délégations ont par ailleurs demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF contrôlerait les résultats obtenus dans les zones instables et dont les problèmes de sécurité affecteraient la planification et l'exécution du programme, notamment les activités de l'UNICEF avec les groupes sectoriels.

178. Le Directeur régional a répondu aux observations formulées, en soulignant qu'il fallait resserrer la coordination entre les acteurs, améliorer la collecte de données sur les questions essentielles, œuvrer avec de nouveaux partenaires et élargir la portée des activités de suivi dans les zones instables.

Amériques et Caraïbes

179. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme de pays concernant l'Équateur (E/ICEF/2009/P/L.4).

180. Se référant au paragraphe 9 du document, une délégation a demandé des éclaircissements quant au nombre et au statut (réfugié ou autre) des « déplacés colombiens », en s'enquérant de la source exacte de ces données, et a souhaité savoir s'il s'agissait d'une estimation ou d'un nombre avéré, et si le chiffre indiqué correspondait au nombre total de Colombiens se trouvant en Équateur ou au nombre de réfugiés recensés dans ce pays.

181. Une délégation s'est interrogée sur le faible pourcentage de financement provenant des ressources ordinaires destiné au programme de pays pour l'Équateur, estimant qu'une forte dépendance à l'égard d'autres ressources pouvait compromettre l'exécution du programme et l'obtention des résultats escomptés. La délégation a également insisté sur l'importance de disposer d'indicateurs pour mesurer les résultats.

182. Une autre délégation, faisant référence aux pays du cône Sud, a souligné qu'il restait beaucoup à faire dans les pays à revenu intermédiaire pour atténuer les disparités, la violence sexiste et les sévices sexuels dont les filles étaient victimes, entre autres problèmes. L'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme adoptée par l'UNICEF était à cet égard bénéfique.

183. Les mêmes délégations ont remercié le Directeur régional sortant, M. Nils Kastberg, pour son engagement sans faille en faveur des enfants et de la promotion de leur cause durant son mandat.

184. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations et a déclaré qu'influencer les politiques était essentiel à l'assistance au titre de la coopération dans la région. Il restait encore beaucoup à faire pour atténuer les disparités et l'exclusion, la violence sexiste et les sévices sexuels. Le suivi et l'évaluation étaient indispensables pour mesurer les résultats afin d'influer sur les politiques, qu'ils soient effectués par l'UNICEF ou par des organismes des Nations Unies œuvrant au titre du PNUAD. Une grande partie des activités menées dans la région l'avaient été pour influer sur les politiques et favoriser leur mise en œuvre efficace. Il fallait trouver des moyens novateurs de mesurer les résultats dans ce domaine. S'agissant du descriptif de programme de pays pour l'Équateur, des précisions seraient apportées sur la question des personnes déplacées et réfugiées originaires de Colombie.

185. Le Conseil d'administration a approuvé le budget indicatif global pour les 16 projets de descriptifs de programme de pays (voir annexe, décision 2009/10).

b) Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation de la prorogation de programmes de pays en cours

186. Le Directeur chargé des politiques et pratiques a présenté la proposition (E/ICEF/2009/P/L.19).

187. Une délégation a souligné que l'UNICEF, lorsqu'il examinait les propositions de prorogation de programmes de pays en cours sur la base des procédures modifiées, devrait étudier soigneusement la situation dans chaque pays et s'attacher davantage à veiller à ce que l'exécution et le suivi des programmes soient assurés de manière appropriée.

188. Le Conseil d'administration a adopté la proposition contenue dans la décision 2009/11 (voir annexe).

c) Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

189. Le Directeur chargé des programmes a présenté la recommandation (E/ICEF/2009/P/L.18), que le Conseil d'administration a adoptée dans sa décision 2009/12 (voir annexe).

E. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (point 7 de l'ordre du jour)

a) Rapport sur la visite au Kenya de membres du Bureau du Conseil d'administration (28 février-7 mars 2009)

190. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la visite sur le terrain effectuée au Kenya (E/ICEF/2009/12), présenté par le Président après la projection d'un court métrage. Le Président a noté que le Gouvernement kényan avait fait des progrès considérables pour ce qui était d'assurer l'éducation pour tous depuis l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire en 2003. Le Bureau avait pu constater les inégalités dans les domaines de l'éducation et des soins de santé mais aussi les avancées réalisées par le Kenya quant à l'approvisionnement en eau potable et à l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène.

191. Le représentant du Kenya a remercié le Bureau d'avoir décidé de se rendre dans son pays pour observer directement le partenariat et la coopération instaurés entre le Kenya et l'UNICEF. Sa délégation était d'accord avec l'analyse des obstacles recensés dans le rapport, en particulier la malnutrition et la faim. L'intervenant a fait observer que si son pays était sur le point d'atteindre certains des objectifs du Millénaire pour le développement, la situation était moins encourageante pour ce qui était des objectifs liés à la mortalité postinfantile et à la santé maternelle. Il a réaffirmé que le Kenya était déterminé à poursuivre son partenariat avec l'UNICEF pour obtenir des résultats favorables aux enfants.

192. La Représentante permanente du Bangladesh, membre du Bureau, a noté qu'il importait de s'informer directement et de comprendre les activités de l'UNICEF sur le terrain. Elle s'est dite impressionnée par la détermination de l'équipe de pays du

Fonds à relever les défis auxquels étaient confrontés les enfants et les femmes au Kenya, en particulier les plus vulnérables et les plus défavorisés. Elle a déclaré en conclusion que la réussite du programme de pays dépendait de l'existence d'un financement flexible qui soit suffisant, prévisible et approprié.

b) Rapport sur la visite conjointe au Cambodge de membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (5-12 mars 2009)

193. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la visite sur le terrain effectuée au Cambodge (E/ICEF/2009/CRP.11 et Corr.1), présenté par la représentante de l'Uruguay, M^{me} Daniela Pi, après la projection d'un court métrage. L'intervenante a souligné que la visite conjointe avait surtout privilégié la collaboration interinstitutions, l'harmonisation et la programmation commune, ainsi que la coordination entre les donateurs et le partenariat avec les autorités locales, d'autres organismes et la société civile.

194. Cette visite avait permis aux participants de mieux comprendre comment les organismes des Nations Unies agissaient ensemble au niveau des pays et de voir comment la cohérence de leur action pouvait être renforcée. La délégation avait voulu comprendre comment le système des Nations Unies contribuait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et comment les organismes aidaient les instances gouvernementales à progresser sur cette voie. Le Cambodge se classait parmi les pays les moins avancés du monde, et la mortalité maternelle et la violence dirigée contre les femmes y étaient considérées comme des problèmes à régler d'urgence méritant une attention spéciale. En dépit des obstacles rencontrés, le Gouvernement cambodgien avait enregistré des progrès notables dans plusieurs domaines, notamment la réduction de la pauvreté, de la mortalité postinfantile et des taux de prévalence du VIH/sida, et affichait un taux d'inscription en hausse dans l'enseignement primaire. Il fallait aider le Gouvernement et ses partenaires à continuer d'engager le Cambodge sur la voie de la stabilité et du développement durable.

c) Rapport sur la visite au Népal de membres du Conseil d'administration (30 mars-8 avril 2009)

195. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la visite au Népal (E/ICEF/2009/13), présenté par le Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Mikhail Savostianov, après la projection d'un court métrage. L'intervenant a fait observer que le Gouvernement népalais était fermement déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et que des progrès encourageants avaient été faits dans plusieurs domaines. Le manque de moyens et de ressources rendait toutefois difficile la réalisation de ces objectifs, en particulier du premier, et le pays avait besoin d'un appui financier et technique accru.

196. Le représentant du Népal a remercié le Conseil d'administration de l'UNICEF d'avoir choisi de se rendre dans son pays. Sa délégation avait trouvé que le rapport était détaillé et équilibré et montrait aussi bien les progrès accomplis que les obstacles à surmonter, et il a exprimé sa reconnaissance à l'UNICEF pour sa contribution de longue date au développement du Népal.

F. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel (point 8 de l'ordre du jour)

197. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a déclaré que le personnel de l'UNICEF était endeuillé par la mort d'un collègue, qui comptait parmi les victimes de l'attentat à la bombe perpétré la veille à Peshawar (Pakistan). C'était là un triste rappel qu'il fallait assurer la sûreté et la sécurité ainsi qu'une protection et une surveillance accrues dans les pays où le personnel était visé parce qu'il travaillait pour l'ONU. La Présidente a remercié le Conseil d'administration d'avoir alloué des fonds additionnels à la sûreté et à la sécurité du personnel l'année précédente, mais elle a souligné qu'il en fallait davantage encore.

198. La Présidente a évoqué l'inquiétude que les nouveaux régimes contractuels en vigueur à l'ONU suscitaient parmi le personnel, notamment en ce qu'ils s'appliquaient au recrutement du personnel temporaire et aux prestations dont ils bénéficiaient, s'agissant surtout de ceux qui participaient à des opérations d'urgence. Elle a en outre souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'organisation. Elle a fait observer en conclusion que les relations entre le personnel et l'administration étaient harmonieuses et solides.

G. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

199. La Directrice adjointe chargée de la comptabilité, M^{me} Clair Jones, a présenté une mise à jour des normes IPSAS en soulignant les raisons pour lesquelles l'UNICEF avait décidé d'en reporter la pleine mise en œuvre à 2012.

200. Les délégations se sont dites préoccupées par ce report et ont demandé des précisions sur la mise en œuvre progressive des normes IPSAS, y compris une ventilation du budget et des coûts.

201. Le secrétariat a communiqué au Conseil d'administration la liste des points inscrits à l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2009.

H. Adoption des projets de décision (point 10 de l'ordre du jour)

202. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2009/7 à 2009/12 (voir annexe).

203. Avant l'adoption des décisions, une délégation, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a remercié le secrétariat d'avoir participé aux négociations informelles sur les décisions, tout en demandant que les informations relatives à celles-ci soient communiquées dès que possible afin que les membres du Conseil d'administration puissent entamer rapidement les négociations. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États s'efforceraient pour sa part de présenter ses projets de décision et de formuler des observations sur ceux qui seraient présentés par le secrétariat dans les meilleurs délais.

I. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

204. Dans ses observations finales, la Directrice générale a insisté sur la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel tout en maintenant la présence de l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire. Elle a également souligné qu'il était urgent d'aider les populations vulnérables touchées par la crise financière mondiale. Un engagement stratégique, dans le cadre de partenariats, était crucial au regard de ces objectifs et d'autres objectifs de l'UNICEF, lequel continuerait de faire une large place à la généralisation de l'égalité des sexes. Il importait d'une manière générale de rassembler et d'appliquer les enseignements tirés des expériences concluantes dans le domaine du développement, et de celles qui n'avaient pas abouti.

205. Le Président du Conseil d'administration a noté que celui-ci avait délibéré sur des questions qui étaient au cœur des priorités internationales. Dans le contexte de la crise financière et économique, l'intensité de l'appui apporté aux domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme était encourageante. Le grand nombre d'interventions suscitées par le rapport annuel de la Directrice générale témoignait d'un intérêt marqué pour l'exécution dudit plan.

206. Le Conseil d'administration a adopté des décisions importantes. Celle qui concernait le système de redevabilité de l'UNICEF (décision 2009/8 intitulée « Audit interne et surveillance ») mettait en lumière le dynamisme exigé de l'UNICEF compte tenu de la complexité des questions du développement et de l'aide. Elle mettait aussi en évidence l'importance cruciale d'une harmonisation et d'une cohérence accrues du système des Nations Unies. Le Conseil d'administration a remercié le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Hamidon Ali, qui avait facilité l'adoption de la décision.

207. Le Président a conclu en déclarant que les participants à la session annuelle avaient atteint l'objectif consistant à aider l'UNICEF à gérer efficacement les besoins urgents de millions de femmes et d'enfants partout dans le monde en matière d'assistance et de protection.

Troisième partie Deuxième session ordinaire de 2009

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
les 15 et 16 septembre 2009

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

208. Dans ses remarques liminaires, le Président du Conseil d'administration, M. Oumar Daou, a fait observer que la communauté internationale devait de toute urgence rechercher de concert des solutions efficaces et durables aux problèmes se trouvant au cœur de ses préoccupations. Elle contribuerait ainsi à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à garantir le bien-être des enfants et des femmes touchés par des crises, notamment du fait de la récession économique, des changements climatiques, de conflits, de catastrophes naturelles et de pandémies. En période de crise, les membres les plus vulnérables de la société, c'est-à-dire les enfants et les femmes, étaient les plus rudement touchés. Il était impératif de mobiliser des ressources supplémentaires pour pouvoir mettre en œuvre des programmes visant notamment à lutter contre la pauvreté et à promouvoir la santé de la mère et du nouveau-né, la nutrition, l'accès à l'eau salubre, l'éducation et l'autonomisation des femmes.

209. Venir à bout de fléaux tels que la violence à l'égard des femmes était tout aussi primordial. À cet égard, les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son protocole facultatif devaient continuer de tenir leurs engagements et de prendre des mesures pour favoriser l'égalité des sexes et la promotion de la femme. Le Président a salué les efforts faits par la Directrice générale de l'UNICEF pour mobiliser un appui en faveur de l'aide humanitaire et améliorer le sort des personnes les plus vulnérables, comme en témoignaient ses récents déplacements en Afrique, notamment en République démocratique du Congo. La célébration prochaine du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant serait l'occasion de rappeler qu'il fallait renforcer les mesures prises pour défendre les droits de l'enfant et collaborer à la création d'un monde digne des enfants.

210. Le Président a rendu hommage à la Vice-Présidente sortante du Conseil d'administration, M^{me} Ismat Jahan, ancienne Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, et souhaité la bienvenue à son remplaçant, M. Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation et représentant du Groupe des États d'Asie.

211. Dans ses observations liminaires, la Directrice générale s'est félicitée que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ait diminué de 28 % entre 1990 et 2008, réalisation exemplaire selon elle, et elle a fait observer que l'on dénombrait chez les enfants environ 10 000 décès de moins chaque jour qu'en 1990. Ce déclin était dû dans une large mesure à la mise en œuvre de mesures sanitaires déterminantes comme la vaccination, l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, l'apport de suppléments en vitamine A et l'amélioration de la prévention et du traitement du VIH/sida, y compris de la prévention de la

transmission materno-fœtale. La Directrice générale a demandé aux pays dans lesquels le taux de mortalité de l'enfant restait élevé de redoubler d'efforts.

212. Autre motif de satisfaction, l'UNICEF allait être en mesure d'assurer aux programmes le même appui pendant l'exercice biennal à venir que lors de l'exercice 2008-2009, malgré la récession mondiale, principalement grâce à des prélèvements sur les réserves constituées et à des mesures visant à améliorer l'efficacité organisationnelle. Des renseignements détaillés à ce sujet figuraient dans le budget d'appui biennal pour 2010-2011, qui était l'un des principaux points de l'ordre du jour de la session en cours.

213. Résumant les moments forts de ses récents déplacements au Nigéria, en République démocratique du Congo et en République arabe syrienne, la Directrice générale a dit qu'elle avait pris conscience de toute la mesure dans laquelle l'appui de l'UNICEF était nécessaire pour lutter contre certains gros problèmes, parmi lesquels les répercussions de la guerre et de la violence sur les enfants et les femmes, notamment le viol et les abus sexuels, la persistance de la menace de la poliomyélite, la mortalité maternelle, la sécheresse et les flux de réfugiés dans les pays pauvres. La récente résolution 1882 (2009) du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés allait contribuer à empêcher que des enfants soient violés, violentés, tués ou mutilés lors de conflits.

214. La Directrice générale a conclu en rendant hommage au personnel de l'UNICEF pour son courage et en saluant tout le travail fourni pour sauver femmes et enfants, notamment dans le cadre de situations d'urgence, non sans insister sur la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel.

B. Adoption de l'ordre du jour

215. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2009/16).

216. Conformément à l'article 51 et à l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 34 délégations dotées du statut d'observateur, 1 organisation intergouvernementale, 2 entités des Nations Unies et 1 organisation non gouvernementale avaient présenté des pouvoirs pour la session. Le secrétariat avait également été informé de la participation de représentants de quatre comités nationaux pour l'UNICEF. Des pouvoirs supplémentaires ont été reçus après l'ouverture de la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration (point 3 de l'ordre du jour)

217. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil (E/ICEF/2009/17 et Corr.1). Le Conseil d'administration a adopté le programme de travail dans sa décision 2009/13 (voir annexe).

B. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 4 de l'ordre du jour)

Approbation des descriptifs de programme de pays révisés examinés à la session annuelle de 2009 (point 4 a) de l'ordre du jour)

218. Le Président a déclaré que le Conseil d'administration avait examiné 16 projets de descriptif de programme de pays ou de zone à sa session annuelle de 2009 (Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burundi, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Liban, Monténégro, Ouzbékistan, Programme pour la sous-région du Golfe, Roumanie, Tadjikistan et Turkménistan). Ces documents avaient été révisés, le cas échéant en concertation avec les gouvernements concernés, puis publiés sur le site Web de l'UNICEF dans les six semaines ayant suivi la session. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver les descriptifs révisés selon la procédure d'approbation tacite, à moins que cinq membres au moins n'aient informé par écrit le secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme en particulier. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande dans ce sens, les descriptifs de programme de pays et de zone ont été approuvés.

219. Le représentant de la Roumanie a salué la coopération existant entre son pays et l'UNICEF. Avec l'aide du Fonds, la Roumanie allait consacrer davantage de ressources et de programmes aux enfants rom, dans le cadre du plan lancé par le Gouvernement en faveur de l'insertion sociale dans le but d'éliminer la pauvreté et la discrimination et de favoriser l'intégration des minorités ethniques. L'UNICEF, le Gouvernement roumain et la société civile devraient s'employer à répondre aux besoins des enfants connaissant des difficultés, notamment du fait de la récession mondiale. Il était indispensable d'exécuter des programmes novateurs, responsables et axés sur les résultats. L'UNICEF devait notamment s'attacher à mettre sur pied un comité national solide, qui servirait d'interlocuteur à la société civile, aux pouvoirs publics et au secteur privé et serait un moyen de prendre acte des progrès faits par la Roumanie s'agissant de la transformation et de l'harmonisation des mécanismes en place pour promouvoir et défendre les droits de l'enfant.

220. Le représentant de l'Afghanistan a dit que le nouveau programme de coopération traçait les grandes lignes d'un partenariat efficace entre son gouvernement et l'UNICEF et prévoyait de faire concorder les politiques et les fonds avec les priorités énoncées dans la stratégie nationale de développement. Il a salué l'action menée avec détermination par l'UNICEF avec le Gouvernement afghan pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant les enfants. L'Afghanistan était bien décidé à veiller à ce que le nouveau programme de coopération soit mis en œuvre efficacement.

221. Le représentant du Botswana s'est félicité que le descriptif de programme de pays pour 2010-2014 ait été approuvé. Le Gouvernement botswanais était reconnaissant d'avoir eu l'occasion de mieux mettre en évidence les domaines auxquels il fallait accorder plus d'attention et de moyens financiers, en particulier la problématique hommes-femmes et l'éducation, tous deux critiques.

Projets de descriptif de programme de pays, prorogation de programmes de pays en cours d'exécution et examen à mi-parcours de programmes de pays (points 4 b), 4 c) et 4 d) de l'ordre du jour)

222. Ces points de l'ordre du jour ont été examinés conjointement après avoir été présentés par les directeurs régionaux concernés. Les projets de descriptif de programme de pays à l'examen étaient ceux de l'Argentine (E/ICEF/2009/P/L.28), du Guatemala (E/ICEF/2009/P/L.29) et de l'Ouganda (E/ICEF/2009/P/L.27). En application de sa décision 2008/17, le Conseil d'administration a été informé des raisons pour lesquelles la présentation de ces documents avait été reportée de sa session annuelle à sa deuxième session ordinaire (voir E/ICEF/2009/CRP.12).

223. Conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation pour un an des programmes de pays en cours de l'Azerbaïdjan, du Chili, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de la Serbie, de la Somalie et de l'Uruguay, ainsi que du programme de zone relatif aux enfants et aux femmes de Palestine, tous approuvés par la Directrice générale, et saisi, pour approbation, d'une demande tendant à proroger pour deux ans le programme du Mozambique et celui des Philippines (E/ICEF/2009/P/L.32).

224. Parmi les pays concernés par l'examen à mi-parcours des programmes de pays figuraient les suivants : a) sept dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (E/ICEF/2009/P/L.25) : Albanie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, Turquie et Ukraine; b) trois dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique (E/ICEF/2009/P/L.23) : Chine, Indonésie et Viet Nam; c) quatre dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (E/ICEF/2009/P/L.20) : Afrique du Sud, Namibie, Swaziland et Zambie; d) deux dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (E/ICEF/2009/P/L.26) : Iraq et République islamique d'Iran; e) trois dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (E/ICEF/2009/P/L.21 et Corr.1) : Burkina Faso, Ghana et Tchad; f) deux dans la région des Amériques et des Caraïbes (E/ICEF/2009/P/L.22) : Guyana et Pérou; et g) un dans la région de l'Asie du Sud (E/ICEF/2009/P/L.24) : Bangladesh.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

225. Lors des débats, la représentante de la Géorgie a souligné la qualité de la coopération entre son pays et l'UNICEF et salué l'action menée par le Fonds avec les organismes des Nations Unies, en particulier pendant la crise humanitaire. Elle a constaté que les taux de mortalité infantile et maternelle avaient chuté et que la Géorgie était en voie de réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, le nombre d'enfants recevant des soins en institution avait diminué de moitié et aucun cas de transmission verticale du VIH/sida n'avait été recensé. Revenant sur la suggestion faite dans l'examen à mi-parcours selon laquelle les minorités ethniques auraient moins accès que le reste de la population à l'éducation et aux soins de santé, l'intervenante a dit qu'au contraire, il existait des écoles dans lesquelles les membres de minorités ethniques pouvaient suivre une scolarité dans leur propre langue. Le niveau insuffisant des indicateurs de la santé dans les régions où vivaient des minorités ethniques était imputable aux pratiques traditionnelles, comme le mariage précoce, et à d'autres comportements dont il fallait davantage tenir compte. L'intervenante a également fait observer que les

données concernant les châtements corporels, qui remontaient à 2005, devaient être actualisées, et elle a indiqué que son gouvernement appuyait diverses initiatives, visant notamment à accroître le nombre de travailleurs sociaux et d'agents de probation, à promouvoir un mode de vie sain et à sécuriser les établissements scolaires. Il convenait d'accorder davantage d'attention aux troubles dus à une carence en iode et de veiller à ce que les médias se fassent sérieusement l'écho de questions d'ordre sanitaire telles que la vaccination, entre autres.

226. Le représentant de l'Ukraine a remercié l'UNICEF de son appui et apporté des précisions au sujet de plusieurs points évoqués dans l'examen à mi-parcours : a) les chiffres officiels concernant le nombre d'enfants relevant à long terme de l'assistance publique étaient inférieurs à ceux qui étaient indiqués dans l'examen à mi-parcours; b) s'agissant de l'assertion selon laquelle les systèmes financiers existants incitaient à placer les enfants en établissement, l'intervenant a dit que pour les enfants non pris en charge par leurs parents, l'Ukraine appuyait les solutions faisant intervenir la famille et la collectivité et s'efforçait d'améliorer la situation; et c) au sujet des obstacles rencontrés lors de la campagne de vaccination des enfants contre la rougeole et la rubéole menée en 2008, le Ministère de la santé et le Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports – en qualité de coordonnateur du programme de coopération – étaient disposés à collaborer sans réserve avec l'UNICEF pour rechercher une solution convenant à tous les intéressés.

227. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que son gouvernement jugeait positifs les résultats de l'examen à mi-parcours. Saluant les efforts faits par l'UNICEF dans la région pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant la santé des enfants et des femmes, et pour appuyer la lutte menée à l'échelle du système des Nations Unies contre le VIH/sida, il a indiqué que l'UNICEF avait un rôle particulier à jouer dans la région pour défendre les droits de l'enfant. Il s'était révélé bénéfique de donner aux communautés locales les moyens de défendre ces droits, et l'UNICEF devrait coopérer avec les autorités de la région pour transposer cette initiative à une plus vaste échelle. La Fédération de Russie venait d'établir, sous les auspices de son président, un institut pour les droits de l'enfant, doté de larges pouvoirs pour défendre ces droits. Évoquant la situation humanitaire récente concernant la Géorgie, l'intervenant a donné son point de vue et remercié l'UNICEF de l'action humanitaire menée pour venir en aide aux enfants et aux jeunes.

228. Le représentant de la Turquie a dit que l'UNICEF était un partenaire de premier plan de son pays, qu'il aidait à améliorer la situation en matière de santé de la mère et du nouveau-né, à agréer des hôpitaux amis des bébés, à rester exempt de poliomyélite, à vacciner les enfants contre la rougeole et à lancer une campagne d'instruction des filles. Le Gouvernement turc était déterminé à améliorer la qualité de l'enseignement. La campagne d'une année lancée en 2000 pour promouvoir les droits de l'enfant avait fait date et donné lieu à la création d'un comité de surveillance des droits de l'enfant. Il était primordial de répondre aux besoins des adolescents sur le plan sanitaire, et le Gouvernement collaborait avec l'UNICEF pour permettre aux étudiants d'acquérir les compétences pratiques nécessaires pour se prémunir de la violence, de la toxicomanie et du VIH/sida. Afin d'améliorer la qualité de vie des enfants, la Turquie avait adopté, entre autres mesures importantes, son neuvième plan de développement national, qui visait en priorité à réduire, et au bout du compte à éliminer, la pauvreté chez les enfants.

229. Revenant sur l'examen à mi-parcours concernant la Turquie, une délégation a salué les progrès accomplis s'agissant de la situation des enfants. Elle a recommandé que l'on s'attache à mieux défendre les droits de l'enfant dans le système de justice pénale et à harmoniser la législation avec les obligations internationales, notamment le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

230. Le représentant de la Turquie a répondu que la communauté internationale s'efforçait d'offrir aux enfants un monde digne d'eux, et fait observer que diverses instances bilatérales et multilatérales, plus qualifiées que le Conseil d'administration de l'UNICEF, avaient été établies pour examiner les causes profondes des comportements discriminatoires de par le monde.

231. Le représentant du Bélarus a salué les examens à mi-parcours, utiles selon lui pour mettre en évidence les problèmes qu'il fallait davantage prendre en considération. À cet égard, le Bélarus s'employait à lutter contre certains problèmes structurels en vue d'améliorer les soins de santé ainsi que de mettre à jour et moderniser les établissements d'enseignement. L'examen à mi-parcours incitait le Gouvernement à collaborer avec l'UNICEF sur ces questions.

232. Une autre délégation s'est réjouie qu'une vaste palette de parties prenantes participent aux examens à mi-parcours et que ces examens permettent de tirer des enseignements utiles à la conception et à l'exécution des programmes. Selon elle, les rapports mettaient en évidence les difficultés rencontrées par de nombreux pays, comme le Bangladesh, du fait de la décentralisation. À propos des rapports concernant l'Asie du Sud ainsi que l'Asie de l'Est et le Pacifique, la délégation a fermement appuyé les recommandations tendant à axer les travaux sur la prompte transposition à une grande échelle des projets pilotes. D'autres observations concernant plus précisément chaque région allaient être communiquées sur une base bilatérale au secrétariat et à toutes les parties intéressées.

Asie de l'Est et Pacifique

233. Le représentant de la Chine a noté que l'année 2009 marquait le soixantième anniversaire de la création de la République populaire de Chine et le trentième anniversaire du début de la coopération entre ce pays et l'UNICEF. Cette coopération avait donné de bons résultats et permis à la Chine d'améliorer les soins de santé et l'éducation, de réduire la mortalité maternelle et infantile et de renforcer la protection sociale offerte aux enfants et aux femmes. D'après le rapport, la Chine avait obtenu des résultats remarquables dans les domaines de l'assainissement, de la nutrition, de l'instruction élémentaire, de la prévention et du traitement du VIH/sida, et de l'élaboration de politiques. Elle devait toutefois redoubler d'efforts en vue de réduire la fracture en matière de développement socioéconomique entre différentes régions du pays ainsi qu'entre zones rurales et zones urbaines. La Chine demeurait disposée à partager avec d'autres ses pratiques optimales et à œuvrer avec ses partenaires à la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement.

234. Pour le représentant du Cambodge, l'examen à mi-parcours était un processus largement participatif. Lors de la séance consacrée à cet examen, le Directeur régional avait qualifié de pratique optimale la mise en place de la plate-forme commune de surveillance destinée à évaluer les progrès réalisés dans le cadre du programme de pays. Les corrections apportées au programme étaient conformes aux priorités définies par le Gouvernement cambodgien ainsi qu'au plan national de

développement stratégique. Les aménagements avaient notamment consisté à mettre davantage l'accent sur la décentralisation de la prestation de services, qui faisait partie du programme national de promotion du développement démocratique à l'échelle infranationale, et à accroître l'efficacité dans tous les secteurs, comme le préconisait le programme de pays.

235. Le représentant du Viet Nam a fait observer que le principe « Unis dans l'action » était un outil efficace pour rassembler les maigres ressources existantes et les mettre au service de la promotion des droits de l'enfant dans le pays, et il a recommandé que l'on s'emploie à mieux faire valoir les droits dans le cadre de l'exécution des programmes et des projets. Neuf recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la coopération entre le Viet Nam et l'UNICEF : a) tenir compte dans le futur programme de coopération des priorités et stratégies concernant les enfants arrêtés par le Gouvernement – l'UNICEF devrait à cet égard s'attacher à diffuser des connaissances concernant les enfants plutôt qu'être un prestataire de services; b) axer la sensibilisation sur le suivi et l'application des droits de l'enfant; c) créer des catégories et des stratégies de fonctionnement plus adaptées au principe « Unis dans l'action »; d) mieux identifier les partenaires clefs et renforcer leurs capacités; e) axer l'action de l'UNICEF sur les problèmes des enfants dans le cadre d'une approche faisant intervenir plusieurs partenaires, l'UNICEF aidant le Gouvernement en servant de coordonnateur; f) s'attacher en priorité à renforcer les capacités des partenaires ou des mécanismes institutionnels plutôt qu'à régler des questions isolées; g) veiller à ce que les programmes de communication aient pour objet de faire évoluer le comportement des enfants pour tout ce qui concerne la famille, l'éducation, les blessures et accidents ainsi que l'eau et l'assainissement; h) concevoir, contrôler et évaluer les projets pilotes compte tenu de leurs résultats, de leur efficacité, de leur rentabilité et de leur faisabilité; et i) axer les travaux sur les questions touchant les jeunes et l'égalité des sexes ainsi que sur les activités liées aux écoles de l'amitié, à l'adolescence et à l'apprentissage des compétences psychosociales. Les problèmes susceptibles de se jouer à l'avenir, comme indiqué dans l'examen à mi-parcours, touchent les inégalités entre régions en matière de développement, les lacunes du système de protection sociale, les flux de jeunes travailleurs dans les zones urbaines et la vulnérabilité des enfants vivant en milieu rural qui risquent d'être victimes d'abus, de l'exploitation, de la traite et de négligences.

236. Le représentant de l'Indonésie a dit que son pays avait adopté une stratégie tripartite fondée sur l'investissement, l'emploi et le relèvement du niveau de vie afin de stimuler le développement. L'Indonésie était certes en bonne voie de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté, mais il lui serait difficile d'y parvenir dans toutes les provinces. S'agissant de la recommandation concernant la révision du descriptif de programme de pays, il importait que celle-ci tienne compte des besoins et des priorités du pays en matière de développement, en particulier du programme national concernant les enfants, axé sur la promotion de modes de vie sains, l'offre d'une éducation de qualité, la protection contre les abus, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

237. Le représentant des Philippines, évoquant la prorogation pour deux ans du programme de son pays, a indiqué qu'elle allait permettre de donner accès à plus d'enfants philippins à des programmes Soins et développement de la petite enfance de qualité, d'accroître le nombre d'écoles amies des enfants et de renforcer les

programmes d'éducation en cas de situation d'urgence. Le programme en vigueur, qui allait s'achever en décembre 2009, avait permis d'obtenir des réalisations concrètes pour les enfants. Les stratégies, les cadres de coopération, l'extension de la sensibilisation et les projets menés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance continueraient de jouer un rôle capital, en particulier à l'approche de l'année 2015, date cible des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de pays profitait à 19 provinces des Philippines. Le travail de l'UNICEF compléterait de manière significative le plan de développement à moyen terme du pays, qui allait être actualisé.

Afrique de l'Est et Afrique australe

238. Prenant la parole au sujet du projet de descriptif de programme de pays de l'Ouganda, les délégations se sont réjouies qu'il tienne compte du plan de développement national de l'Ouganda ainsi que du Plan de paix, de redressement et de développement approuvé en 2008. Plusieurs délégations ont pris note des efforts exemplaires déployés par l'UNICEF pour harmoniser son action avec celle d'autres organismes des Nations Unies, mais une délégation a fait observer que le descriptif aurait pu mieux rendre compte de l'engagement de l'UNICEF, et plus généralement de tous les organismes en faveur de la cohérence à l'échelle du système, de l'efficacité de l'aide et du principe « Unis dans l'action ». Cette délégation a constaté en outre que le descriptif ne renseignait pas suffisamment sur la planification et la programmation effectuées conjointement avec d'autres organismes du système, et regretté qu'il soit examiné avant que le PNUAD ait été élaboré. Dans l'ensemble, a-t-elle souligné, les organismes devraient présenter leurs descriptifs de programme de pays pour examen après que le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités des Nations Unies ait été achevé et diffusé, et non avant.

239. La délégation a en outre fait remarquer que le projet de descriptif de programme de pays aurait pu rendre compte plus clairement des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours. Plusieurs autres délégations ont repris cette observation, estimant que le descriptif aurait pu évoquer les enseignements tirés du précédent programme, notamment celui selon lequel les programmes avaient été mis en œuvre à une trop grande échelle sur le plan géographique. Il aurait été bon de répertorier dans le projet de descriptif les districts pilotes, en indiquant le nombre d'habitants et les bénéficiaires visés. En outre, le précédent programme avait suivi une approche trop verticale. Il aurait donc été utile, dans le programme proposé, de mettre l'accent sur la coopération avec les administrations des districts, les administrations locales et la société civile.

240. Évoquant la prorogation pour deux ans du programme du Mozambique, l'un des pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, une délégation aurait trouvé utile que l'on indique comment cette prorogation allait permettre d'assurer une programmation plus concertée avec d'autres partenaires des Nations Unies au Mozambique.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

241. Aucune délégation n'a pris la parole.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

242. Une délégation a demandé que l'on envisage de mener conjointement des examens à mi-parcours dans les pays pilotes. En coordonnant la réalisation de ces examens avec d'autres organismes des Nations Unies, on réduirait le volume de rapports à établir et on limiterait au minimum les dépenses supplémentaires à engager aux fins des évaluations.

243. Évoquant l'examen à mi-parcours du Burkina Faso, la délégation a salué les efforts faits par l'UNICEF dans le domaine de l'harmonisation, tout en estimant cependant qu'il avait trop suivi une approche fondée sur les projets ou sur des projets menés à petite échelle parallèlement à des programmes harmonisés, ce qui empêchait l'intégration de l'action, faisait peser une charge supplémentaire sur les partenaires nationaux, mettait à l'épreuve la capacité de l'UNICEF de jouer un rôle important dans le cadre des échanges stratégiques et réduisait l'influence du Fonds. L'UNICEF avait contribué utilement aux débats nationaux sur les stratégies de promotion de l'assainissement et de l'hygiène en présentant les pratiques optimales en vigueur dans d'autres régions et pays. Dans le domaine de l'éducation, la délégation a recommandé à l'UNICEF de mettre davantage l'accent sur la qualité et l'accès, en particulier au profit des filles. Enfin, s'agissant de la problématique hommes-femmes, il a été recommandé que l'UNICEF et les organismes des Nations Unies unissent mieux leurs efforts en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes, afin de garantir une plus grande maîtrise locale des initiatives et un soutien plus efficace.

244. Évoquant l'examen à mi-parcours du Ghana, la délégation a dit qu'il convenait de saluer l'action menée par l'UNICEF à l'appui du programme d'harmonisation et de mise en conformité, en particulier dans le domaine de la santé. L'UNICEF avait également appuyé les activités de suivi et d'évaluation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, mais ces efforts n'étaient pas au diapason des initiatives relevant du système national de suivi.

Amériques et Caraïbes

245. La représentante de l'Argentine a souligné que le programme proposé pour 2010-2014 avait été établi compte tenu des stratégies et priorités nationales, en particulier dans quatre domaines du développement : la santé et la nutrition chez la femme et l'enfant, l'accès des enfants et des adolescents à une instruction de qualité, la protection de l'enfance, et le contrôle et la communication aux fins du renforcement de la sensibilisation aux droits de l'enfant. Elle a fait observer que ce programme avait été élaboré avec l'aide de la société civile, d'entités des Nations Unies, de différents services des pouvoirs publics et d'autres partenaires. Elle a également fait remarquer qu'un programme de coopération destiné à un pays à revenu intermédiaire comme l'Argentine devait évoluer en fonction des différents stades de développement traversés par le pays, de sorte qu'il contribue pleinement aux efforts déployés en faveur du progrès socioéconomique, compte tenu des droits de l'homme. L'Argentine appuyait les stratégies opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement et œuvrait avec les fonds et programmes des Nations Unies à l'harmonisation des cycles de planification stratégique.

246. La représentante du Pérou a remercié l'UNICEF du concours apporté à son Gouvernement pour l'aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier éliminer la malnutrition chez l'enfant et améliorer la

qualité de l'éducation. L'UNICEF travaillait en étroite coopération avec le Gouvernement péruvien, à tous les niveaux, ainsi qu'avec la société civile, le milieu universitaire et les communautés autochtones. L'intervenante a souligné que le programme mis en œuvre par l'UNICEF dans son pays appuyait la décentralisation et donnait la priorité à l'assistance aux populations vulnérables sur tout le territoire. Elle a vivement remercié l'UNICEF de son action au Pérou après le tremblement de terre de 2007.

247. Le représentant du Guatemala a fait observer que le programme de coopération proposé tenait compte des priorités de son gouvernement, qui s'intéressait de près aux besoins des catégories les plus vulnérables de la société, parmi lesquelles les mères célibataires, les enfants et les peuples autochtones. Le programme faisait aussi apparaître le caractère prioritaire accordé par le Gouvernement guatémaltèque à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux engagements pris au titre des accords de paix. Le mécanisme d'évaluation fondé sur les résultats décrit au paragraphe 46 du projet de descriptif de programme de pays mettait en évidence l'importance accordée par l'UNICEF et le Gouvernement guatémaltèque à la responsabilisation. L'intervenant a souligné que son gouvernement avait collaboré avec l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP en vue d'harmoniser les cycles de programmation et de veiller à la complémentarité des programmes.

248. Les délégations se sont réjouies de l'importance accordée aux questions ci-après dans le programme de pays proposé pour le Guatemala : la mise en œuvre des droits de l'enfant; les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, notamment les communautés autochtones et les filles et les femmes; le développement des adolescents; la mobilisation de la société civile, d'ailleurs jugée essentielle par un intervenant si l'on entendait améliorer l'accès à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement, à la nutrition et aux systèmes de justice et de protection et en accroître la qualité; et la réduction de la malnutrition chronique, en particulier compte tenu des préoccupations touchant la sécurité alimentaire dans le monde. Il a également été proposé de renforcer la coordination et la participation des donateurs bilatéraux, en particulier dans le domaine du développement des adolescents, et recommandé que l'UNICEF collabore plus étroitement avec l'Union européenne à la mise en œuvre de son projet concernant la sécurité alimentaire. Il a aussi été recommandé que les critères d'évaluation des projets et les mécanismes de suivi soient définis plus clairement et qu'une évaluation des risques soit effectuée aux fins de la bonne exécution des projets.

249. Une autre délégation a salué les importants résultats et enseignements tirés de l'expérience repris dans le projet de descriptif, en particulier concernant la lutte contre la malnutrition chronique, l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'adoption, la poursuite de la mise en valeur de l'enseignement bilingue et la stratégie de réduction de la transmission materno-fœtale du VIH. La délégation a recommandé que l'on accorde davantage d'importance : a) aux enfants autochtones; b) à l'enseignement bilingue interculturel; et c) à la lutte contre la violence à l'égard des enfants, notamment au moyen d'un plan systématique destiné à donner suite aux recommandations formulées dans l'étude sur la violence au Guatemala. Elle a constaté avec préoccupation que les travaux de l'UNICEF risquaient de faire double emploi avec ceux du FNUAP dans les domaines du VIH/sida et de la mortalité infantile, et elle a demandé des éclaircissements au sujet des rôles respectifs des deux organisations et de la coordination existant entre elles. Elle a félicité

l'UNICEF d'avoir mis l'accent sur le développement des adolescents, la participation des jeunes et la promotion de mesures en faveur de la femme dans le cadre de son action visant les adolescents.

250. Prenant la parole au sujet du programme proposé pour l'Argentine, une délégation a salué l'importance accordée à la mortalité infantile, à la santé maternelle et à la protection de l'enfance, ainsi que le mode de fonctionnement de l'UNICEF, qui consistait à concevoir des stratégies de programme à l'échelle locale puis à les transposer à grande échelle. L'intervenant a approuvé le projet de l'UNICEF de travailler avec les administrations locales et le Gouvernement fédéral à la mise en œuvre des lois adoptées récemment dans les domaines du travail des enfants, des réfugiés et de l'élimination de la traite des êtres humains, et il a engagé le Fonds à préconiser une réforme juridique et institutionnelle conformément aux normes internationales, ainsi qu'à offrir une assistance technique aux fins de servir la justice pour mineurs. L'UNICEF a également été engagé à favoriser une coordination plus étroite entre tous les acteurs de la protection de l'enfance.

251. Le représentant du Chili a fait observer que l'UNICEF était un partenaire de premier plan, dont la crédibilité sur les plans technique et éthique n'était plus à établir, et il a tout particulièrement salué l'appui offert par le Fonds à son gouvernement dans le domaine de la protection de l'enfance. L'UNICEF aidait aussi le Gouvernement chilien dans les domaines prioritaires qu'étaient la lutte contre les inégalités fondées sur le revenu et la situation géographique ainsi qu'entre divers groupes ethniques, la décentralisation, la coopération Sud-Sud, la promotion de l'enseignement secondaire – initiative des pays du cône Sud –, la campagne de lutte contre la discrimination destinée à améliorer le traitement des adolescents, les programmes en faveur des femmes autochtones, et l'enseignement préscolaire. L'intervenant a demandé comment l'UNICEF prévoyait d'harmoniser son programme et le PNUAD.

Asie du Sud

252. Le représentant du Bangladesh a indiqué que le nouveau Gouvernement en place dans son pays avait rédigé une charte pour le changement et les perspectives à l'horizon 2021, et qu'il avait fait du développement de l'enfant l'une des stratégies clefs pour lutter contre la pauvreté. L'examen à mi-parcours avait mis en évidence les progrès réalisés par le Bangladesh, avec l'aide de l'UNICEF, dans la mise en œuvre de programmes en rapport avec les droits de l'enfant : santé et nutrition, eau et assainissement de l'environnement, éducation, protection de l'enfance, et mobilisation et partenariats. Grâce à l'appui de l'UNICEF, le Bangladesh comptait parmi les 16 pays en bonne voie de réaliser le quatrième objectif du Millénaire pour le développement, concernant la mortalité de l'enfant. Le Bangladesh aurait toutefois souhaité que l'examen à mi-parcours mette également en lumière le travail remarquable des collectivités locales. Le Gouvernement bangladais s'employait à venir à bout des blocages institutionnels évoqués dans le rapport, en particulier dans le domaine de l'éducation. L'examen à mi-parcours soulignait aussi la vulnérabilité du Bangladesh aux catastrophes naturelles, et l'UNICEF était bien placé pour améliorer les interventions d'urgence dans ce domaine.

253. S'agissant de la prorogation pour un an de programmes de pays en cours, une délégation a prié l'UNICEF de continuer de veiller à ce que ces programmes soient dûment mis en œuvre, y compris en exerçant un suivi rigoureux.

254. Dans sa décision 2009/14, le Conseil d'administration a approuvé les budgets indicatifs globaux des programmes de coopération proposés pour l'Argentine, le Guatemala et l'Ouganda (voir annexe).

255. Dans sa décision 2009/15, le Conseil d'administration a pris note de la prorogation pour un an des programmes de pays et de zone qu'avait approuvés la Directrice générale, et il a approuvé la prorogation pour deux ans des programmes des Philippines et du Mozambique (voir annexe).

Sensibilisation, élaboration des programmes et programmes multinationaux, 2010-2011 (point 4 e) de l'ordre du jour)

256. Le Directeur chargé des programmes a présenté le document contenant la recommandation relative à l'affectation de fonds d'un montant de 31 450 000 dollars au titre des ressources ordinaires et de 496 225 000 dollars au titre des autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, aux activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes pour l'exercice biennal 2010-2011 pour le siège, les bureaux régionaux et les programmes multinationaux (E/ICEF/2009/P/L.31).

257. Plusieurs délégations se sont fermement prononcées en faveur de la poursuite des travaux du Centre de recherche Innocenti, au cœur des activités de recherche de l'UNICEF, en particulier dans le domaine des droits de l'enfant. Il a été recommandé que l'UNICEF accorde plus d'attention à la protection de l'enfance, en particulier la protection contre l'exploitation et les abus, à la gestion axée sur les résultats et à la mise en œuvre de la politique relative à la problématique hommes-femmes. Des délégations ont également appuyé les plans de l'UNICEF concernant la santé des adolescents et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, et ont engagé le Fonds à continuer de venir en aide aux enfants handicapés.

258. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation dans sa décision 2009/16.

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés (point 4 f) de l'ordre du jour)

259. Le Directeur chargé des programmes a présenté le document contenant la recommandation relative à l'allocation d'un montant de 186 303 485 dollars pour les programmes de coopération approuvés (E/ICEF/2009/P/L.30). Le Conseil d'administration a approuvé cette recommandation dans sa décision 2009/17 (voir annexe).

C. Suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida lors de ses réunions : présentation orale (point 5 de l'ordre du jour)

260. Chaque année, l'UNICEF rend compte au Conseil d'administration de la suite donnée aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Parmi les questions intéressant

l'UNICEF évoquées aux vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième réunions figuraient les suivantes : le renforcement de la collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; la sensibilisation aux comportements sexistes dans la lutte contre le sida; la prévention de l'infection à VIH chez les usagers de drogues en intraveineuse; le budget-plan de travail intégré pour 2010-2011 et les rapports concernant l'exercice 2008-2009; et la deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA.

261. Lors de sa présentation, le Chef de la Section du VIH/sida a souligné que l'UNICEF œuvrait activement en faveur de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement en matière de VIH. Il a évoqué les progrès encourageants faits dans le domaine de la transmission materno-fœtale et indiqué que l'UNICEF, en sa qualité de cochef de file en la matière, appuyait l'appel lancé par le Directeur exécutif d'ONUSIDA en faveur de l'élimination quasi totale de la transmission materno-fœtale de par le monde d'ici à 2015. En Afrique par exemple, 45 % des femmes enceintes séropositives recevaient un traitement antirétroviral, contre 10 % à peine quatre ans auparavant.

262. Le Chef de la Section du VIH/sida a également souligné que l'UNICEF contribuait beaucoup à l'élaboration et à la mise en œuvre des propositions relevant du Fonds mondial, à la faveur de sa participation à la Coalition pour une réussite de 70 %. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'appui technique de premier plan offert avait permis d'obtenir un taux de réussite de 71 % pour les propositions relevant de la série 8, alors que ce taux n'était que de 35 % pour la série 7. L'intervenant a également donné des exemples concrets d'activités menées par l'UNICEF dans les domaines de la problématique hommes-femmes et de l'exécution du cadre de résultats d'ONUSIDA. En 2008, les travaux de l'UNICEF consacrés au sida ont continué d'être financés dans une large mesure à partir des autres ressources. La grande majorité des fonds (91 %) a été dépensée à l'échelon des pays. Le taux global d'utilisation des crédits alloués au financement thématique a continué d'augmenter, passant de moins de 45 % en décembre 2007 à 70 % en juillet 2009.

263. Les délégations ont félicité l'UNICEF de son travail dans le domaine des enfants et du sida et souligné qu'il importait d'inscrire ce point à l'ordre du jour des futures sessions du Conseil d'administration. Les intervenants ont mis en relief l'importance de la prévention du VIH, en particulier chez les jeunes, et pris note des travaux de recherche en cours sur les comportements à risque des jeunes dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants.

264. Un complément d'information a été demandé sur divers aspects du travail de l'UNICEF et de ses partenaires, notamment le renforcement de l'éducation sexuelle chez les jeunes, les liens entre la prévention et la violence sexuelle, les efforts déployés pour mettre fin à la violence sexiste et les activités touchant le VIH dans les situations d'urgence humanitaire. Des renseignements supplémentaires ont aussi été demandés au sujet de l'exécution de la stratégie interinstitutions relative à la problématique hommes-femmes, le cadre d'action pour les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH, et le cadre d'action sur l'accès universel pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les personnes transsexuelles. Il a été demandé à l'UNICEF quel effet l'augmentation du budget-plan de travail intégré pour 2010-2011 aurait sur ses programmes concernant le sida. Les délégations ont aussi demandé que des mises à jour soient régulièrement

communiquées lors des sessions du Conseil d'administration au sujet de la suite donnée aux recommandations faites lors du Forum mondial des partenaires sur les enfants touchés par le VIH et le sida de 2008.

265. Les intervenants ont recommandé que l'on continue de prêter attention au traitement de deuxième intention dans le cadre de la prévention de la transmission materno-fœtale et que les efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes fassent intervenir les garçons et les hommes et tiennent compte de leurs besoins.

D. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation (point 6 de l'ordre du jour)

266. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation, les résultats des principales évaluations réalisées et les recommandations formulées à l'issue de celles-ci (E/ICEF/2009/19 et Corr.1). Ce rapport contenait un examen de la mise en œuvre de la politique d'évaluation que le Conseil d'administration avait approuvée à sa première session ordinaire de 2008.

267. Le Directeur a fait observer que des efforts considérables avaient été faits pour diffuser la politique d'évaluation et la directive administrative correspondante au siège ainsi que dans les régions et les pays, et il a indiqué qu'un poste avait été créé au siège pour renforcer la fonction d'évaluation.

268. Saluant le rapport, les délégations ont pris acte de la détermination de l'UNICEF à renforcer l'évaluation dans toute l'organisation et demandé que le Fonds continue de s'efforcer d'améliorer la planification stratégique des évaluations, en particulier à l'échelle des pays. De nombreuses délégations ont souligné que les pays de programme devaient davantage prendre en main et diriger les évaluations, précisé qu'il importait de renforcer les capacités des pays en matière d'évaluation et de suivi, et vivement engagé l'UNICEF à avoir recours aux systèmes nationaux d'évaluation lorsqu'ils existaient.

269. Les délégations ont souligné qu'il importait de renforcer la coordination entre le Bureau de l'évaluation et les bureaux régionaux, celle-ci contribuant à l'amélioration des contrôles ainsi qu'à la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience dans toute l'organisation. L'UNICEF a également été invité à continuer d'améliorer la coordination entre les bureaux régionaux et les bureaux de pays, ainsi qu'entre le Bureau de l'évaluation et le Bureau de la vérification interne des comptes.

270. De nombreux intervenants ont insisté sur le fait qu'il fallait prévoir suffisamment de ressources financières au profit de l'évaluation et se sont réjouis que l'UNICEF ait dégagé des ressources supplémentaires aux fins des évaluations thématiques et de l'évaluation des programmes.

271. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait veiller à ce que l'administration donne suite à l'ensemble des évaluations à tous les niveaux, conformément aux dispositions de la politique d'évaluation. L'UNICEF a été engagé à veiller à ce que les résultats des évaluations soient pris en compte lors de la conception et de l'exécution des programmes et activités.

272. Les délégations ont aussi souligné qu'il importait de préserver l'impartialité et l'indépendance du Bureau de l'évaluation, garantes de la crédibilité et de l'utilité

des évaluations. Une délégation a demandé qu'à l'avenir les rapports contiennent davantage de renseignements quantitatifs et analytiques sur les évaluations menées.

273. Une délégation a recommandé que l'on accorde plus d'attention aux enfants handicapés dans le cadre des écoles amies des enfants, conformément à ce qui était indiqué dans l'évaluation de cette question.

274. En réponse, le Directeur de l'évaluation a remercié les délégations de leurs observations positives sur les efforts faits par l'UNICEF pour renforcer la fonction d'évaluation. Soulignant que la question des ressources financières était étroitement liée à la planification stratégique des évaluations, il a fait observer que le Bureau de l'évaluation élaborerait avec le Comité d'évaluation des orientations sur les ressources humaines nécessaires à la réalisation des évaluations.

275. Le Directeur de l'évaluation a dit qu'à l'heure actuelle, l'UNICEF s'employait à améliorer le contrôle de la planification des évaluations effectué par les bureaux régionaux. Le Fonds allait aussi mener davantage d'évaluations stratégiques et thématiques et d'évaluations de programmes à l'échelon des pays et continuerait d'appuyer les évaluations effectuées par les pays eux-mêmes. Le Directeur a admis qu'il importait d'adopter une approche systématique vis-à-vis des interventions et du suivi assurés par l'administration.

276. Le Directeur général adjoint Omar Abdi a confirmé que l'équipe dirigeante était déterminée à mettre intégralement en œuvre la politique d'évaluation et à en réaliser les objectifs. Il a souligné l'importance de la directive administrative sur l'évaluation publiée en mars 2009 (CF/EXD/2009/004), qui traçait les grandes lignes de la mise en œuvre de la politique d'évaluation et appuyait la fourniture de ressources suffisantes aux fins de l'évaluation aux différents niveaux.

277. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/18 (voir annexe).

E. Rapport annuel sur les activités d'audit interne (point 7 de l'ordre du jour)

278. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a présenté le rapport (E/ICEF/2009/AB/L.6). Le Directeur général adjoint Omar Abdi a quant à lui présenté le rapport sur la réponse de l'administration de l'UNICEF (E/ICEF/2009/AB/L.7). Était également présent le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit, dont le rapport annuel a été communiqué au Conseil d'administration.

279. Récapitulant les activités d'audit interne menées en 2008, le Directeur a évoqué les efforts faits pour améliorer la fonction d'audit interne, en particulier eu égard au suivi des recommandations.

280. Le Directeur général adjoint a quant à lui mis l'accent sur le déclin du nombre d'observations signalant des risques élevés et moyens mentionné dans le rapport. Outre les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées lors d'audits, l'UNICEF avait lancé une initiative plus vaste concernant la gestion des risques, pour s'attaquer aux problèmes sous-jacents dans plusieurs domaines, notamment la gestion des programmes et les contrôles financiers. L'UNICEF jugeait très importants les résultats obtenus par le Bureau de la vérification interne des comptes, qui contribuait par ses travaux aux efforts déployés sans relâche à l'échelle

de l'organisation pour améliorer l'efficacité et les capacités aux fins de mieux servir les enfants.

281. Les délégations ont félicité l'UNICEF de la qualité du rapport annuel sur les activités d'audit interne et du caractère instructif de la réponse faite par l'administration. Les progrès accomplis par le Fonds dans les domaines du renforcement de la gestion des risques et des contrôles, de la gouvernance, des responsabilités, de la surveillance, de l'encadrement, de l'appui et du suivi des résultats ont été salués.

282. Plusieurs délégations se sont inquiétées des appréciations et des problèmes récurrents touchant la gestion des programmes et les contrôles financiers. Une délégation a toutefois relevé que des bureaux de pays avaient fait des progrès dans l'application de mesures correctives au 15 juin 2009. Une autre question soulevée était le pourcentage de recommandations classées qui ne faisaient pas l'objet d'un suivi systématique.

283. Une délégation a recommandé à l'UNICEF d'organiser une formation complémentaire à l'intention des administrateurs dans les domaines de la gestion des programmes et des contrôles financiers et de rendre compte des résultats obtenus au Conseil d'administration. L'UNICEF a été engagé à continuer d'apporter des améliorations dans ces domaines sur le terrain ainsi que de renforcer le traitement des observations restées sans suite pendant plus de 18 mois. Il lui a aussi été recommandé d'aider davantage les bureaux de pays à tenir les engagements pris au titre du plan stratégique à moyen terme, afin d'améliorer les résultats sur le terrain. Les délégations ont reconnu que l'adoption des normes IPSAS et d'un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisation constituait un progrès.

284. Une observation a porté précisément sur le tableau 8, intitulé « Causes des lacunes relevées dans les observations relatives à des risques moyens et élevés ». Il a été demandé à l'UNICEF si l'on pouvait espérer trouver un juste équilibre entre les causes des lacunes et s'il fallait que la direction s'intéresse de plus près à la mise en œuvre des contrôles internes.

285. Il a également été demandé sur quels critères l'UNICEF se fondait pour décider d'ouvrir une enquête et de classer une affaire en cas de fraude – présumée ou avérée – et si le Fonds disposait d'un système pour déterminer, répertorier et renforcer les contrôles dans ce domaine.

286. Une délégation a souligné qu'il importait que l'UNICEF appuie le renforcement des capacités nationales, en particulier dans le domaine des politiques des pouvoirs publics. Elle a demandé plus d'informations sur la suite donnée aux constatations faites à l'issue des évaluations de l'exécution des programmes mentionnées dans le rapport et souhaité savoir si l'UNICEF devait élaborer une stratégie concernant spécifiquement le renforcement des capacités dans les pays en développement.

287. Répondant à la question concernant le tableau 8, le Directeur a dit que les catégories de lacunes, qui étaient conformes à une norme internationale en vigueur pour les vérificateurs des comptes, avaient été adaptées à la situation de l'UNICEF. Aucun juste équilibre entre les causes n'avait pu être établi. L'UNICEF s'efforçait d'améliorer ses mécanismes de responsabilisation et d'établissement de rapports afin de renforcer les contrôles internes, et les observations formulées à l'issue des audits étaient très utiles à cet égard. Quant aux lacunes structurelles des systèmes de

contrôle dans tout l'UNICEF, il fallait pour y remédier que ces systèmes, dont la fiabilité n'était pas en question, soient mis en œuvre plus efficacement. Le Bureau de la vérification interne des comptes évaluerait la situation plus avant lorsqu'il examinerait le résultat des audits menés en 2009 pour déterminer quels domaines devraient être mis en relief dans le plan d'audit pour 2010. Le Directeur a ajouté que l'UNICEF allait se pencher sur la question de la reprise de l'examen de recommandations formulées à l'issue d'audits.

288. Au sujet des critères conditionnant l'ouverture d'une enquête pour fraude et le classement d'une affaire, le Directeur a dit que l'UNICEF suivait l'approche mise au point par des organismes des Nations Unies et confirmé que le Fonds ne classait aucun dossier ni ne mettait fin à une enquête tant que tous les faits n'avaient pas été établis.

289. Notant l'importance de l'observation sur le renforcement des capacités, le Directeur a déclaré qu'à l'issue de l'étude sur les évaluations de l'exécution des programmes, il avait été recommandé d'élaborer une stratégie pour aider les bureaux de pays à mener à bien leurs activités de sensibilisation et de renforcement des capacités nationales mises en œuvre en amont.

290. Le Directeur général adjoint a ajouté que l'UNICEF donnerait suite aux recommandations faites par les délégations. Le Fonds veillerait à ce qu'il soit dûment donné suite aux recommandations d'audit, s'attaquerait aux causes profondes des problèmes afin d'éviter qu'ils se reproduisent, et s'attacherait à déterminer pourquoi l'application de certaines recommandations redevenait d'actualité. L'UNICEF redoublerait aussi d'efforts en vue de tenir l'administration responsable et d'établir des fonctions de contrôle plus strictes. Enfin, le Fonds continuerait de procéder à l'évaluation de l'exécution des programmes, initiative pilote que le Directeur général adjoint jugeait prometteuse.

F. Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 8 de l'ordre du jour)

G. Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2009-2012 (point 9 de l'ordre du jour)

291. Le Directeur général adjoint Omar Abdi et le Contrôleur ont respectivement présenté et commenté les documents consacrés aux points 8 et 9 de l'ordre du jour, examinés conjointement (E/ICEF/2009/AB/L.4 et L.5). Le Conseil d'administration était saisi pour examen du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ICEF/2009/AB/L.8), ainsi que de trois documents connexes, pour information : a) les rapports et états financiers provisoires pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, premier exercice de l'exercice biennal 2008-2009 (E/ICEF/2009/AB/L.3); b) le rapport intérimaire sur les mesures spécifiques prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/ICEF/2009/AB/L.10); et c) le rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés financés au moyen d'autres ressources (E/ICEF/2009/AB/L.9).

292. Le Directeur général adjoint a souligné que l'UNICEF avait continué d'affiner la budgétisation axée sur les résultats et son mode de présentation, en collaboration avec le PNUD et le FNUAP. La présentation du projet de budget était harmonisée et reprenait les 16 rubriques adoptées et au moins un résultat commun pour chacun. Le Directeur général adjoint a mis en relief les tendances budgétaires jugées particulièrement favorables par le Comité consultatif : a) la réduction de la part du budget d'appui dans les ressources totales, passée de plus de 20 % à 11 % au cours de la décennie écoulée; et b) le déclin progressif de la part des ressources ordinaires dans le budget d'appui.

293. Le Contrôleur a noté que le projet de budget d'appui biennal suivait le mode de présentation harmonisé pour la classification des coûts adopté par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF en 1997. Il a indiqué que le budget de l'UNICEF avait été établi sur fond de plan stratégique à moyen terme et de récession mondiale de l'économie et expliqué que d'après les prévisions, le montant total des recettes de l'UNICEF pour 2009 devait diminuer de 14 % par rapport à 2008. Néanmoins, le Fonds serait en mesure de maintenir le niveau des ressources ordinaires allouées aux programmes en puisant dans les réserves constituées au fil des dernières années.

294. Les délégations ont salué les progrès faits par l'UNICEF dans la mise en œuvre du modèle harmonisé de budgétisation axée sur les résultats. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'être en mesure de maintenir le niveau des fonds alloués aux programmes, en dépit de la récession économique mondiale et de la baisse des recettes prévues, grâce à l'utilisation du solde de fonds et aux gains d'efficacité.

295. À ce propos, plusieurs intervenants ont félicité l'UNICEF d'avoir renforcé ses moyens opérationnels et l'efficacité et la transparence de son fonctionnement, et l'un d'eux lui a recommandé de s'attacher à apporter des améliorations dans quatre domaines : le renforcement des responsabilités et l'efficacité de la gestion des risques; l'excellence des programmes; les résultats des activités; et l'efficacité de la planification des ressources et de leur utilisation. Évoquant l'importance des activités de recherche vis-à-vis de la production et de l'échange de connaissances, un intervenant s'est réjoui qu'un poste ait été créé dans ce secteur et que des ressources ordinaires aient été allouées pour la première fois aux activités de recherche.

296. Certains se sont inquiétés du déclin des recettes de l'UNICEF, notamment de la diminution de 14 % des recettes totales en 2009 et de la diminution du financement des activités relatives aux programmes, hors fonds d'affectation spéciale, et des projets financiers au cours des prochaines années. Un intervenant a dit que l'UNICEF devrait prévoir de réviser le budget si les contributions prévues n'étaient pas versées. Certains se sont émus de la proposition de suspendre pour 2009 et 2010 le transfert annuel de 30 millions de dollars à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service.

297. Une délégation s'est félicitée de la diminution de la part des ressources ordinaires dans le budget d'appui et elle a engagé l'UNICEF à poursuivre sur cette voie. S'agissant du recouvrement des coûts, il a été proposé que le Fonds suive la recommandation du Comité consultatif et examine la manière de répartir les dépenses d'appui entre ressources ordinaires et autres ressources. Plusieurs délégations ont salué la diminution de la part du budget d'appui dans les ressources

totales. Une délégation s'est inquiétée du niveau élevé du solde en espèces en fin d'année et a engagé l'UNICEF à le réduire.

298. Les intervenants ont beaucoup insisté sur le fait qu'il fallait mieux harmoniser la terminologie et les méthodes se rapportant à la classification des coûts entre l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP. L'UNICEF a été invité à redoubler d'efforts en vue d'établir un système commun qui emporte l'adhésion de tous. Il a été recommandé qu'à l'avenir les plans budgétaires soient élaborés dans le souci de privilégier l'harmonisation, la transparence et la comparabilité dans les fonds et programmes.

299. Plusieurs délégations ont demandé qu'à compter de 2014 on présente un seul budget intégré, faisant apparaître plus clairement les liens avec le plan stratégique. L'UNICEF a été engagé à collaborer avec le PNUD et le FNUAP en vue de progressivement améliorer le mode d'établissement du budget, dans la perspective de l'élaboration du budget d'appui pour l'exercice biennal 2012-2013. On a fait observer que le rapport du Comité consultatif donnait une idée de ce qui pouvait être fait. L'UNICEF a été prié de présenter à la première session ordinaire de 2010 une feuille de route faisant apparaître les principales étapes d'un processus commun à l'UNICEF, au PNUD et au FNUAP.

300. On a également suggéré à ce propos d'axer davantage les prochains budgets d'appui biennaux sur les résultats. Plutôt que de mettre en relief les fonctions ou les contributions, le budget devrait être axé sur les résultats et étayé par les descriptions correspondantes ainsi que par des renseignements sur les coûts et les tendances concernant les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'affiner les indicateurs de résultats et les cibles de référence, et de préciser la relation entre les fonctions et les unités administratives, en accord avec le PNUD et le FNUAP.

301. Globalement, il a été suggéré que l'UNICEF présente plus régulièrement des rapports financiers, de telle sorte que les dépenses puissent être évaluées par rapport au budget, en suivant une présentation similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui biennal.

302. Des délégations de pays de programme comme de pays développés ont vivement engagé les donateurs à accroître leurs contributions à l'UNICEF, leur appui étant essentiel selon elles à l'offre d'une assistance aux enfants et aux femmes vulnérables et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les intervenants ont demandé davantage de soutien dans plusieurs domaines : la santé, notamment l'éradication de la poliomyélite; la nutrition; l'éducation, y compris dans les situations d'urgence et pour favoriser l'élimination des inégalités entre hommes et femmes; l'amélioration de la situation s'agissant de l'insuffisance pondérale à la naissance; la mortalité infantile; les services de soins destinés aux jeunes enfants; l'assainissement et l'apprentissage de l'hygiène; la création d'un environnement sain; la législation relative aux droits de l'enfant et la protection de l'enfance, y compris l'élimination de la traite; l'incapacité chez l'enfant; et la discrimination.

303. Le Conseil d'administration a approuvé le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa décision 2009/20 (voir annexe) et le plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2009-2012 dans sa décision 2009/21 (voir annexe).

H. Collecte de fonds privés : rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (point 10 de l'ordre du jour)

304. Le Directeur chargé de la collecte de fonds et des partenariats privés a présenté le rapport.

305. Soulignant toute l'importance de la collecte de fonds privés pour l'UNICEF, les délégations ont salué le travail de sensibilisation et de collecte de fonds des comités nationaux, qui étaient parvenus à accroître leurs contributions à l'UNICEF en dépit de la récession. Une délégation a demandé qu'une manifestation soit organisée en 2010, en marge d'une session du Conseil d'administration, pour permettre la mise en commun de davantage d'informations concernant les activités et les pratiques optimales des comités nationaux. Un autre intervenant a recommandé à l'UNICEF de promouvoir les activités de recherche, dont le dynamisme favoriserait la réussite de la collecte de fonds et de la sensibilisation. Une délégation a pris note du déclin de la part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources et demandé comment l'UNICEF prévoyait de faire augmenter les contributions aux ressources ordinaires. Une autre délégation a demandé que le rapport financier contienne dorénavant des données plus détaillées sur les ventes de cartes et autres articles.

306. Le Directeur a répondu qu'un certain nombre de mesures avaient été prises pour porter au maximum les ressources ordinaires, et souligné qu'en gérant strictement les dépenses de fonctionnement, on parviendrait à allouer aux programmes la plus grande part possible des fonds collectés.

307. S'agissant des ventes de cartes et autres articles, celles-ci étant administrées par les comités nationaux selon la formule de la vente en consignation, le retard pris dans la communication de l'information n'avait pas permis à la Division de faire figurer dans le rapport financier des renseignements aussi détaillés que souhaité à ce sujet. Ce problème serait pris en compte dans le cadre de la rationalisation des opérations. À sa première session ordinaire de 2010, le Conseil d'administration entendrait un exposé sur ce processus lors de l'examen du budget de la Division, et dans le courant de l'année, il serait aussi plus amplement informé des activités des comités nationaux.

I. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

Point sur les plans concernant la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

308. La Directrice générale a fait le point des plans de l'UNICEF concernant la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui englobent notamment la publication d'une édition spéciale du rapport « Situation des enfants dans le monde » et l'organisation de plusieurs manifestations, à New York et dans le reste du monde.

Liste provisoire des points devant être inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration

309. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points devant être inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration, devant se dérouler du 12 au 14 janvier 2010.

J. Décisions concernant les projets de décision en suspens

310. Le Conseil d'administration a adopté neuf projets de décision (voir annexe).

K. Clôture de la session (point 13 de l'ordre du jour)

311. Dans ses observations finales, la Directrice générale a remercié le Conseil d'administration d'avoir appuyé les projets de budget de l'UNICEF pour 2010-2011. Elle a souligné que le Fonds était parvenu à présenter un programme stable et responsable sur fond de ralentissement de l'économie. L'organisation s'efforcerait de maintenir le cap en faisant fond sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'amélioration des pratiques touchant les programmes et le fonctionnement, et sur le travail digne d'éloges de ses comités nationaux, qui n'avaient ménagé aucun effort pour mobiliser des ressources. La Directrice générale a souligné que la gestion des connaissances, les activités de recherche, l'audit et l'évaluation étaient des fonctions primordiales si l'on entendait garantir la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience de l'organisation. L'évaluation en particulier devait être largement appuyée dans tout l'UNICEF, et des points de référence en la matière devaient être définis lors de l'élaboration de tous les programmes. Une autre tendance importante pour l'UNICEF était l'importance accordée non plus tant aux projets qu'aux programmes et aux activités menées en amont. Celles-ci seraient d'ailleurs capitales pour la mise en place de systèmes de santé et d'éducation viables pour tous les enfants, la défense des droits de l'enfant et l'amélioration de l'exécution des politiques relatives à la problématique hommes-femmes. Le travail en amont était particulièrement important dans les pays à revenu intermédiaire.

312. Pour atteindre ces objectifs et d'autres encore, tous les partenaires, y compris les organismes des Nations Unies, devaient collaborer davantage. L'UNICEF était fermement attaché à la cohérence du système des Nations Unies, à l'échelon mondial comme à celui des pays, où les équipes de pays des Nations Unies étaient sensiblement plus dynamiques. La campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida » illustre particulièrement bien la collaboration nécessaire. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'UNICEF mettrait tout en œuvre pour jouer un rôle déterminant au profit des enfants. La Directrice générale a indiqué en conclusion que si l'on allait dûment célébrer en novembre les progrès accomplis dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, il restait toutefois beaucoup à faire pour défendre ces droits et condamner les pratiques inacceptables, comme le mariage des enfants, qui se perpétuaient dans le monde.

313. Le Président du Conseil d'administration a clos la session en soulignant que le Conseil avait adopté des décisions cruciales qui contribueraient à bâtir un monde digne des enfants. Ce faisant, les membres du Conseil avaient montré comme ils étaient conscients de l'importance de leur rôle, et le Président a remercié toutes les personnes présentes de leur engagement en faveur de la cause des enfants et des femmes.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009

2009/1

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve l'allocation d'un montant total de 32 103 455 dollars au titre des ressources ordinaires aux fins du financement, en 2009, des 30 programmes de pays approuvés répertoriés ci-dessous, pour lesquels les dépenses qu'il est prévu de financer au moyen des ressources ordinaires sont supérieures aux montants initialement approuvés par le Conseil, du fait de l'application du système révisé d'allocation des ressources et compte tenu du montant global estimatif des ressources ordinaires disponibles.

Tableau

Ressources ordinaires supplémentaires pour 2009

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays	Document E/ICEF/	Durée approuvée du programme	Dépenses prévues pour 2009 (A)	Solde des ressources ordinaires de 2009 (B)	Ressources ordinaires supplémentaires approuvées (A-B)
Afrique centrale et Afrique de l'Ouest					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	15 149 000	13 022 000	2 127 000
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	8 611 000	7 176 000	1 435 000
Guinée	2006/P/L.9/Rev.1	2007-2011	7 228 000	6 426 000	802 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	11 317 000	9 587 000	1 730 000
Total partiel					6 094 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2007/P/L.40	2008-2009	750 000	630 000	120 000
Burundi	2008/P/L.19	2009	9 865 000	7 807 500	2 057 500
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	16 009 000	13 341 000	2 668 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	21 288 000	18 965 000	2 323 000
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	20 748 000	18 267 000	2 481 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 559 000	8 204 000	355 000
Zimbabwe	2006/P/L.6/Rev.1	2007-2011	4 181 000	4 024 000	157 000
Total partiel					10 161 500
Asie de l'Est et Pacifique					
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	16 717 000	14 795 000	1 922 000
Philippines	2004/P/L.9/Rev.1	2005-2009	3 053 000	2 775 000	278 000

Région ou pays	Document E/ICEF/	Durée approuvée du programme	Dépenses prévues pour 2009 (A)	Solde des ressources ordinaires de 2009 (B)	Ressources ordinaires supplémentaires approuvées (A-B)
République populaire démocratique de Corée	2006/P/L.56/Rev.1	2007-2009	1 861 000	1 692 000	169 000
Total partiel					2 369 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Arménie	2004/P/L.10/Rev.1	2005-2009	750 000	644 000	106 000
Bosnie-Herzégovine	2008/P/L.25	2009	750 000	600 000	150 000
Bulgarie	2005/P/L.15/Rev.1	2006-2009	750 000	600 000	150 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	2004/P/L.18/Rev.1	2005-2009	750 000	672 945	77 055
Monténégro	2006/P/L.60/Rev.1	2007-2009	750 000	603 000	147 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	3 289 000	2 990 000	299 000
Roumanie	2004/P/L.15/Rev.1	2005-2009	750 000	623 000	127 000
Serbie	2004/P/L.16/Rev.1	2005-2009	750 000	637 000	113 000
Total partiel					1 169 055
Amériques et Caraïbes					
Argentine ¹	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	600 000	150 000
Chili ¹	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	–	750 000
Équateur	2008/P/L.8	2009	750 000	690 300	59 700
Guatemala	2008/P/L.9	2009	846 000	801 900	44 100
Uruguay ¹	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	500 000	250 000
Total partiel					1 253 800
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Liban	2008/P/L.27	2009	750 000	600 000	150 000
Total partiel					150 000
Asie du Sud					
Afghanistan	2008/P/L.10	2009	39 417 000	30 168 900	9 248 100
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	22 482 000	20 824 000	1 658 000
Total partiel					10 906 100
Total					32 103 455

¹ Dans le cadre du projet pour les pays du cône Sud (E/ICEF/2004/P/L.6/Rev.1) : Argentine, Chili et Uruguay.

2009/2

Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2009/3);
2. *Souligne* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
3. *Se félicite* que l'UNICEF ait pris l'initiative d'élaborer un plan d'action pour donner suite à l'examen triennal, où est décrite en détail la marche à suivre pour que tous les bureaux de l'UNICEF dans le monde appliquent la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;
4. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/ICEF/2009/3) au Conseil économique et social, ainsi qu'un résumé des observations et des renseignements fournis par les délégations à la session en cours;
5. *Demande* à l'UNICEF de faire figurer dans ses prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés;
6. *Demande* que les prochains rapports comprennent des recommandations visant à continuer d'améliorer l'application de la résolution 62/208;
7. *Demande* à la Directrice générale de l'UNICEF, en consultation avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, d'examiner les moyens de continuer d'améliorer les rapports à venir, compte tenu des résolutions du Conseil économique et social sur la question, y compris la résolution 2008/2, et de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports, et de consulter le Conseil d'administration en vue d'élaborer une proposition sur la question à sa deuxième session ordinaire de 2009.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/3

Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;
2. *Prend note* de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF et de la réponse donnée par l'administration dans le Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2009/4), tout en se félicitant qu'il ait été répondu à toutes les recommandations issues de l'évaluation;

3. *Se félicite* que l'UNICEF ait accordé une plus grande place à l'analyse des sexospécificités dans le cadre de résultats de son plan stratégique à moyen terme et qu'il prévoie de renforcer la capacité de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention ainsi que dans les situations d'urgence en mettant au point des directives pour les différents secteurs, en diffusant des outils et des listes de vérification et en formant le personnel;

4. *Se félicite également* qu'une Équipe spéciale pour l'égalité des sexes, composée de représentants des principales divisions et de tous les bureaux régionaux et chargée d'aider à orienter et à contrôler la suite donnée par l'UNICEF à l'évaluation, ait été créée;

5. *Encourage* le Fonds à continuer d'améliorer la définition d'objectifs d'égalité des sexes dans les programmes et de mieux rendre compte des résultats obtenus en la matière, y compris en intégrant des indicateurs ventilés par sexe, pour appuyer le suivi de la mise en œuvre;

6. *Demande instamment* que les efforts entrepris dans le domaine de l'encadrement afin d'améliorer l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la programmation soient poursuivis, y compris en ce qui concerne la création de dispositifs de responsabilisation institutionnelle et individuelle dans les programmes, les mécanismes de gestion et les systèmes de gestion des ressources humaines;

7. *Encourage* l'UNICEF à définir plus clairement les ressources et les sources de financement nécessaires pour élargir le soutien qu'il apporte et étoffer ses compétences, y compris au niveau régional et au niveau des pays;

8. *Prie* l'UNICEF de le consulter lorsqu'il actualisera la politique d'égalité des sexes et de préciser les résultats attendus en matière d'efficacité et d'impact;

9. *Prie* l'UNICEF de mesurer les progrès accomplis dans l'application de la réponse de l'administration et de lui faire rapport sur ces progrès annuellement, à partir de la session annuelle de 2010, tout en tenant compte des dispositions de la présente décision.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/4

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.2 et Corr.1), du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/327/Add.1), du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/474) et de la résolution 63/246 par laquelle l'Assemblée générale a approuvé les recommandations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes;

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'UNICEF;

3. *Note* que 14 des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos en 2005 n'ont pas encore été appliquées intégralement;

4. *Prend note* des 42 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et accueille avec satisfaction les progrès faits par le Fonds pour les mettre en œuvre et les mesures prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et prie également l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2009, dans lequel il exposera notamment les conséquences stratégiques des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

6. *Se déclare préoccupé* par l'augmentation du montant total des fonds non utilisés en fin d'exercice aux fins des activités relatives aux programmes, notamment pour ce qui est des ressources ordinaires, et prie le Fonds de lui soumettre un rapport et des recommandations, à sa deuxième session ordinaire de 2009, sur les mesures prises pour remédier à ce problème, dans lequel il sera fait état :

a) Des obstacles qui existent au siège et au niveau des pays en ce qui concerne l'engagement de dépenses et de la façon dont on pourrait débloquer plus rapidement les fonds, compte tenu des pratiques de référence utilisées par d'autres fonds et programmes;

b) Des ressources reçues pendant l'exercice biennal 2006-2007;

7. *Prie* le Fonds de faire figurer dans les rapports financiers qu'il lui présentera un récapitulatif établissant une comparaison entre les résultats financiers obtenus pendant l'exercice biennal et les résultats initialement escomptés dans le budget;

8. *Prend note* des mesures prises par le Fonds depuis 2003 afin de financer les prestations dues à la cessation de service;

9. *Note avec satisfaction* les mesures prises par la Directrice générale afin de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes en vue d'uniformiser la gestion financière dans le cadre du passage à une comptabilité reposant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et la prie de le tenir informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/5

Suite donnée à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : prorogation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2008/14 tendant à prolonger de deux ans le plan stratégique à moyen terme actuel, jusqu'à la fin de 2011,

Rappelant la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, remplaçant l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles, invitant les fonds et programmes à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et décidant que le prochain examen complet aurait lieu en 2012,

1. *Décide* de prolonger à nouveau de deux ans le plan stratégique à moyen terme, jusqu'à la fin de 2013;

2. *Prie* l'UNICEF d'établir son prochain plan stratégique, commençant en 2014, en tenant compte des recommandations qui seront faites lors du prochain examen complet qui aura lieu en 2012 et lors de l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme actuel.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/6

Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2009

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour 2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice 2009 (1^{er} janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 121,9 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2 :

(Millions de dollars É.-U.)

Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,5
Coût de revient des produits livrés	30,7
Frais de commercialisation	42,4
Dépenses d'appui	26,8
Mises de fonds	20,5
Montant total consolidé des dépenses	121,9

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si les recettes des ventes de cartes et de cadeaux atteignent les niveaux indiqués dans la colonne III; et, de même, en engager moins que le montant indiqué dans la colonne II, dans la mesure où ce sera nécessaire en raison d'une chute des recettes nettes;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si c'est nécessaire pour exécuter le programme de travail approuvé pour 2009.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2009

Le Conseil d'administration

Note que les prévisions de recettes nettes du programme Collecte de fonds et partenariats privés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élèvent à 471,3 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2009 étant égal à 20,5 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2009 des dépenses correspondant au coût de revient des produits livrés (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour un montant ne pouvant pas dépasser 30,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme Collecte de fonds et partenariats privés (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2);

3. *Approuve*, à titre transitoire, un crédit de 12 millions de dollars pour le mois de janvier 2010, à imputer sur le budget annuel du programme Fonds et partenariats privés pour 2010.

D. Plan à moyen terme du programme Collecte de fonds et partenariats privés

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme du programme Collecte de fonds et partenariats privés, tel que présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/7

Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2009/9 et Corr.1) et du répertoire de données qui l'accompagne;

2. *Se félicite* des progrès que continue de faire l'UNICEF pour ce qui est de renforcer les domaines d'intervention et les partenariats stratégiques afin d'appuyer les efforts accélérés entrepris aux niveaux national et international pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs fixés sur le plan national et international pour le bien-être des enfants;

3. *Constate* que de nombreux pays continuent de faire face à des difficultés dans les cinq domaines d'intervention et, à cet égard, *engage instamment* l'UNICEF à continuer de renforcer son appui à ces pays, en particulier pour développer les capacités nationales, en vue de résoudre les difficultés restantes;

4. *Constate* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007) et dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2006-2013, et *demande* à l'UNICEF de continuer à améliorer les résultats obtenus dans ce domaine intersectoriel;

5. *Engage instamment* l'UNICEF à renforcer le rapport annuel de la Directrice générale, à compter de 2010, afin d'intégrer de manière plus cohérente des informations sur l'efficacité des contributions de l'UNICEF aux résultats obtenus en matière de développement dans les secteurs d'intervention du Plan stratégique à moyen terme et, à cet égard, *demande* à l'UNICEF d'analyser plus en profondeur les difficultés et les possibilités d'application du Plan stratégique à moyen terme;

6. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans les futurs rapports annuels : a) des informations sur les difficultés d'application du Plan stratégique à moyen terme et les moyens envisagés par l'UNICEF pour résoudre ces difficultés; b) des informations sur les conséquences et les mesures à prévoir pour atteindre les objectifs fixés; c) des informations complémentaires sur la contribution de

l'UNICEF à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents; et d) un tableau récapitulatif énumérant les évaluations des projets et des résultats faites durant l'année précédente;

7. *Prend note* de l'exposé de l'UNICEF sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et *prie* la Directrice générale de s'engager, à titre prioritaire, à adopter les normes IPSAS au plus tard en 2012 et à présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, les états financiers intérimaires établis conformément à ces normes pour l'année 2012;

8. *Prie également* la Directrice générale d'afficher sur le site Web de l'UNICEF le plan pour la mise en application des normes IPSAS et de le tenir régulièrement au courant jusqu'à la deuxième session ordinaire de 2013;

9. *Demande* à l'UNICEF de continuer à améliorer les résultats obtenus dans le cadre des indicateurs de performance de gestion et *note avec préoccupation* que le pourcentage d'opérations de recrutement effectuées en l'espace de 90 jours pour les postes inscrits au budget ordinaire a été encore réduit en 2008;

10. *Prie* la Directrice générale de présenter, pour suite à donner, des rapports annuels au Conseil d'administration à compter de 2010.

*Session annuelle
10 juin 2009*

2009/8

Audit interne et surveillance

Le Conseil d'administration

i. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF

1. *Note avec satisfaction* les efforts entrepris par l'UNICEF pour renforcer la gestion, la responsabilisation, la surveillance et la transparence dans un cadre harmonisé et normalisé;

2. *Prend note* du rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (E/ICEF/2009/15) et approuve le système de redevabilité qui y est présenté, sous réserve des dispositions de la présente décision;

3. *Se félicite* de l'intégration des mécanismes de surveillance existants, du dispositif de gestion des risques et des contrôles internes de l'UNICEF dans le système de redevabilité;

4. *Souligne* l'importance du renforcement de la gestion axée sur les résultats, s'agissant pour l'UNICEF de rendre compte aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

5. *Appuie* le plan de la direction de l'UNICEF visant à mettre en place un cadre d'évaluation d'ensemble pour mesurer les progrès accomplis dans le système de redevabilité de manière intégrée et globale et, à cet égard, invite l'UNICEF à

consulter notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant leur expérience en la matière et à tenir les membres du Conseil d'administration informés de l'évolution de la situation;

6. *Invite* l'UNICEF à continuer d'évaluer et d'accroître l'efficacité du système de redevabilité, notamment en tenant compte des initiatives prises pour améliorer le fonctionnement à l'échelle de l'organisation, en élaborant des orientations et des outils pratiques et en procédant à des examens internes des pratiques de gestion, des fonctions, des rôles et des responsabilités des bureaux à tous les niveaux, le but étant de renforcer davantage le système, et de tenir le Conseil d'administration informé;

7. *Souligne* l'importance de la surveillance exercée par le Conseil d'administration et *fait valoir* qu'aucun élément exposé dans le rapport susmentionné ne saurait restreindre son autorité, ainsi qu'il ressort de son Règlement intérieur;

ii. Communication des rapports d'audit interne

8. *Rappelle* que les rapports d'audit interne sont des outils de gestion interne et qu'ils constituent des documents confidentiels;

9. *Décide*, compte tenu des vues exprimées par ses membres, que le Directeur général de l'UNICEF peut communiquer aux États Membres les rapports d'audit interne qu'ils demandent à consulter dans le cadre de leur fonction de surveillance, selon les dispositions pertinentes définies dans le document E/ICEF/2009/15 et les procédures décrites ci-après, lesquelles ne seront pas appliquées rétroactivement :

a) Dans les demandes d'accès aux rapports d'audit, que les États Membres devront présenter par écrit, il leur faudra indiquer l'objet de la requête et s'engager à respecter les procédures de communication de la teneur des rapports, et notamment le caractère confidentiel des informations communiquées;

b) Après avoir examiné la demande écrite et déterminé qu'elle est conforme à la présente décision et aux procédures de communication, le Directeur général doit, avant de communiquer le rapport, immédiatement en informer le Conseil d'administration et faire tenir copie de la demande à celui-ci et, lorsque les conclusions du rapport d'audit interne de l'UNICEF en question ont trait à un État Membre donné, au gouvernement dudit État Membre, en donnant à ce gouvernement suffisamment de temps pour examiner le rapport et faire des observations;

c) Le Directeur général communique le rapport d'audit interne demandé à l'État Membre demandeur pour consultation après mûre réflexion et avec le souci de protéger les droits légitimes des pays de programme;

10. *Réaffirme* que le caractère confidentiel du contenu des rapports d'audit interne de l'UNICEF doit être respecté par tout État Membre auquel ils sont communiqués pour consultation;

11. *Décide* que lorsque le Directeur général de l'UNICEF prend la décision de communiquer un rapport d'audit interne de l'UNICEF à un État Membre pour consultation, ce rapport a) est mis à disposition de façon volontaire sans préjudice des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes

subsidiaries, et b) doit être consulté au Bureau d'audit interne, aucune copie ne pouvant en être faite;

12. *Note* que, nonobstant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la présente décision, lorsque la communication d'un rapport d'audit interne n'est pas jugée souhaitable parce qu'il a trait à des tierces parties ou à un pays, son gouvernement ou son administration, ou risque de compromettre une action en instance, ou mettre en péril la sûreté ou la sécurité d'une personne quelconque, viole ses droits ou sa vie privée, le Bureau de l'audit interne a la faculté de l'éditer, voire de refuser de le communiquer;

13. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de lui rendre compte, dans son rapport annuel au Conseil d'administration, à compter de 2010, de la mise en œuvre de la présente décision, en précisant notamment le nombre de demandes de communication de rapports d'audit interne de l'UNICEF, la suite donnée à ces demandes, les conclusions auxquelles est arrivé le Comité consultatif pour les questions d'audit après avoir examiné la mise en œuvre de la présente décision, y compris les données d'audit éditées ou dont la communication a été refusée, le nombre de rapports d'audit interne communiqués et leurs titres ainsi que la confirmation du respect du principe de confidentialité à observer pour la communication des données d'audit conformément à la présente décision.

*Session annuelle
10 juin 2009*

2009/9 Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'engagement soutenu de l'UNICEF dans des relations de partenariat et de collaboration, qui constituent un élément crucial pour obtenir des résultats en faveur des enfants et promouvoir leurs droits;

2. *Réaffirme* le plan stratégique à moyen terme comme cadre d'orientation dans tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

3. *Fait sien* le « Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF » présenté dans le document E/ICEF/2009/10 comme étant le cadre stratégique définissant l'engagement du Fonds dans des relations de partenariat et de collaboration en vue d'obtenir des résultats en faveur des enfants;

4. *Rappelle* l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants et sa décision 2007/1 en tant que point de départ de l'examen du cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration et prend note du fait que le principe de partenariat de l'Initiative, devenue depuis le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (Partenariat REACH), vise à forger des liens étroits entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et d'autres composantes de la société civile;

5. *Est conscient* du fait que le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne la prise en main au plan national et l'utilisation efficiente et efficace des ressources de développement, constitue la base de la mise en œuvre du cadre relatif aux relations de partenariat et de collaboration, y compris avec les autorités nationales;

6. *Salue* le rôle majeur joué par les comités nationaux du Fonds, en collaboration avec divers partenaires, aux fins de la collecte de fonds à l'appui des activités de l'UNICEF dans les pays de programme et de l'action de sensibilisation menée dans les différents pays en vue de la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

7. *Souligne* qu'il importe de disposer de directives claires en ce qui concerne les différents modes d'engagement et salue l'intention de l'UNICEF de mettre au point des outils et des directives aux fins du développement et de la gestion de ses relations de partenariat et de collaboration;

8. *Souligne également* qu'il est essentiel de disposer de façon constante de mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation en tant qu'élément crucial d'une approche plus stratégique des relations de partenariat et qu'élément de nature à protéger la mission et la réputation de l'UNICEF, et encourage les partenaires à apporter leur concours à ces mécanismes;

9. *Prie* l'UNICEF de prendre en considération les enseignements qui seront tirés de la mise en œuvre afin d'établir une version révisée du cadre stratégique, qui lui sera présentée en 2012, et de profiter de cette occasion pour élargir le cadre à toutes les parties intéressées, y compris les organisations multilatérales et les autorités nationales.

Session annuelle
10 juin 2009

2009/10 Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays ci-après :

<i>Régions/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2009/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Botswana	2010-2014	3 750 000	15 000 000	P/L.2
Burundi	2010-2014	49 325 000	50 000 000	P/L.3
Amérique latine et Caraïbes				
Équateur	2010-2014	3 750 000	16 250 000	P/L.4 et Corr.1

Régions/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2009/
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants				
Arménie	2010-2015	4 500 000	4 200 000	P/L.5
Bosnie-Herzégovine	2010-2014	3 750 000	18 146 000	P/L.6
Bulgarie	2010-2012	2 250 000	6 000 000	P/L.7
Ex-République yougoslave de Macédoine	2010-2015	4 500 000	12 000 000	P/L.12
Kazakhstan	2010-2015	5 322 000	4 540 000	P/L.8
Monténégro	2010-2011	1 500 000	1 500 000	P/L.9
Ouzbékistan	2010-2015	19 734 000	22 500 000	P/L.14
Roumanie	2010-2012	2 250 000	7 700 000	P/L.10
Tadjikistan	2010-2015	12 012 000	16 000 000	P/L.11
Turkménistan	2010-2015	5 058 000	7 160 000	P/L.13
Asie du Sud				
Afghanistan	2010-2013	157 668 000	243 536 000	P/L.15
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Programme sous-régional pour la région du Golfe financé au moyen des autres ressources	2010-2012		9 000 000	P/L.16
Liban	2010-2014	3 750 000	7 500 000	P/L.17

Session annuelle
10 juin 2009

2009/11

Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation applicable à la prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Constate avec satisfaction* la fidélité de l'UNICEF à la cause du renforcement de l'utilité, de l'efficacité, de l'efficience, de la responsabilité et de la crédibilité du dispositif des Nations Unies en matière de développement;

2. *Adopte* la procédure d'approbation révisée ci-après relative à la prorogation d'un programme de pays en cours, en accord avec les autorités du pays, lorsque les objectifs approuvés et les stratégies de coopération ne sont pas fondamentalement modifiés :

a) Le Directeur général est habilité à proroger d'un an tout programme de pays en cours; il en informe le Conseil d'administration, en donnant ses raisons cas par cas; en cas de nouvelle prorogation d'un an suivant directement la première, il demande au Conseil d'administration de donner son accord au vu d'un bref descriptif de projet donnant notamment les raisons de la prorogation proposée;

b) Lorsqu'il s'agit de proroger de deux ans un programme de pays en cours, le Directeur général soumet le projet au Conseil d'administration afin que celui-ci l'approuve au vu d'un bref descriptif de projet donnant notamment les raisons de la prorogation proposée.

*Session annuelle
10 juin 2009*

2009/12
Recommandation relative au relèvement du plafond
des autres ressources affectées à des programmes
de pays approuvés

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une augmentation totale de 416 819 500 dollars du plafond des autres ressources affectées à des programmes de 29 pays approuvés, énumérés dans le tableau ci-dessous tiré du document E/ICEF/2009/P/L.18, pour la durée restant à courir de ces programmes, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles;

Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes
de pays approuvés pour 2009

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources (A)</i>	<i>Montants reçus à ce jour</i>	<i>Montant supplémentaire proposé (B)</i>	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Afrique de l'Est et Afrique australe						
Afrique du Sud	2006/P/L.36	2007-2010	28 000 000	31 058 012	24 000 000	52 000 000
Madagascar	2007/P/L.37	2008-2011	35 200 000	18 930 123	22 000 000	57 200 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	86 000 000	89 156 567	35 000 000	121 000 000
Ouganda	2005/P/L.2	2006-2009	50 000 000	45 175 318	10 000 000	60 000 000
Somalie	2007/P/L.39	2008-2009	60 000 000	44 883 554	23 489 000	83 489 000
Swaziland	2005/P/L.30 et 2005/P/L.30/Corr.1	2006-2010	36 250 000	20 534 211	11 300 000	47 550 000
						125 789 000
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale						
Gambie	2006/P/L.40	2007-2011	8 400 000	5 279 386	2 700 000	11 100 000
Ghana	2005/P/L.4	2006-2010	82 400 000	70 999 046	27 600 000	110 000 000
Guinée	2006/P/L.9	2007-2011	27 200 000	13 210 847	13 500 000	40 700 000
Libéria	2007/P/L.42	2008-2012	37 500 000	22 752 493	60 000 000	97 500 000
Sierra Leone	2007/P/L.9	2008-2010	36 000 000	22 183 023	6 000 000	42 000 000
Tchad	2005/P/L.32	2006-2010	30 000 000	28 827 556	18 600 000	48 600 000
						128 400 000

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Montants reçus à ce jour	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Amériques et Caraïbes						
Argentine	2004/P/L.6	2005-2009	16 000 000	16 284 496	1 000 000	17 000 000
El Salvador	2006/P/L.46	2007-2011	6 520 000	4 132 921	4 300 000	10 820 000
Guatemala	2008/P/L.9	2009-2009	4 619 500	3 158 782	2 680 500	7 300 000
Panama	2006/P/L.49	2007-2011	3 200 000	1 497 140	1 100 000	4 300 000
					9 080 500	
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants						
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	16 500 000	13 922 829	5 500 000	22 000 000
Bosnie-et-Herzégovine	2008/P/L.25	2009-2009	3 500 000	4 741 232	7 000 000	10 500 000
Bulgarie	2005/P/L.15	2006-2009	2 500 000	2 601 320	2 000 000	4 500 000
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	10 000 000	10 744 004	6 000 000	16 000 000
Kirghizistan	2004/P/L.14	2005-2010	6 000 000	4 866 569	2 000 000	8 000 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	15 060 000	14 791 238	2 500 000	17 560 000
					25 000 000	
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge	2005/P/L.7	2006-2010	73 910 000	68 538 964	7 450 000	81 360 000
Indonésie	2005/P/L.35	2006-2010	150 000 000	136 491 918	34 800 000	184 800 000
République démocratique populaire lao	2006/P/L.57	2007-2011	30 340 000	27 838 932	18 500 000	48 840 000
					60 750 000	
Asie du Sud						
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	210 000 000	179 766 884	55 000 000	265 000 000
					55 000 000	
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Liban	2008/P/L.27	2009-2009	2 000 000	2 874 158	1 500 000	3 500 000
République arabe syrienne	2006/P/L.24	2007-2011	2 450 000	1 850 444	1 550 000	4 000 000
Yémen	2006/P/L.10	2007-2011	28 250 000	12 841 824	9 750 000	38 000 000
					12 800 000	
Relèvements (montant total)					416 819 500	

2. *Décide* de déléguer à l'avenir au Directeur général le pouvoir de relever les plafonds des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés et le prie d'en informer chaque année le Conseil d'administration.

*Session annuelle
10 juin 2009*

2009/13 Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail proposé pour ses sessions de 2010 en tant que plan directeur flexible, susceptible d'être révisé le cas échéant en cours d'année.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/14 Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays suivants :

<i>Régions/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2009/</i>
Afrique de l'est et Afrique australe				
Ouganda	2010-2014	106 440 000	134 890 295	P/L.27
Amériques et Caraïbes				
Argentine	2010-2014	3 750 000	36 250 000	P/L.28
Guatemala	2010-2014	4 230 000	30 000 000	P/L.29

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/15 Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays et de région qui a été approuvée par la Directrice générale, comme il est indiqué au tableau 1, pour l'Azerbaïdjan, le Chili, les enfants et femmes de Palestine, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, la Serbie, la Somalie et l'Uruguay;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme des Philippines et du Mozambique, conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/16
Sensibilisation, élaboration de programmes
et programmes multinationaux

Projet de budget des programmes pour l'exercice
biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour le siège et les bureaux régionaux, pour l'exercice biennal 2010-2011, un budget-programme d'un montant de 31 450 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires qui sera utilisé pour la sensibilisation et l'élaboration de programmes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Siège	
Programmes	4 400
Politiques et pratiques	3 650
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Communication	7 200
Bureau de l'évaluation	2 200
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles et Tokyo) . .	100
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York)	600
Bureau de la Directrice générale	600
Bureau de la recherche	1 800
Approvisionnements	1 000
Total partiel	22 600
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	1 500
Asie du Sud	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500
Total partiel	8 850
Total	31 450

b) D'approuver un plafond de 496 225 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2010-2011, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Siège	164 400
Bureaux régionaux	171 825
Programmes multinationaux	160 000
Total	496 225

c) Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/17

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que les niveaux de planification des fonds affectés aux programmes de pays au titre des ressources ordinaires sont établis sur la base des estimations financières qu'il approuve tous les ans, compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses les plus récentes, et utilisation faite du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes qu'il a approuvés (décisions 1997/18 et 2008/15 du Conseil);

2. *Rappelle* que les niveaux de planification des fonds au titre des ressources ordinaires sont affichés en ligne sur le site Web de l'UNICEF;

3. *Approuve* pour 2010 un montant total de 186 303 485 dollars au titre des ressources ordinaires, qui servira à financer les programmes approuvés de 29 pays (indiqués dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2009/P/L.30) pour lesquels les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé d'allocation et des estimations du montant total des ressources ordinaires pouvant être affecté aux programmes, sont supérieurs aux montants qu'il a initialement approuvés.

Tableau
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires (RO) pour 2010*
(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée approuvée pour le programme</i>	<i>Niveau de planification pour 2010 (A)</i>	<i>Solde des ressources ordinaires en 2010 (B)</i>	<i>Fonds supplémentaires (RO) à approuver (A - B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	15 149 000	–	15 149 000
Cap-Vert	2005/P/L.31/Add.1	2006-2010	750 000	692 673	57 327
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	8 611 000	–	8 611 000
Guinée	2006/P/L.9/Rev.1	2007-2011	7 228 000	–	7 228 000
Mauritanie	2008/P/L.22	2009-2010	1 804 000	1 443 200	360 800
République centrafricaine	2006/P/L.39	2007-2011	3 863 000	1 402 000	2 461 000
Sénégal	2006/P/L.41	2007-2011	5 346 000	1 640 000	3 706 000
Sierra Leone	2007/P/L.9	2008-2010	8 643 000	3 080 000	5 563 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	11 317 000	–	11 317 000
Total partiel					54 453 127
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Éthiopie	2006/P/L.2	2007-2011	40 053 000	1 102 075	38 950 925
Namibie	2005/P/L.1/Corr.1	2006-2010	750 000	514 759	235 241
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	20 748 000	–	20 748 000
Swaziland	2005/P/L.30/Corr.1	2006-2010	751 000	676 000	75 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 559 000	–	8 559 000
Zimbabwe	2006/P/L.6/Rev.1	2007-2011	4 681 000	406 636	4 274 364
Total partiel					72 842 530
Asie de l'Est et Pacifique					
Cambodge	2005/P/L.7	206-2010	6 506 000	–	6 506 000
Indonésie	2005/P/L.35	2006-2010	5 539 000	4 942 000	597 000
Malaisie	2007/P/L.16	2008-2010	750 000	250 000	500 000
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	16 717 000	8 538	16 708 462
Total partiel					24 311 462
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	750 000	596 034	153 966
Bélarus	2005/P/L.14/Corr.1	2006-2010	750 000	531 000	219 000
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	750 000	480 000	270 000
Kirghizistan	2004/P/L.14	2005-2010	920 000	469 000	451 000
Total partiel					1 093 966

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée approuvée pour le programme	Niveau de planification pour 2010 (A)	Solde des ressources ordinaires en 2010 (B)	Fonds supplémentaires (RO) à approuver (A - B)
Amériques et Caraïbes					
Guyana	2005/P/L.34	2006-2010	750 000	552 000	198 000
Panama	2006/P/L.49	2007-2011	750 000	450 000	300 000
Total partiel					498 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Yémen	2006/P/L.26	2007-2011	7 153 000	3 019 000	4 134 000
Total partiel					4 134 000
Asie du Sud					
Bangladesh	2006/P/L.12	2006-2010	22 482 000	74 600	22 407 400
Népal	2007/P/L.52	2008-2010	6 832 000	6 644 000	188 000
Pakistan	2008/P/L.11	2009-2010	17 529 000	11 154 000	6 375 000
Total partiel					28 970 400
Total					186 303 485

* Les niveaux de planification pour 2010 (colonne A) sont des chiffres indicatifs fondés sur les « Niveaux de planification pour le financement des programmes au titre des ressources ordinaires en 2009 ».

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/18 Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des programmes du Fonds (par. 1 de la décision 2008/22) et par conséquent le niveau d'exécution du plan stratégique à moyen terme;

2. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2009/19 et Corr.1);

3. *Souligne* que les pays de programme devraient davantage prendre en main l'évaluation de toutes les formes d'assistance, *souligne également* qu'il importe d'accroître la participation des partenaires nationaux et de renforcer les capacités nationales d'évaluation et de suivi des programmes de pays de l'UNICEF, et engage l'UNICEF à utiliser les systèmes nationaux d'évaluation, lorsqu'ils existent, pour continuer de faire intervenir des mécanismes de renforcement des capacités dans la conception et la mise en œuvre des programmes, de sorte que les évaluations soient adaptées à la demande du pays;

4. *Engage* l'UNICEF à continuer d'évaluer ses activités au niveau des pays en étroite concertation avec les autorités nationales, et à aider ces dernières à renforcer leurs capacités d'évaluation;
5. *Engage* l'UNICEF à mieux définir le lien entre le Bureau de l'évaluation et les bureaux régionaux;
6. *Demande* à l'UNICEF de garantir la qualité, l'impartialité et l'indépendance de la fonction d'évaluation et des évaluations réalisées à l'UNICEF;
7. *Demande* à l'UNICEF de continuer à examiner le financement de l'évaluation et d'allouer des ressources suffisantes pour l'évaluation des projets, des programmes et des activités thématiques;
8. *Demande instamment* à l'UNICEF de prendre rapidement des mesures pour publier des directives, dispenser une formation et introduire des outils afin d'améliorer la réaction de l'administration, considérée comme faible par le Bureau de la vérification interne des comptes;
9. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte, lorsqu'il examinera sa fonction d'évaluation à sa deuxième session ordinaire de 2010, des mesures qu'il aura prises en réponse à cette constatation, ainsi que des autres mesures destinées à améliorer encore la fonction d'évaluation;
10. *Note* que la hiérarchisation des activités d'évaluation et de recherche sur le terrain reste une faiblesse de l'UNICEF et, à cet égard, *rappelle* la décision 2008/22 et *demande* à l'UNICEF de lui rendre compte dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à sa deuxième session ordinaire de 2010, des mesures concrètes qu'il aura prises pour régler ce problème;
11. *Note* avec inquiétude la défaillance de l'UNICEF dans l'exécution de la tâche que lui confère la politique d'évaluation de veiller à ce que toutes les évaluations soient suivies d'une réaction de l'administration et, à cet égard, *demande* à l'UNICEF de prendre des mesures concrètes pour régler ce problème et de lui rendre compte dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à sa deuxième session ordinaire de 2010, de l'évolution de la question;
12. *Demande* à l'UNICEF d'inclure pour information, dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à compter de sa deuxième session ordinaire de 2010, une description des principales évaluations générales et thématiques prévues pour l'année suivante;
13. *Prie instamment* l'UNICEF d'inclure dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à compter de sa deuxième session ordinaire de 2010, des informations sur le nombre de réactions de l'administration par rapport aux évaluations effectuées ainsi que la répartition du nombre d'évaluations par type d'évaluation, région et pays, thème et source de financement.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/19 Rapport annuel sur les activités d'audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'audit interne en 2008 (E/ICEF/2009/AB/L.6) et de la suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2008 (E/ICEF/2009/AB/L.7);

2. *Se félicite* de la diminution du nombre des observations signalant des risques dans les bureaux de pays entre 2005 et 2008 et du pourcentage de bureaux ayant obtenu l'appréciation « insuffisant » en ce qui concerne les remises d'espèces aux partenaires d'exécution et l'assistance sous forme de fournitures en 2008, en raison notamment du renforcement global de la gestion des risques à l'UNICEF;

3. *Note avec préoccupation* que 33 % des recommandations précédemment mises en œuvre n'ont pas été suivies d'effet, ce qui expose l'organisation à de graves risques, principalement en ce qui concerne la gestion des programmes, les remises d'espèces et l'assistance sous forme de fournitures;

4. *Demande* que la direction de l'UNICEF s'attaque d'urgence à la question du suivi et de la mise en œuvre des observations et recommandations du Bureau de la vérification interne des comptes, en particulier dans les zones à haut risque, en tenant compte, le cas échéant, de l'analyse des causes profondes figurant dans le rapport;

5. *Invite* la direction de l'UNICEF à remédier aux faiblesses structurelles dans l'organisation, en particulier dans le domaine des contrôles financiers, de la gestion des programmes, des remises de fonds, des achats et de la gestion des avoirs, lorsque le nombre d'appréciations insuffisantes est élevé;

6. *Prie* la direction de l'UNICEF de rendre compte en 2010 des progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives visant à renforcer la gestion des risques et les contrôles dans plusieurs domaines, à savoir la gouvernance, les responsabilités, la surveillance, l'encadrement, l'appui et le suivi des résultats, pour donner suite aux conclusions découlant des audits des services au siège, des audits thématiques et des audits de système menés à bien en 2008, en conjonction avec le rapport annuel sur les activités d'audit interne à la deuxième session ordinaire;

7. *Invite* l'UNICEF à lui présenter pour examen, en tant que document officiel, la suite que l'administration entend donner au rapport annuel sur les activités d'audit interne.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/20 Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le rapport sur le budget d'appui pour l'exercice biennal figurant dans le document E/ICEF/2009/AB/L.4, y compris des résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2008/19);

2. *Prend acte* des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, telles qu'énoncées dans le document E/ICEF/2009/AB/L.8;

3. *Prie* l'UNICEF de continuer à améliorer les indicateurs figurant dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, afin qu'ils soient plus précis et mesurables, et, à cet égard, de revoir et d'améliorer les indicateurs pertinents avant la première session ordinaire de 2010, en présentant une mise à jour de la matrice des résultats à des fins d'information;

4. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 975 millions de dollars couvrant la totalité du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 et *note* que les recettes prévues, d'un montant de 246,6 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 728,4 millions de dollars;

5. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour obtenir les résultats de gestion énoncés au regard des fonctions présentées dans le document E/ICEF/2009/AB/L.4;

6. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 31,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de couvrir la participation aux dépenses communes de sécurité de l'ONU et la continuité des opérations; et *approuve* une extension de la période d'utilisation des fonds alloués aux mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF (décision 2008/21 du Conseil d'administration) de l'exercice biennal 2008-2009 à l'exercice biennal 2010-2011;

7. *Prie* la Directrice générale de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires de l'UNICEF pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

8. *Prie également* la Directrice générale de collaborer avec le PNUD et le FNUAP aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des coûts entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

9. *Prie en outre* la Directrice générale d'améliorer le budget d'appui de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds :

a) En améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) En communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, à leur montant nominal ou à des coûts statutaires;

c) En donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités de l'UNICEF pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

10. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui;

11. *Souligne* la nécessité de mener des consultations avec les membres du Conseil d'administration aux fins d'apporter des améliorations au budget d'appui de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013 et au budget unique intégré pour chaque organisation à compter de 2014 et, à cet égard, *prie* le Fonds, en collaboration avec le PNUD et le FNUAP, de présenter une note décrivant une feuille de campagne aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision, à la première session ordinaire de 2010.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*

2009/21

Plan stratégique à moyen-terme : estimations financières pour la période 2009-2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des estimations financières pour la période 2009-2012 figurant dans le document E/ICEF/2009/AB/L.5 en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2009-2012 et *approuve* l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 798 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires qui doit lui être soumis en 2010, sous réserve

que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension pour 2009 du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service et souligne la nécessité de continuer à atteindre les niveaux de dépenses au titre des programmes qu'il a approuvés, et prie l'UNICEF de continuer à effectuer des virements annuels à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à la décision 2008/20, en commençant par les comptes financiers de 2009, si les soldes de ressources ordinaires inutilisées en fin d'exercice le permettent.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2009*